



**HAL**  
open science

**Orléans, 164 rue du Faubourg Saint-Vincent**

Benjamin Lefèvre, Clément Alix

► **To cite this version:**

Benjamin Lefèvre, Clément Alix. Orléans, 164 rue du Faubourg Saint-Vincent. Ville d'Orléans; SRA Centre-Val de Loire. 2021. hal-04119801

**HAL Id: hal-04119801**

**<https://hal.science/hal-04119801>**

Submitted on 8 Jun 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Orléans, 164 rue du Faubourg Saint-Vincent

Site 45.234.331

Programme 19 - Le fait urbain



Benjamin LEFÈVRE  
Clément ALIX

Code INSEE : 45234

N° OA : 0612762

Arrêté de prescription n° 20/0539

Arrêté de désignation n° 21/0119

Juillet 2021





# **SOMMAIRE**

## **DONNÉES ADMINISTRATIVES**

<i>Fiche signalétique</i> . . . . .	6
<i>Arrêté de prescription</i> . . . . .	9
<i>Arrêté de désignation</i> . . . . .	13
<i>Projet scientifique d'intervention</i> . . . . .	14

## **RÉSULTATS ARCHÉOLOGIQUES**

<i>État des connaissances</i> . . . . .	19
1. Situation de l'opération et description du terrain . . . . .	19
2. Contexte géologique . . . . .	20
3. Contexte historique et archéologique . . . . .	22
<i>Stratégies et méthodes</i> . . . . .	28
1. Contexte et problématique scientifique . . . . .	28
2. Méthodologie d'intervention . . . . .	28
<i>Description archéologique</i> . . . . .	30
1. Présentation des ouvertures . . . . .	30
2. Présentation des résultats . . . . .	32
<i>Synthèse</i> . . . . .	41
1. Phase 1 (séquence 1) : le terrain naturel . . . . .	41
2. Phase 2 (séquence 2) : un drainage et une mise en culture (de l'Antiquité à l'Époque moderne) . . . . .	43
3. Phase 3 (séquences 3, 4 et 5) : un habitat de qualité peu éloigné (du Moyen Âge à la fin du 16 <sup>e</sup> s.) . . . . .	43
4. Phase 4 (séquence 6) : un ensemble de terres végétales (16 <sup>e</sup> -19 <sup>e</sup> s.) . . . . .	45
5. Phase 5 (séquence 7) : les niveaux actuels et subactuels . . . . .	45
<i>Conclusion</i> . . . . .	46
<i>Bibliographie</i> . . . . .	47

## **ANNEXES**

Diagramme stratigraphique . . . . .	52
Étude de la cave-carrière du 164 rue du Faubourg Saint-Vincent (Clément Alix) . . . . .	55
Inventaire de la documentation écrite . . . . .	64
Inventaire de la documentation numérique . . . . .	64

## **INVENTAIRES RÉGLEMENTAIRES**

Inventaire des unités stratigraphiques . . . . .	66
Inventaire des faits archéologiques . . . . .	69
Inventaire des phases . . . . .	70
Inventaire des séquences . . . . .	70
Inventaire des minutes de terrain . . . . .	71
Inventaire des photographies . . . . .	72
Inventaire du mobilier céramique . . . . .	76



Inventaire du mobilier faunique . . . . .	77
Inventaire des terres cuites architecturales . . . . .	77
Inventaire du petit mobilier . . . . .	78
Inventaire du mobilier lithique . . . . .	78

# **Données administratives**



## **FICHE SIGNALÉTIQUE**

**Numéro de site Patriarche :** 45 234 331

**Numéro OA :** 0612762

**Région :** Centre-Val de Loire

**Département :** Loiret **Commune :** Orléans **Code INSEE :** 45234

**Lieu-dit ou adresse :** 164 rue du Faubourg Saint-Vincent

**Cadastre année 2020 :** BV 501, BV 502 et BV 503

**Coord. Lambert II :** X : 568563,79 Y : 323714,55

**Coord. Lambert 93 :** X : 619025,20 Y : 6757402,50 (système de projection utilisé pour toute la cartographie)

**Altitude :** 115,27 m NGF

**Statut du terrain :** néant

**Propriétaire du terrain :** privé

**Arrêté de prescription n° :** 20/0539 en date du 12 novembre 2020

**Arrêté de désignation n° :** 21/0119 en date du 25 février 2021

**Responsable désigné :** Benjamin Lefèvre

**Organisme de rattachement :** Pôle d'Archéologie de la Ville d'Orléans

**Maître d'ouvrage des travaux :** SAS EDMP Centre

**Nature de l'aménagement :** construction d'un immeuble et de quatre maisons d'habitation

**Surface du projet d'aménagement :** 1984 m<sup>2</sup>

**Dates d'intervention sur le terrain :** du 7 juin au 10 juin 2021

**Surface fouillée :** 106,86 m<sup>2</sup>

### INFORMATIONS SUR LA COMPOSITION DU RAPPORT

Nombre de volumes : 1

Nombre de figures : 48

Nombre de pages : 78

### INTERVENANTS

#### *Service régional de l'Archéologie*

Stéphane Révillion : Conservateur régional de l'archéologie

Christian Verjux : Conservateur régional adjoint

Jocelyne Vilpoux : ingénieur d'études, responsable du patrimoine archéologique du Loiret

Audrey Traon-Maingaud : ingénieur d'études, responsable du patrimoine archéologique du Loiret

#### *Pôle d'Archéologie de la Ville d'Orléans*

Benjamin Lefèvre, archéologue, responsable d'opération : fouilles, relevés, enregistrement, photographies, topographie, traitement primaire du mobilier, étude documentaire, SIG, SGBD, infographie, rédaction et mise en page du rapport final d'opération (3,5 j de terrain, 12 j d'étude)

Julien Courtois, archéologue : fouille, relevés, enregistrement, photographies, topographie (3,5 j de terrain)

Clément Alix, archéologue : enregistrement, photographies et rédaction de la notice sur la cave-carrière (1 j d'étude)

Sébastien Jesset, archéologue, responsable du Pôle d'archéologie : suivi administratif, détermination du mobilier céramique

Laure Ziegler, archéologue, coordinatrice technique au Pôle d'archéologie : suivi administratif

## NOTICE SCIENTIFIQUE

Le diagnostic archéologique du 164 rue du Faubourg Saint-Vincent s'est déroulé du 7 au 10 juin 2021 préalablement à la construction d'un immeuble et de quatre maisons d'habitation. Il a pris la forme de cinq tranchées réparties sur l'ensemble de l'aménagement. Sur les 1984 m<sup>2</sup> couverts par la prescription de diagnostic, ce sont près de 107 m<sup>2</sup> qui ont bénéficié d'un suivi archéologique (soit 5,4 % de la prescription en incluant le bâti).

Huit faits archéologiques ont été enregistrés (six fossés et deux fosses). En parallèle, ce sont 46 unités stratigraphiques qui ont été documentées, réparties en sept séquences et cinq phases. Les points d'observation correspondent à cinq logs et huit coupes.

Après une phase correspondant au terrain naturel, la première phase d'occupation du site remonte à l'Antiquité et se traduit par la présence de mobilier céramique plus ou moins fortement présent dans différentes structures et unités stratigraphiques et formant un bruit de fond attestant cette occupation. Un fossé participe assurément à cette phase. Une deuxième phase de présence anthropique court du Moyen Âge à la fin du 16<sup>e</sup> s. et se caractérise par la présence de plusieurs structures en creux dont deux fosses qui sont vraisemblablement des bouches d'aéragage relevant d'une activité d'extraction souterraine de matériau. Trois sections de fossés, formant deux ensembles, ont également été observés ; parallèles, ils peuvent faire partie d'un réseau de creusements servant à drainer et/ou délimiter l'espace. Une troisième phase correspond à un usage de l'espace et du sol en cultures, comme en témoignent les niveaux de terres végétales anciennes observés sur l'ensemble du site. Enfin, la quatrième et dernière phase correspond aux aménagements actuels et subactuels de la propriété contemporaine. Une cave-carrière mise en place à la fin du 18<sup>e</sup> s. ou au début du 19<sup>e</sup> s. et encore utilisée dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> s. se déploie sous la propriété.

Le diagnostic a mis en évidence un usage majoritairement agricole de l'espace tout au long de la période pendant laquelle l'occupation anthropique est documentée et jusque dans le courant des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> s. Toutefois, le mobilier céramique issu d'importations retrouvé dans une structure indique la proximité d'une occupation dont les habitants disposaient d'un niveau de vie assez élevé dans le courant du 16<sup>e</sup> s. ; cependant, aucun autre élément matériel ne permet de déterminer plus avant cette occupation. Il est possible qu'il s'agisse d'une des maisons situées en front de la rue du Faubourg Saint-Vincent.

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS

Chronologie	Structures	Mobilier	Interprétation
De l'Antiquité à l'Époque moderne	Fossé	Céramique	Drainage ou délimitation de l'espace
Du Moyen Âge à la fin du 16 <sup>e</sup> s.	Fossé, fosses	Céramique	Drainage ou délimitation de l'espace, extraction de matériau de construction
Époque moderne (16 <sup>e</sup> -19 <sup>e</sup> s.)	<i>aucune</i>	Céramique	Niveaux de terres de culture
Époque contemporaine (20 <sup>e</sup> -21 <sup>e</sup> s.)	<i>aucune</i>	Céramique	Aménagements du jardin et de son accès depuis la rue

## CITATION

### Lefèvre, Alix 2021

LEFÈVRE (B.), ALIX (Cl.) – *Orléans, 164 rue du Faubourg Saint-Vincent*. Rapport final d'opération de diagnostic archéologique. Orléans : Pôle d'archéologie, Ville d'Orléans/SRA Centre, juillet 2021.



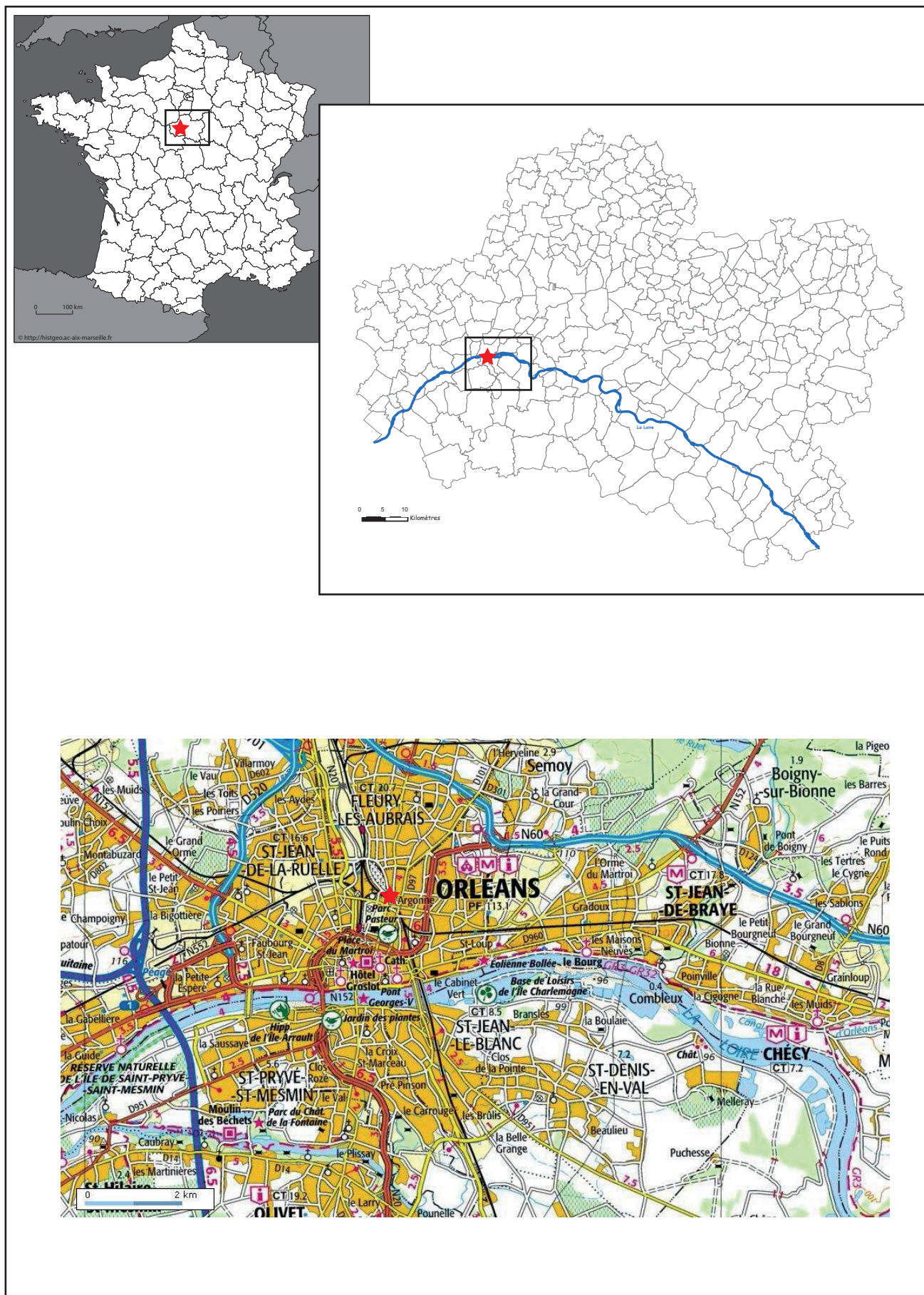


Fig. 1 : Localisation du diagnostic du 164 rue du Faubourg Saint-Vincent en France, dans le Loiret et à Orléans (infographie : B. Lefèvre).

# ARRÊTÉ DE PRESCRIPTION



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Arrêté n° 20/0539 du 12 NOV. 2020  
portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive

ppLe Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté n° 19.283 du 23 décembre 2019 du Préfet de la région Centre-Val de Loire portant délégation de signature à Monsieur Fabrice MORIO, Directeur régional des affaires culturelles du Centre-Val de Loire, notamment en matière d'administration générale ;

Vu l'arrêté n° R24-2020-10-15-006 du Directeur régional des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire, en date du 15 octobre 2020, accordant subdélégation de signature à Monsieur Christian VERJUX, Conservateur régional de l'archéologie adjoint ;

Vu l'arrêté n°03-017 du préfet de la région CENTRE-VAL-DE-LOIRE en date du 5 septembre 2003 instituant une(des) zone(s) de présomption de prescriptions d'archéologie préventive sur le territoire concerné ;

Vu le dossier enregistré sous le n° PC04523420C0119, permis de construire, déposé par – EDMP Centre – pour le projet « construction d'un immeuble et de 4 maisons d'habitations » localisé à ORLEANS, transmis par la Ville d'Orléans Direction de l'Aménagement et de la Planification Urbaine, reçu en préfecture de région, Service régional de l'archéologie Centre-Val de Loire, le 26 octobre 2020 ;

Considérant que les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique : le terrain est localisé dans l'emprise supposée du tracé de l'aqueduc dit de la Fontaine de l'Étuvée alimentant la ville antique d'Orléans-Cenabum, dans un secteur qui a livré des vestiges d'occupation gallo-romaine dans un rayon de 750 m à l'est et à l'ouest ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet.

## ARRÊTE

**Article 1** - Une opération de diagnostic archéologique est mise en œuvre préalablement à la réalisation du projet « construction d'un immeuble et de 4 maisons d'habitations », sis en :

RÉGION : CENTRE-VAL-DE-LOIRE

DEPARTEMENT : LOIRET

COMMUNE : ORLEANS

Lieudit ou adresse : 164 Rue du Faubourg Saint Vincent

Cadastre : Année : 2020, Section : BV, Parcelles : 501, 502, 503

Réalisé par : EDMP Centre

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 1 984 m<sup>2</sup>, est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté.



Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

**Article 2** - L'attribution de la réalisation du diagnostic fait l'objet d'une décision distincte du présent arrêté.

L'opérateur ainsi désigné soumettra un projet d'intervention élaboré sur la base des objectifs scientifiques et des principes méthodologiques définis par le présent arrêté

**Article 3 - Objectifs scientifiques**

Le diagnostic archéologique est une opération archéologique à part entière qui dépasse le cadre de la simple présence ou absence de site. Il doit permettre de préciser la nature, l'extension spatiale, la chronologie, la puissance stratigraphique et le degré de conservation des vestiges.

Il doit comprendre la mise en œuvre de moyens, d'analyses et de techniques propres à la détermination et à la compréhension du gisement exploré, en perspective d'une exploitation à long terme et d'une approche géographique plus générale.

Il doit fournir les informations nécessaires pour décider de prescriptions postérieures au diagnostic (modification de consistance du projet, fouille préventive ...) et de leurs modalités techniques.

**Article 4 - Principes méthodologiques**

Au cours de la phase de préparation de l'opération de diagnostic, le responsable scientifique prendra contact avec l'agent du Service régional de l'archéologie chargé du suivi de cette opération, afin d'établir un premier bilan de la documentation existante sur l'environnement géologique, historique et archéologique.

Les travaux éventuels de préparation à l'accessibilité des parcelles (défrichements, déboisements, démolitions ...) feront l'objet d'une concertation préalable avec le service régional de l'archéologie et l'opérateur.

Le diagnostic devra être réalisé par ouverture de tranchées linéaires continues à l'aide d'une pelle mécanique travaillant en rétro-action et munie d'un godet lisse d'une largeur de 2 m. Les tranchées sont réparties sur l'intégralité de la surface prescrite qui doit de ce fait être accessible. Le taux d'exploration doit être de 10 % minimum.

Il comprendra également la réalisation de sondages profonds (régulièrement répartis ...), qui permettront de reconnaître la stratigraphie générale et le contexte géomorphologique du site.

Afin de caractériser les vestiges mis au jour, une méthodologie d'exploration complémentaire devra être mise en œuvre, à l'emplacement des niveaux et structures archéologiques présentant une concentration ou une extension particulière, soit par :

- l'ouverture de « fenêtres » de décapage, d'une superficie significative ;
- la mise en œuvre d'un maillage de tranchées plus réduit à l'emplacement de ces zones, afin d'en définir l'extension.

Les structures archéologiques devront être identifiées par tous moyens appropriés (sondages, fouille partielle ...), afin de déterminer leur nature, leur extension spatiale, leur chronologie, leur puissance stratigraphique et leur état de conservation. Leur cote d'apparition et l'épaisseur du décapage devront être précisées, de manière à qualifier l'état de conservation du site (en mètre et en cote altimétrique NGF).

La caractérisation chronologique du site pourra être réalisée grâce à des études spécialisées (céramologie...), mais aussi par la mise en œuvre de méthodes de datation absolues (14 C, OSL, ESR, dendrochronologie...).

L'équipe d'archéologues constituée autour du responsable scientifique du diagnostic devra être maintenue durant toute la durée de l'intervention, du démarrage sur le terrain à la phase finale de rédaction du rapport.

Le responsable d'opération fera appel, en tant que de besoin, à la participation d'archéologues et spécialistes compétents selon la nature ou la période des vestiges concernés.

Les données archéologiques seront enregistrées et restituées selon les protocoles de représentation en vigueur (plans, relevés, photographies - dont prises de vues zénithales -, relevés photogrammétriques ...). L'emprise du diagnostic ainsi que les limites des tranchées devront être géolocalisées précisément (en Lambert 93) sur un fond cadastral à une échelle lisible. Toutes les couches feront l'objet d'un enregistrement stratigraphique (US). Ce

mode d'enregistrement, de traitement et d'exploitation des données stratigraphiques, sera étroitement lié à la gestion du mobilier archéologique. L'enregistrement en US devra permettre d'établir la chronologie relative de ces unités et d'élaborer le ou les diagrammes stratigraphiques, afin de produire la synthèse de la chronologie du site archéologique stratifié.

Au terme de l'intervention de terrain, l'opérateur fera procéder à un rebouchage sommaire des tranchées sans compactage. La terre végétale sera placée en couche supérieure avec chenillage. Dans le cas de découvertes de structures archéologiques justifiant de mesures de protections particulières avant rebouchage, celles-ci devront être réalisées sous contrôle ou par l'opérateur du diagnostic archéologique, après accord du service régional de l'archéologie.

Le responsable d'opération devra prendre en considération les remarques formulées par le responsable scientifique de l'Etat dans le cadre du Contrôle Scientifique et Technique.

L'opérateur devra prendre l'attache de l'aménageur afin de procéder le cas échéant à la remise en état des terrains.

Le responsable scientifique de l'opération informera régulièrement le Conservateur régional de l'archéologie de l'état d'avancement de l'opération. Il lui signalera immédiatement toute découverte de vestiges afin qu'un agent du Service régional de l'archéologie puisse si nécessaire se rendre sur place.

**Article 5 - Responsable scientifique**

Le responsable scientifique du diagnostic, dont la désignation fera l'objet d'un arrêté ultérieur, doit justifier des qualifications suivantes : archéologue ayant une bonne expérience dans la conduite d'opérations en milieu rural.

**Article 6** - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la Ville d'Orléans Direction de l'Aménagement et de la Planification Urbaine , à EDMP Centre, au Pôle d'archéologie d'Orléans, au Service d'archéologie préventive du département du Loiret et à l'INRAP - Direction interrégionale Centre-Île-de-France.

Fait à ORLEANS, le 12 NOV. 2020

Pour le Préfet de la Région Centre-Val de Loire,  
et par subdélégation,  
le Conservateur régional de l'archéologie adjoint



Christian VERJUX



  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
des affaires culturelles  
Service régional de l'archéologie

Orléans (Loiret) 164 faubourg Saint-Vincent


Annexe 1

Projet de construction d'une immeuble d'habitation  
et de quatre maisons

Plan annexé à l'arrêté de prescription  
de diagnostic archéologique n°20/0539



1:1500

 Zone objet de la prescription archéologique

Sources graphiques : ©BD Parcellaire 2017  
Composante parcellaire du RGE®  
Système de projection : Lambert 93  
Cartographie : D.R.A.C. / S.R.A. / J. Vilpoux,  
édition novembre 2020

# ARRÊTÉ DE DÉSIGNATION



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Décision n° 21/0119 Du 25/02/2021  
portant désignation du responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L.522-1 et R.522-1 ;

Vu l'arrêté n° 19.283 du 23 décembre 2019 du Préfet de la région Centre-Val de Loire portant délégation de signature à Monsieur Fabrice MORIO, Directeur régional des affaires culturelles du Centre-Val de Loire, notamment en matière d'administration générale ;

Vu l'arrêté n° R24-2020-10-15-006 du Directeur régional des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire, en date du 15 octobre 2020, accordant subdélégation de signature à Monsieur Stéphane RÉVILLION, Conservateur régional de l'archéologie ;

Vu l'arrêté n° 20/0539 du 12 novembre 2020 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive (ORLÉANS, LOIRET, 164 faubourg Saint-Vincent) ;

Vu l'arrêté n° 20/0574 du 2 décembre 2020 portant attribution de la réalisation d'un diagnostic à un opérateur d'archéologie préventive.

Vu le projet scientifique d'intervention de diagnostic présenté par Pôle d'archéologie d'Orléans, reçu le 2 février 2021, approuvé le 3 février 2021 ;

Vu la proposition de responsable scientifique d'opération présentée par Pôle d'archéologie d'Orléans ;

Considérant que le responsable scientifique de l'opération proposé dispose de connaissances, références, qualifications et expériences lui permettant de garantir la qualité scientifique de l'opération archéologique et de prendre, dans le cadre de la mise en œuvre du projet scientifique d'intervention susvisé, les décisions relatives à la conduite scientifique de l'opération et à l'élaboration du rapport de diagnostic dont il dirigera la rédaction ;

## ARRÊTE

**Article 1** - Monsieur Benjamin LEFEVRE est désigné responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté du 12 novembre 2020 susvisé. L'opération est enregistrée sous le code : 0612762


**Article 2** - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à SAS EDMP Centre , à Monsieur Benjamin LEFEVRE et à Pôle d'archéologie d'Orléans.

Fait à ORLÉANS, le 25/02/2021

Pour le Préfet de la Région Centre-Val de Loire,  
et par subdélégation,  
Le Conservateur régional de l'archéologie

Stéphane RÉVILLION

# PROJET SCIENTIFIQUE D'INTERVENTION

	<b>Projet scientifique d'intervention archéologique</b>	
	Prescription n°	20/0539
	Opération n°	10/2020
<b>Commune : Orléans</b>	<b>Site / adresse : 164 rue du Faubourg Saint-Vincent</b>	
Cadastre : BV 501, 502, 503	Surface : 1984	m <sup>2</sup>
Date de prescription : 12/11/2020	Type opération : Diagnostic	
Date réception attribution : 02/12/2020	Date de demande de modification :	
Projet envoyé le :	Modification envoyée le :	
<b>Problématique scientifique :</b>		
<p>Ce projet de construction d'un immeuble et de 4 maisons d'habitations est implanté sur la rive ouest de la rue du faubourg Saint Vincent, à la jonction avec la voie de chemin de fer. Le secteur est principalement documenté par une série de découvertes anciennes.</p> <p>La première concerne le passage de l'aqueduc occidental arrivant hypothétiquement d'une source de Fleury les Aubrays (La Petite Chillesse) et prenant la direction de la rue Porte Saint Vincent et du centre ville d'Orléans. La conduite souterraine passe sous les parcelles bordant le côté oriental de la rue du faubourg Saint Vincent où il a été retrouvé à plusieurs reprises (Courtois 2017). Au droit du projet, il a été mis au jour en 1846 lors du creusement de la voie de chemin de fer. Il s'agit d'un "aqueduc où un homme ne peut se tenir debout quoiqu'il soit revêtu à l'intérieur d'un bel enduit et muni en cette partie de deux plates-bandes à droite et à gauche de son tirant d'eau" (Vergnaud-Romagnésy 1865). La profondeur de l'ouvrage n'est pas connue, mais l'exploration menée sur d'autres tronçons a permis de reconnaître une tranchée de plus de 6 m de large et l'apparition de l'ouvrage à environ 2 m de profondeur.</p> <p>La seconde concerne une série d'objets antiques découverts dans les mêmes parcelles. Le plus important est une plaque de marbre brisée d'une hauteur complète de 77 cm et d'une largeur supérieure à 62 cm, trouvée à 2 m de profondeur, également lors du creusement de la voie de chemin de fer. Cette plaque est une dédicace à un citoyen romain, curateur de la ville d'Orléans ou de Sens (les transcriptions divergent), consacre/a construit/fait construire un monument (Du Faur de Pibrac 1865, Loiseleur 1865, Vergnaud-Romagnésy 1866, Boucher de Molandon 1868). D'autres objets ont été collectés quelques années plus tard par Du Faur de Pibrac lors des fouilles qu'il conduisit sur ces parcelles. Il est conclu à la présence d'un "cimetière gallo-romain" (Colin 1865). Vergnaud-Romagnésy apporte quelques précisions sur les découvertes : "Depuis la découverte de ce marbre, le conseil municipal d'Orléans a mis à disposition de M. de Pibrac, l'un de ses membres, 500 fr. pour faire faire des fouilles vers le lieu où on a déterré primitivement cette inscription. Mais ces fouilles, pratiquées au nord-ouest et tout auprès à gauche du pont de chemin de fer de Vierzon au faubourg Saint Vincent, vers le lieu où le marbre a été déterré, n'ont point amené la découverte qu'on espérait des fragments du marbre mutilé. On y a seulement recueilli quelques ossements humains, des têtes ayant des médailles romaines dans le crâne, de petits vases de diverses dimensions, ainsi que des fragments de poterie antique. Ces ossements et ces vases proviennent, sans doute, d'inhumations gallo-romaines le long du chemin de Cenabum à Lutèce qui traversait le faubourg de Saint-Vincent-des-Vignes" (Vergnaud-Romagnésy 1866).</p> <p>Ainsi, la plaque de marbre tronquée dont la transcription du texte diverge selon les auteurs pourrait renvoyer à un monument funéraire en lien avec la nécropole supposée, être une dédicace liée à la construction de l'aqueduc, ou bien être sans aucun lien avec ces deux occupations.</p>		
Colin 1865		
Colin A., "Séance extraordinaire du vendredi 25 août 1865", <i>Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais</i> , T.4, n° 49, 1865, p.287.		
Courtois 2017		
Courtois J., "Actualités des opérations archéologiques menées par le pôle d'archéologie de la ville d'Orléans", <i>Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais</i> , n°178, 2017, p.5-15.		
Du Faur de Pibrac 1865		
Du Faur de Pibrac A., "Séance du vendredi 24 mars. Notice de M. Dufaur de Pibrac", <i>Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais</i> , T.4, n°47, 1865, p.234-243 + planches.		
Charpignon 1883		
Charpignon (XX) 1883 - Histoire de la fontaine de l'Etuvée, <i>Mémoire de la Société des Arts, Sciences belles lettres et ...</i> 1883, p.116-127.		
Loiseleur 1865		
Loiseleur J., "Essai d'interprétation de l'inscription trouvée à Orléans, ou figure le mot Cenab.", <i>Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais</i> , T.4, n°47, 1865, p.244-255.		
Boucher de Molandon 1868		
Boucher de Molandon (XX), "Séance du 12 juin 1868", <i>Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais</i> , T.5, n°60, 1868, p.41.		



## Projet scientifique d'intervention archéologique

Prescription n° 20/0539

Opération n° 10/2020

Vergnaud Romagnésy 1865

Vergnaud Romagnésy (Ch. F.), *Journal du Loiret*, 11 mars 1865, p.2-3.

### Contraintes techniques :

Le terrain fait l'objet d'une promesse de vente avec close suspensive liée à l'archéologie préventive. Ainsi, le diagnostic doit s'insérer dans l'existant, en fonction des bâtiments, des réseaux et des arbres à conserver. On précisera qu'une cave située sous la cour à l'avant de la maison a détruit la stratigraphie sur toute son emprise.

Les tranchées et sondages seront réalisées dans le respect des règles de sécurité. Des sondages profonds pourront être conduits dans la mesure de leur accessibilité.

L'accès se fera depuis l'allée de la parcelle voisine à l'est.

### Projet scientifique - Méthodologie d'intervention :

Le responsable d'opération prendra contact avec l'agent du SRA chargé du suivi de l'opération afin de prendre connaissance de la documentation existante.

Les terrassements seront réalisés avec une pelle mécanique équipée d'un godet lisse et sous la surveillance de l'archéologue responsable de l'opération. Deux tranchées larges orientées est-ouest et positionnées dans le jardin viseront à localiser et reconnaître la tranchée d'installation de l'aqueduc et tenter d'accéder à l'ouvrage en sécurité. Trois sondages positionnés plus au nord dans les espaces libres sont destinés à s'approcher des axes et des potentielles zones funéraires.

Les structures feront l'objet de méthodes de fouille appropriées, permettant leur caractérisation et leur datation. Les coupes seront relevées systématiquement et leur analyse privilégiée.



## Projet scientifique d'intervention archéologique

Prescription n° 20/0539

Opération n° 10/2020

Commune : Orléans

Site / adresse : 164 rue du Faubourg Saint-Vincent

Cadastre : BV 501, 502, 503

Surface : 1984 m<sup>2</sup>

Date de prescription : 12/11/2020

Type opération : Diagnostic

Date réception attribution : 02/12/2020

Date de demande de modification :

Projet envoyé le :

Modification envoyée le :

### Moyens prévus (en jours)

#### Préparation

Encadrement	<input type="text" value="1"/>
Technicien	<input type="text" value="1"/>
Spécialiste	
Topographe	

#### Terrain

Encadrement	<input type="text" value="10"/>
Technicien	<input type="text" value="10"/>
Spécialiste	<input type="text" value="5"/>
Topographe	
Pelle mécanique 20 t	<input type="text" value="5"/>
Minipelle	
Camion	

#### Etude

Encadrement	<input type="text" value="10"/>
Technicien	<input type="text" value="10"/>
Spécialiste	<input type="text" value="5"/>
Topographe	

Pelle mécanique sur roues avec godet lisse de 2 m de large.  
Remise en état sous la forme d'un rebouchage simple et chenillage.

### Délai de réalisation

**Préparation**  **Terrain**  **Etude**

Délai de rendu du rapport (à partir du début de l'intervention sur le terrain)

## **ÉTAT DU SITE**

L'opération de diagnostic archéologique se situe dans les parcelles BV 501, 502 et 503 d'Orléans. Il prend place dans une propriété où se trouvent une maison à deux ailes en retour, un appentis et un grand jardin arboré. Une cave-carrière prend place sur deux niveaux sous cet ensemble.

Les emplacements des tranchées ont été contraints par les arbres du jardin à préserver ainsi que par la présence de quelques réseaux récents. En raison de ces contraintes, certaines ouvertures ont été réduites ou rapidement arrêtées.

Les structures archéologiques, six fossés et deux fosses, se répartissent dans quatre des cinq tranchées. Si elles paraissent assez bien réparties sur l'ensemble des tranchées, il est à noter qu'aucun vestige n'est présent en partie centre-ouest.

La stratification archéologique est comprise entre une altitude minimale de 112,74 m et maximale de 115,10 m, soit une puissance de 2,36 m. L'essentiel de cette stratification est composé des encaissements des structures en creux. Cette puissance est également due à l'assez fort gradient de pente orienté nord-sud ainsi qu'à la variabilité d'altitude du sommet des niveaux naturels.

À l'issue de l'opération de diagnostic archéologique, toutes les structures ont été fouillées. Le remblaiement des tranchées a été réalisé sans qu'aucune mesure de protection des vestiges n'ait été nécessaire.



# **Résultats archéologiques**

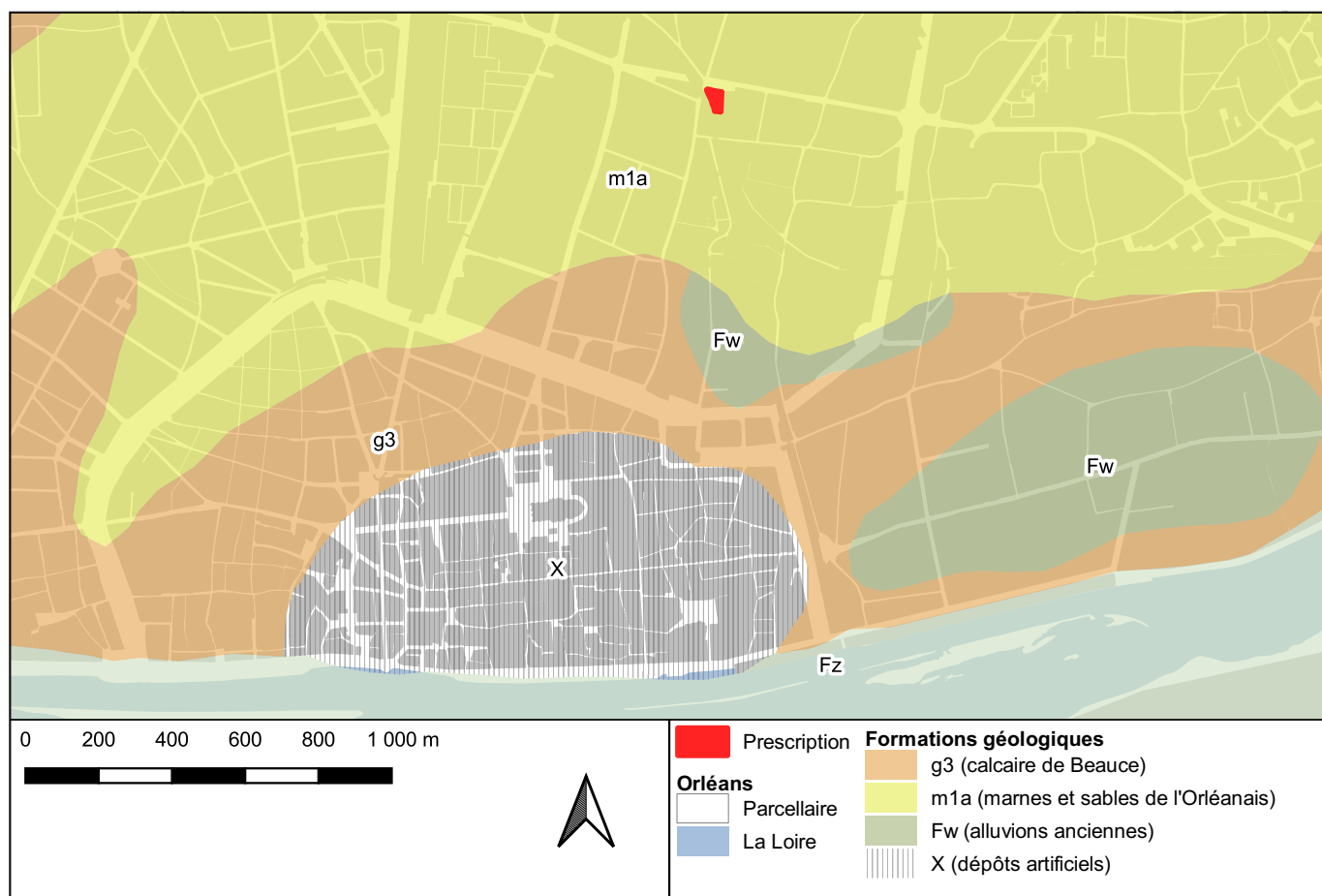
## ÉTAT DES CONNAISSANCES

### 1. SITUATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DU TERRAIN

Les parcelles BV 501, 502 et 503, concernées par l'aménagement ayant conduit à la réalisation du présent diagnostic, se situent à près de 800 m au nord du boulevard Alexandre Martin qui marque la limite entre l'*intra-* et l'*extra-muros* d'Orléans (**Fig. 1, page 8**). Leur ensemble forme un triangle approximatif dont la pointe sud est coupée.

Les parcelles sont délimitées au nord par le boulevard Marie Stuart, à l'ouest par la rue du Faubourg Saint-Vincent formée en partie par un pont, au sud-ouest et au sud par la voie de chemin de fer n° 590 000 des Aubrais–Orléans à Montauban–Ville-Bourbon, aménagée en tranchée ouverte, et à l'est par une propriété privée.

La parcelle BV 501 supporte le principal bâtiment, composé d'une bâtisse en front du boulevard Marie Stuart, d'une aile en retour côté est et d'une dernière aile côté sud, le tout entourant une cour, ainsi qu'un jardin arboré. Les parcelles BV 502 et BV 503 supportent un petit bâtiment d'habitation divisé en deux parties habitables numérotées aux n°s 2 et 2 bis du boulevard Marie Stuart.



**Fig. 2** : Contexte géologique de la ville d'Orléans et du site du 164 rue du Faubourg Saint-Vincent en rive droite de la Loire (infographie : B. Lefèvre).

## 2. CONTEXTE GÉOLOGIQUE

### 2.1. Géographie

L'emprise de l'aménagement est localisée en rive droite de la Loire, bien en retrait de la rupture de pente du bord du plateau. La rive du fleuve est située à près de 1500 m au sud.

L'altitude de l'emprise de l'aménagement est comprise entre 112,44 m<sup>1</sup> dans l'angle sud-ouest de l'emprise (cette altitude est due à la présence immédiatement voisine de la tranchée de la voie de chemin de fer) et 116,34 m dans l'angle nord-ouest, au niveau du carrefour de la rue du Faubourg Saint-Vincent et de l'avenue Marie Stuart. Cela crée une dénivellation vers le sud-ouest de 3,90 m observée sur une distance de 61 m (pente de 6,4 %).

### 2.2. Géologie

Selon la carte géologique au 1/50000 éditée par le BRGM (Berger, Desprez 1969), l'emprise de l'aménagement du 164 rue du Faubourg Saint-Vincent se situe à l'aplomb de la formation m1a dite des « marnes et sables de l'Orléanais » dont la mise en place se fait au Burdigalien (de 20,44 Ma à 15,97 Ma BP) (**Fig. 2, page 19**). Ces formations prennent la forme de niveaux de faciès variés mais présentant globalement une assise indurée calcaire surmontée par des niveaux marneux pouvant atteindre 10 m de puissance. Les faciès sableux de ces formations présentent une granulométrie de fine à grossière. La transition vers les niveaux de calcaire de Beauce oligocènes (antérieurs, g3) et des paléosols pléistocènes (postérieurs, Fw) se fait à plus de 400 m au sud. Le niveau Fz correspond aux alluvions récentes et actuelles de la Loire, encore en cours de transport et de dépôt.

La géologie des abords du 164 rue du Faubourg Saint-Vincent est également documentée par plusieurs opérations archéologiques réalisées à proximité. Dans le cadre des diagnostics réalisés sur le tracé de la ligne B du tramway, le sondage 13.03 a mis en évidence le sommet du terrain naturel (un limon brun ocre homogène, US 1005) qui apparaît à la cote de 115,88 m (Joyeux 2012 : 292). Au 55 boulevard Guy-Marie Riobé (site 301), dans le cadre de sondages géotechniques, le toit du substrat constitué d'une ar-

gile sableuse jaune homogène apparaît à des altitudes comprises entre 117,10 m et 118,85 m (US 1015 = 1054 = 1059 ; Parisot 2018 : 19). En-deçà, le terrain naturel est composé d'une alternance de sables, de marnes et d'argiles. Le diagnostic archéologique qui a suivi ces sondages a révélé le toit de l'argile sableuse à une cote comprise entre 117,60 m et 118,90 m (Parisot 2018 : 32). Au 8 boulevard Guy-Marie Riobé, le substrat argileux beige clair à gris, parsemé d'inclusions de manganèse (US 1005, 1015, 1022 et 1038) culmine entre 116,24 m (US 1022, log 3) et 118,80 m (US 1038, log 8) (Roux, Courtois 2013). Au 26 boulevard Marie-Stuart (site 145), soit à environ 450 m à l'est, le niveau naturel d'argile sableuse apparaît rapidement, à seulement 0,20 m sous le niveau actuel du sol (Joyeux 2005 : 12). À environ 350 m à l'est du 164 rue du Faubourg Saint-Vincent, sur le site du 20 rue du Poirier-Rond (site 245), la composition du toit du terrain naturel a été mieux précisée : il s'agit, de haut en bas, d'une argile sableuse jaunâtre à grise (US 1003, apparitions à -0,91 m dans le sondage 1 et à -0,46 m dans le sondage 2), un sable contenant parfois du calcaire (US 1005, apparitions à -1,69 m dans le sondage 1 et à -1,27 m dans le sondage 2) et enfin le calcaire dénaturé (US 1006, apparition à -1,59 m dans le sondage 2) (Champault 2014 : 32-34). Enfin, au 134 rue du Faubourg Saint-Vincent (site 121), soit à 130 m au sud du diagnostic, le toit local du terrain naturel se présente directement sous la forme du calcaire marneux, sans observation d'altérites plus fines en place, aux cotes de 111,87 m dans la tranchée 1 et de 111,18 m dans la tranchée 2 (Canny 2002 : 6).

Le toit du terrain naturel est donc principalement représenté, dans les abords du 164 rue du Faubourg Saint-Vincent, par des niveaux de granulométrie plutôt fine, de l'ordre du sable fin argileux, puis d'un granoclassement positif jusqu'à atteindre le toit de la marne. Les occurrences de la marne comme toit conservé du terrain naturel paraissent accidentelles, en tout cas ponctuelles.

<sup>1</sup> Dans un souci d'éviter l'accumulation dans ce rapport du sigle «NGF» pour *Nivellement Général de la France/IGN69*, toutes les altitudes présentées dans ce rapport sont entendues comme rattachées à ce cadre.

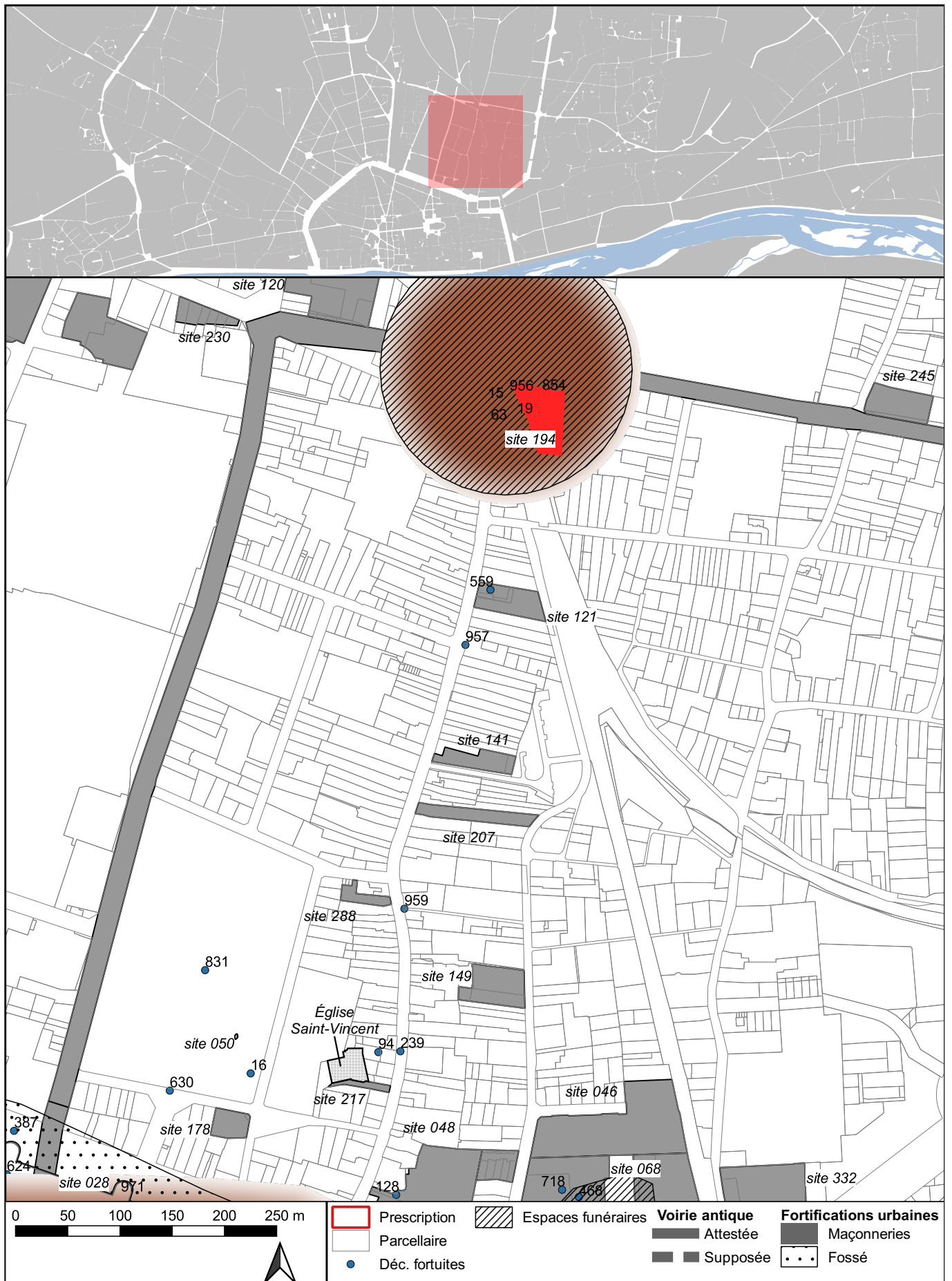


Fig. 3 : Contexte archéologique du 164 rue du Faubourg Saint-Vincent (la trame représente *Cenabum* au Haut-Empire) (infographie : B. Lefèvre).

### 3. CONTEXTE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

Le diagnostic du 164 rue du Faubourg Saint-Vincent prend place dans un secteur d'Orléans assez éloigné du centre historique mais ayant bénéficié d'observations archéologiques récentes nous donnant une bonne idée de l'environnement historique du site (**Fig. 3, page 21**).

#### 3.1. Préhistoire

Les éléments matériels relevant de la Préhistoire découverts sur le coteau en rive droite de la Loire l'ont été dans l'espace situé au nord-est du centre-ville, à assez peu de distance du 164 rue du Faubourg Saint-Vincent.

Des bifaces ont été découverts dans l'ancienne Manufacture des Tabacs, rue de la Manufacture, en 1948 par m. Camus et à dans un lieu indéterminé de la rue de la Manufacture par l'abbé Nouel en 1950. Plus éloignés géographiquement, des éclats de silex ont été mis en évidence sur des sites dispersés à l'échelle du centre-ville (Palais de Justice, rue de la Bretonnerie, îlot de la Charpenterie, sites des Halles-Châtelet, du parc de la Motte-Sanguin, de Saint-Pierre-Lentin), ce qui pourrait traduire une occupation éparse du rebord du coteau (Joyeux 2014).

#### 3.2. Protohistoire

L'agglomération d'Orléans/*Cenabum* semble se développer à partir du 3<sup>e</sup> s. avant notre ère, principalement dans un rôle de nœud commercial (en tant que

point de rupture de charge) sur le cours de la Loire. L'essentiel de l'occupation reconnue à l'heure actuelle a été identifiée au niveau du centre-ville actuel, entre la place du Martroi à l'ouest, la cathédrale au nord et la Loire au sud ; une partie de cet espace a en outre bénéficié d'une clôture par le biais d'un fossé semi-ovoïde.

Le 164 rue du Faubourg Saint-Vincent est situé hors de l'emprise de l'agglomération protohistorique d'Orléans telle qu'elle est restituée pour le 2<sup>e</sup> s. avant notre ère, à près de 1000 m de celle-ci. Les différentes opérations archéologiques réalisées à proximité du diagnostic n'apportent aucun élément relevant de la Protohistoire, ce qui traduit vraisemblablement une absence d'occupation humaine pour cette période.

#### 3.3. Antiquité (du 1<sup>er</sup> au 4<sup>e</sup> s.)

Tout comme pour la période protohistorique, le site du 164 rue du Faubourg Saint-Vincent est situé hors de l'emprise restituée de l'agglomération antique d'Orléans (**Fig. 3, page 21**). Le secteur n'est toutefois pas démuné de vestiges de cette période.

Le principal élément antique de ce secteur est un des aqueducs desservant la ville antique ; il s'agit en l'occurrence de l'aqueduc dit « occidental » qui prend place dans un ensemble de conduites assez bien connues dans le secteur de la Fontaine de l'Étuvée (Verneau 2011). La **Fig. 4 ci-dessous** présente les informations matérielles et archéologiques de ces observations. Selon J. Courtois (2017 : 10), « il n'est pas certain que ce tronçon soit lié aux autres, situés plus à l'est autour de l'avenue des Droits de l'Homme, ni même d'ailleurs aux bassins de captage de la Fontaine de l'Étuvée » : en effet, son tracé restitué paraît éviter le secteur de la Fontaine. Il est possible que cet aqueduc

Point d'observation	Lieu(x) (odonymes actuels)	Informations
A	224 rue du Faubourg Saint-Vincent	« [...] le passage de l'aqueduc de la Fontaine de l'Étuvée [se fait] dans le jardin de la maison portant le n° 224 du Faubourg Saint-Vincent » (Dumuy 1895).
B	La recherche de la « maison Bailly » dans les fiches auxiliaires cadastrales (AMO, sous-série 4 G) a été infructueuse.	Rapport de « la mise à découvert dans le jardin de la même maison Bailly, tout auprès du chemin de fer, où s'est trouvé le marbre », de l'aqueduc (Vergnaud-Romagnési 1865).
C (Fig. 3, n° 957)	Carrefour des rues de la Claye et du Faubourg Saint-Vincent, côté est	« Le cours souterrain passait par deux puits en maçonnerie détruits vers 1850, lors de l'établissement des trottoirs du faubourg Saint-Vincent. Ils étaient sur l'emplacement actuel du trottoir, côté droit, le premier en face de la rue du Moulin-à-Moineau, c'est-à-dire en face de la rue actuellement nommée "de la Claye" ; le deuxième à l'angle de la venelle du Champ-Rond » (Poullain 1913 : 4).
D (Fig. 3, n° 959)	Carrefour de la rue du Faubourg Saint-Vincent et de la venelle du Champ Saint-Vincent ?	
E	Au nord du carrefour de la rue du Faubourg Saint-Vincent et du boulevard Pierre Segelle	« [...] les terrassiers, à cet endroit, mirent à jour, à 4 mètres environ de la surface actuelle du sol, une sorte de petite voûte de 70 centimètres de diamètre en briques [...]. Cette sorte de niche devait reposer sur la surface primitive du sol, et ses fondations s'appuyaient sur l'argile » (Davoust 1888).

**Fig. 4 :** Récapitulatif des descriptions publiées d'observations de l'aqueduc occidental passant à proximité de la rue du Faubourg Saint-Vincent.



suive un tracé au nord avant de s'incurver vers le nord-ouest pour aller prendre l'eau d'une source connue à l'époque contemporaine située près de l'actuelle mairie de Fleury-les-Aubrais. La conduite occidentale a été observée à plusieurs reprises au cours du 19<sup>e</sup> s. mais n'a jamais fait l'objet de relevés, même schématiques (découvertes fortuites n<sup>os</sup> 854, 956, 957 et 959 ; **Fig. 4, page 22**).

Un autre élément relevant de la période antique est une inscription sur marbre (0,77 m × > 0,62 m) qui a été trouvée en 1846 lors des terrassements réalisés pour la construction de la voie de chemin de fer, « à quelques mètres au couchant du pont oblique qui se trouve dans ce faubourg, sur le bord de l'ancienne voie romaine conduisant à Lutèce, et à deux mètres de profondeur » (Du Faur de Pibrac 1865 : 235) (découvertes fortuites n<sup>os</sup> 15 et 63). L'auteur de cette description n'étant pas l'inventeur de l'inscription, nous ne disposons pas de précisions sur le contexte de cette découverte, notamment son emplacement exact qui reste difficile à déterminer. Le texte fait état de la dédicace d'un monument de la part d'un citoyen romain qui l'a fait construire. En raison des manques dans le document dus à un mauvais état de la plaque, le statut de cet individu est sujet à discussion : est-il originaire de la cité des Sénons et curateur à Orléans, comme une première lecture le permet (Boucher de Molandon 1868), ou est-il orléanais et curateur de la ville de Sens, soit la situation inverse, comme une seconde interprétation le permet également ? L'information essentielle fournie par ce document reste l'attestation du nom de *Cenabum* sur le site d'Orléans.

« Depuis la découverte de ce marbre, le conseil municipal d'Orléans<sup>2</sup> a mis à disposition de M. de Pibrac, l'un de ses membres, 500 fr. pour faire faire des fouilles vers le lieu où on a déterré primitivement cette inscription. Mais ces fouilles, pratiquées au nord-ouest et tout auprès à gauche du pont du chemin de fer de Vierzon au faubourg Saint-Vincent, vers le lieu où le marbre a été déterré<sup>3</sup>, n'ont point amené la découverte qu'on espérait des fragments du marbre mutilé. On y a seulement recueilli quelques ossements humains, des têtes ayant des médailles romaines dans le crâne, de petits vases de diverses dimensions, ainsi que des fragments de poterie antique. Ces ossements [*sic*] et ces vases proviennent, sans doute, d'inhumations gallo-romaines le long du chemin de Cenabum à Lutèce qui traversait le faubourg de Saint-Vincent-des-Vignes [...] » (Vergnaud-Romagnési 1866 : 22-23) (découverte fortuite n<sup>o</sup> 19). Ces éléments avaient été interprétés quelques

<sup>2</sup> Séance du 3 avril 1865.

<sup>3</sup> Cela correspond vraisemblablement aux parcelles situées au nord du carrefour des rues du Faubourg Saint-Vincent et de la Chaude Tuile.

mois avant la rédaction de cette notice comme preuves de la présence d'un espace funéraire antique (*BSAHO*, t. 4, n<sup>o</sup> 49, 1865 : 287).

Aucun élément d'habitat n'a été mis en évidence au travers des opérations archéologiques récentes comme des observations anciennes. L'aplomb et probablement les abords immédiats de l'aqueduc étaient interdits à la construction afin de pouvoir le plus rapidement possible accéder à l'ouvrage en cas de nécessité. La présence de sépultures avec du mobilier associé amène à interpréter cet espace comme une nécropole classiquement située sur une voie de desserte urbaine depuis la campagne.

### 3.4. Moyen Âge

Le principal élément topographique relevant de cette période est l'église Saint-Vincent, située à 600 m au sud du 164 rue du Faubourg Saint-Vincent. Celle-ci est attestée par un diplôme de Charles le Chauve produit entre 840 et 843 et par lequel celui-ci confirme les possessions de l'Église d'Orléans<sup>4</sup> : parmi la liste des établissements religieux qui font l'objet de cet acte se trouve la *cella* « *sancti Vincentii* » ; d'après la formulation et les informations du texte, il s'agit bien d'un élément situé à Orléans (Thillier, Jarry 1906 : 65, acte n<sup>o</sup> 33). Helgaud de Fleury, dans sa *Vita Roberti* rédigée vers 1033, avait attribué à Robert le Pieux la fondation de cet établissement sous la forme d'un monastère, soit une datation au premier tiers du 11<sup>e</sup> s. ; le diplôme de Charles le Chauve prouve toutefois que c'est erroné<sup>5</sup>. L'église passe sous le patronage de l'abbaye de Déols au tournant des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> s. et reste un prieuré en dépendant jusqu'à la Révolution (Stein 1889 ; Gaillard, Debal 1987 : 44). L'église connaît plusieurs vicissitudes : elle est détruite plusieurs fois, en 1358, en 1428 dans le cadre du siège de la ville par les Anglais durant la Guerre de Cent Ans, puis encore en 1562 ou 1567 dans le cadre des guerres de Religion. Elle paraît être reconstruite de 1602 à 1621 d'après des dates inscrites. Le bâtiment actuel est entamé en 1813, restauré et réaménagé en 1843 puis à nouveau restauré après un incendie en 1912 et agrandie en 1924 (Alix et al. 2011 : 14). En tout état de cause, l'origine de cette église reste indéterminée : est-elle une ancienne *memoria* ou pourrait-elle être une fondation privée ? Le vocable de « Saint-Vincent-aux-Vignes » qui lui est parfois donné n'est pas antérieur au 14<sup>e</sup> s. (Gaillard, Debal 1987 :

<sup>4</sup> Voir aussi [elec.enc.sorbonne.fr/cartulaires/Orleans-S-Croix/0033](http://elec.enc.sorbonne.fr/cartulaires/Orleans-S-Croix/0033)

<sup>5</sup> Il s'agit vraisemblablement d'une reconstruction ou d'une refondation, action souvent perçue comme une création ex *nihilo* par une sorte de reprise à zéro de l'histoire spécifique du lieu.



44). L'église dispose d'un cimetière adjacent (Alix et al. 2011).

Au-delà de l'église, aucun élément n'est connu aux abords du 164 rue du Faubourg Saint-Vincent pour la période médiévale. La limite (certes diffuse) de l'espace urbanisé pour cette grande plage chronologique se situe bien plus au sud. Toutefois, la construction de la quatrième et dernière enceinte d'Orléans, à la fin du 15<sup>e</sup> s., a volontairement laissé à l'écart des secteurs qui étaient reconnus comme habités. Le *Memoire et avis du fait de la cloture du faubourg de la ville d'Orléans du costé de la Beauce* (BMO, ms. 595), rendu en 1486 au moment où le tracé définitif de la nouvelle enceinte est arrêté, établit ainsi que certains secteurs habités ne seront pas inclus : il s'agit du bourg Saint-Laurent à l'est, de la rue Saint-Vincent au nord et la «rue du Chevecier», ce qui représente une totalité de 50 à 60 maisons (Alix, Durandière 2004 : 13). Cette quantité de bâtiments est faible, surtout parce qu'elle est répartie sur trois secteurs, mais le fait que cela soit mentionné dans le *Memoire* tend à montrer qu'un pôle d'habitat existait le long de l'actuelle rue du Faubourg Saint-Vincent suffisamment dense pour être reconnu comme tel et pour que la question de sa mise en défense soit étudiée. Il reste toutefois impossible de déterminer si ce groupe de bâti s'étendait jusqu'au niveau de l'actuel n° 164 – cela reste toutefois peu probable au vu des distances.

La mention du vocable de «Saint-Vincent-aux-Vignes» usité à partir du 14<sup>e</sup> s. (voir ci-dessus) est un indice sur la nature de l'occupation de l'espace au Moyen Âge finissant. Cette occupation du sol est agricole, plus précisément viticole, et est suffisamment prégnante dans les représentations socio-spatiales pour que l'église Saint-Vincent soit qualifiée ainsi.

Mis à part cette église et son cimetière adjacent, aucun élément n'est connu pour cette partie des abords d'Orléans à l'époque médiévale, les différentes opérations archéologiques menées dans ce secteur n'ayant livré aucune structure de cette période.

### 3.5. Époques moderne et contemporaine

La rue du Faubourg Saint-Vincent n'apparaît pas systématiquement sur les plans anciens de la ville d'Orléans. Ainsi, la vue *Aurelia Franciæ Civitas ad Ligeri flu: sita* de F. Hogenberg, éditée par G. Braun en 1581 dans le volume III des *Civitates orbis terrarum*, ne présente aucune rue ou chemin à l'extérieur des enceintes de la ville, à l'exception de l'actuelle rue

du Faubourg Bannier, peut-être parce qu'il s'agit de la principale route vers Paris. Sur la vue de Hogenberg, l'environnement des abords de la ville est figuré, probablement de manière assez arbitraire, comme étant des champs clôturés de haies et des vergers ; le bâti est totalement absent, y compris l'église Saint-Vincent. Postérieurement, le *Plan de la ville d'Orléans* édité à Paris en 1705 (BMO Rés. ZH 13) montre une rue du Faubourg Saint-Vincent bordée de petites maisons ; l'emplacement du n° 164 est cependant hors cadre. Les mêmes observations peuvent être faites pour le plan *La ville d'Orléans avec ses Environs* d'Inselin, éditée en 1743 (BMO Rés. ZH 37). D'autres plans existent mais leurs cadrages excluent eux aussi la situation du 164 rue du Faubourg Saint-Vincent ; certains ne présentent même pas la rue ou le chemin. Cela s'explique par le fait que le sujet de ces plans, ce qui intéressait l'auteur et son public, était la ville donc l'*intra-muros*, l'*extra-muros* ne venant qu'habiller, tel un cadre décoratif, le cœur du plan.

La fouille du 20 rue du Poirier Rond (Champault 2014 ; site 245) a mis en évidence une occupation du site qui n'est pas antérieure au courant du 16<sup>e</sup> s. et qui prenait la forme de vignes. Sur ce site, l'habitat est particulièrement récent car il n'est présent qu'à partir du 19<sup>e</sup> s., voire du 20<sup>e</sup> s. La même observation peut être faite pour le site du 8 boulevard Guy-Marie Riobé (Roux 2013 ; site 230) où tout porte à penser qu'il s'agit d'un espace non bâti avant l'époque contemporaine.

La superposition de l'emprise de l'aménagement du 164 rue du Faubourg Saint-Vincent avec le cadastre ancien d'Orléans (**Fig. 5, page 25** ; section G, feuille unique<sup>6</sup>) montre que cette emprise est dénuée de toute construction (à l'exception de l'extrême pointe nord-ouest) au début du 19<sup>e</sup> s. Bien que le plan cadastral de 1823 présente d'importantes erreurs de géométrie rendant complexes les opérations de géoréférencement, le fait que l'emprise de l'aménagement soit vide de bâti selon ce document ne provient pas d'une erreur de géoréférencement car le document original conservé aux Archives départementales du Loiret présente de nombreuses surcharges au crayon ou à l'encre venant indiquer les rues et aménagements réalisés après la production des planches du cadastre ancien, comme par exemple la rue du Château Gaillard, lesquelles surcharges (telle l'emprise de la tranchée du chemin de fer au droit du 164 rue du Faubourg Saint-Vincent) se positionnent correctement par rapport au cadastre actuel, comme on peut le voir sur la **Fig. 5**. Un document, listant les parcelles soumises à expropriation pour la construction du raccordement de la ligne d'Orléans à

6 Sont concernées les parcelles n° 2649 en intégralité et n°s 2605, 2606, 2643 et 2650 en partie.

Vierzon à celle d'Orléans à Paris<sup>7</sup>, mentionne, pour l'emprise du diagnostic, l'expropriation de 249 m<sup>2</sup> du terrain appartenant à Jean-Baptiste Landré-Dreux (parcelle G 2605 du cadastre de 1823), ce qui correspond à l'angle nord-ouest du triangle formé par l'emprise de l'aménagement.

Le secteur de l'aménagement qui fait l'objet du présent diagnostic est donc ce que l'on peut qualifier d'« agglomération-rue ». L'habitat, composé de petites maisons individuelles, est organisé en front de rue, densément mais pas nécessairement jointives. Les parcelles sont souvent nettement plus longues que larges. Chaque maison possède un jardin en partie arrière de la parcelle, et peut se voir adjoindre une dépendance. Le bâti forme donc une assez mince bande de part et d'autre de la rue (comme pour les autres rues, mais toutefois dans de nettement moindres mesures) et le cœur des îlots est occupé par de plus grandes parcelles à vocation agricole (faut-il y voir des champs ? des vergers ?).

7 AMO 2 O 8, «(I) Préfecture du Loiret. Chemin de fer d'Orléans à Vierzon. Publication conformément à l'article 10 de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique», 16 janvier 1845 au plus tôt.

Plusieurs carrières sont connues dans le secteur du diagnostic. La principale d'entre elles<sup>8</sup> est située à l'aplomb de l'aménagement. Composée de deux niveaux, elle se déploie partiellement sous le bâtiment d'habitation et majoritairement sous la cour. Le sol de sa galerie inférieure atteint la cote de 102,47 m, soit 13,70 m sous l'altitude actuelle de la cour de la maison. Mise en place à la fin du 18<sup>e</sup> s. ou au début du 19<sup>e</sup> s., elle a notamment été coupée par la tranchée de la voie de chemin de fer. La réalisation du présent diagnostic a été l'occasion d'en faire une visite, étant donné que son accès devrait être rendu difficile (mais non impossible) après la construction de l'aménagement. Ces informations ont fait l'objet d'une note rédigée par Clément Alix (Pôle d'Archéologie, Ville d'Orléans) et présentée en annexe (voir page 55).

L'histoire du quartier est marquée par la construction de cette tranchée ferroviaire. Au niveau du 164 rue du Faubourg Saint-Vincent, la voie de chemin de fer n° 590 000 qui relie la gare des Aubrais-Orléans à celle de Montauban-Ville-Bourbon est aménagée en tranchée ouverte, ce qui est une nécessité locale causée par

8 Base de données Cavités, n° CENAA0006672.

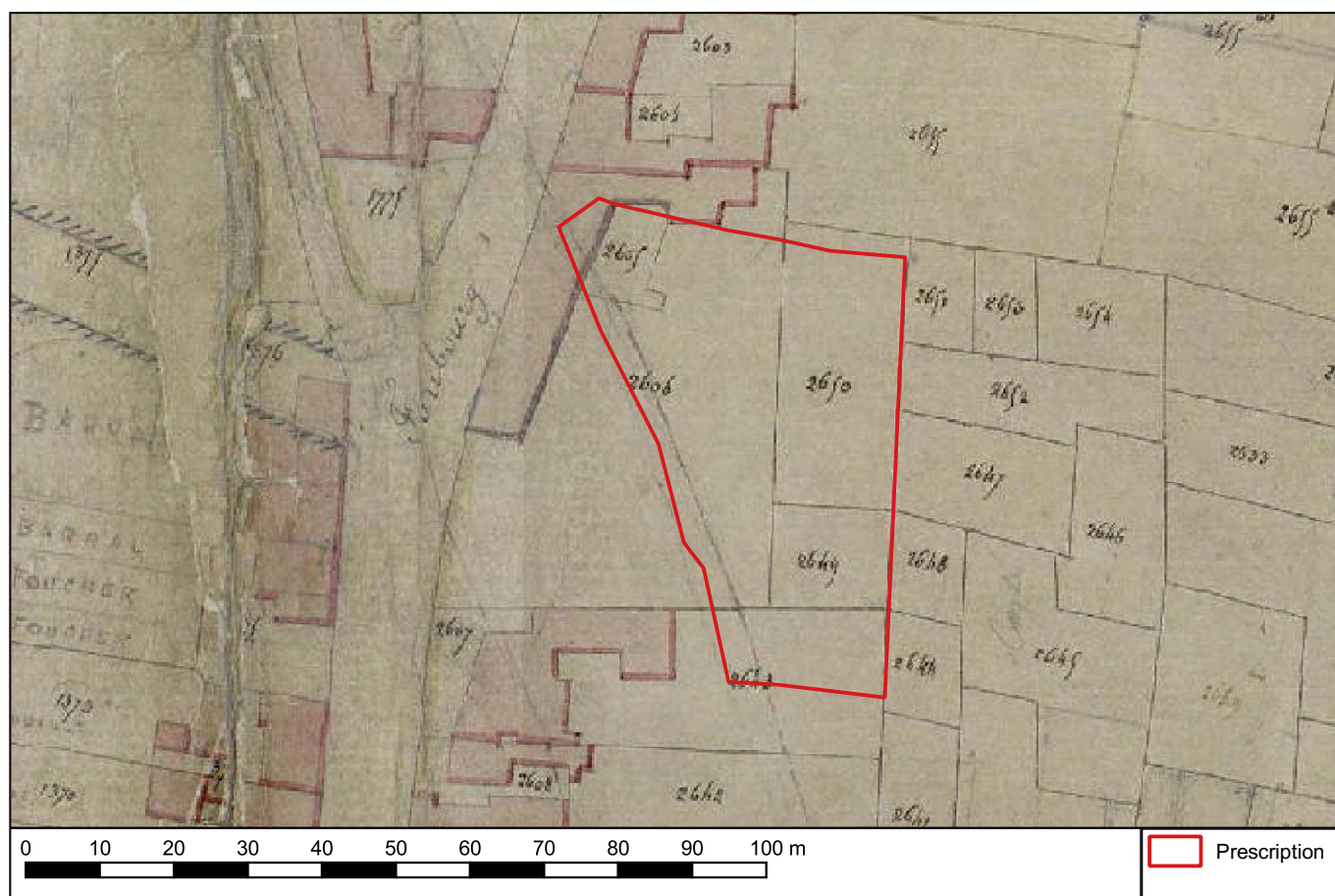


Fig. 5 : Contexte bâti du 164 rue du Faubourg Saint-Vincent en 1823 (fond : cadastre ancien, AMO 1 Fi 56 ; infographie : B. Lefèvre).

la topographie du plateau nord de la Loire<sup>9</sup>. Son percement a été entamé au début des années 1840, ce qui a nécessité l'expropriation de plusieurs propriétaires de terrains et de bâtiments situés sur le tracé projeté de la voie (voir n. 7 page précédente). Au niveau du pont routier passant au-dessus de la plate-forme, la lecture du cadastre ancien permet de constater l'importance de ces démolitions. La construction de la tranchée ouverte et surtout la réalisation de son talutage maçonné a rendu nécessaire le déversement de grandes quantités de ciment dans la cave-carrière pour la consolider en partie.

### 3.6. Commentaire morphologique de la rue du Faubourg Saint-Vincent

Bien que cela se produise à une certaine distance de l'emprise de l'aménagement du 164 rue du Faubourg Saint-Vincent, il est important de commenter (**Fig. 6, page 27**) une incurvation vers l'est (tracé bleu) que fait la rue.

Si on prolonge en ligne droite vers le sud le tronçon de la rue du Faubourg Saint-Vincent entre le boulevard Marie Stuart et la rue Pierre I<sup>er</sup> de Serbie tel qu'il existe aujourd'hui (tracé rouge continu), la projection (tracé rouge en pointillés) aboutit au carrefour des rues du Bourdon Blanc et des Bons Enfants, alors qu'aujourd'hui la rue Porte Saint-Vincent, qui prolonge la rue du Faubourg Saint-Vincent côté *intra-muros*, rejoint la rue des Bons Enfants à environ 24 m à l'est de la rue du Bourdon Blanc.

Il est possible qu'un élément topographique ait provoqué le décalage vers l'est de la rue du Faubourg Saint-Vincent. Cet élément est probablement l'église Saint-Vincent, située à 21 m en retrait du front de bâti occidental de la rue du Faubourg Saint-Vincent mais précisément sur le tracé projeté de cette rue. L'église serait-elle alors postérieure au tracé de la rue ? Celle-ci a-t-elle été décalée vers l'est afin d'éviter l'église ? Il s'agit plutôt d'éviter les abords de l'église, qui correspondent vraisemblablement à un espace funéraire aménagé autour du bâtiment (Alix et al. 2011).

Plusieurs linéaments parcellaires semblent participer à un tracé linéaire disparu ; toutefois, ils se remarquent préférentiellement sur le cadastre actuel et ressortent nettement moins de leur environnement sur le cadastre ancien. Sur le cadastre actuel, seul sera

évoquée la limite nord-est de la parcelle BS 276 (actuel lycée Jean Zay ; emprise jaune) qui se situe dans l'axe du tracé restitué présenté ci-dessus avec un léger décalage de quelques mètres vers l'est. Cette limite parcellaire vient d'ailleurs au contact de l'église Saint-Vincent. Au sud, à l'ouest de la rue de la Porte Saint-Vincent se trouve un tracé en deux parties adoptant une légère courbure (plan B, vignette, tracé orange en pointillés recouvert par le tracé vert continu). Son extrémité nord recouvre la prolongation de la rue du Faubourg Saint-Vincent telle qu'elle est conformée au nord de son point d'inflexion, et son extrémité sud se situe précisément face à la rue du Bourdon Blanc ; un accident d'alignement existe toujours d'ailleurs dans le bâti actuel entre les n<sup>os</sup> 2 et 4 de la rue des Bons Enfants (non figuré). Ces éléments sont différents sur le cadastre ancien (mêmes représentations) : seul apparaît – et plus nettement d'ailleurs – l'alignement de fonds de parcelles au débouché de la rue du Bourdon Blanc, et la limite nord-est de la parcelle actuelle BS 276 ne ressort pas.

Il paraît peu discutable que l'arc de cercle formé par la partie sud de la rue du Faubourg Saint-Vincent soit provoquée par la présence de l'église Saint-Vincent, à d'autant plus forte raison que celle-ci est située sur le supposé tracé primitif de la rue. Le décalage a probablement été réalisé pour éviter l'emprise du cimetière de l'église (sinon il est raisonnable de supposer que la rue aurait jouté le bâtiment). L'alignement courbé de la rue de la Porte Saint-Vincent conserve peut-être l'empreinte du premier tracé, fossilisé par les fonds de parcelles du lotissement aménagé de part et d'autre de cette petite rue. Précisons que la préservation de cet axe dans la limite est de la parcelle BS 276 semble relever de la coïncidence. Enfin, évoquons aussi la question du désaxement de l'extrémité nord de la rue du Bourdon Blanc, qui vient s'accoler à la crypte de Saint-Avit ; cette rue peut faire le pendant *intra-muros* de la rue du Faubourg Saint-Vincent, mais sa discussion est ici hors de propos.

<sup>9</sup> Au niveau du 54 rue de Bellebat (Lefèvre 2021), à près de 700 m au sud, la même voie de chemin de fer était aménagée à niveau de la rue.



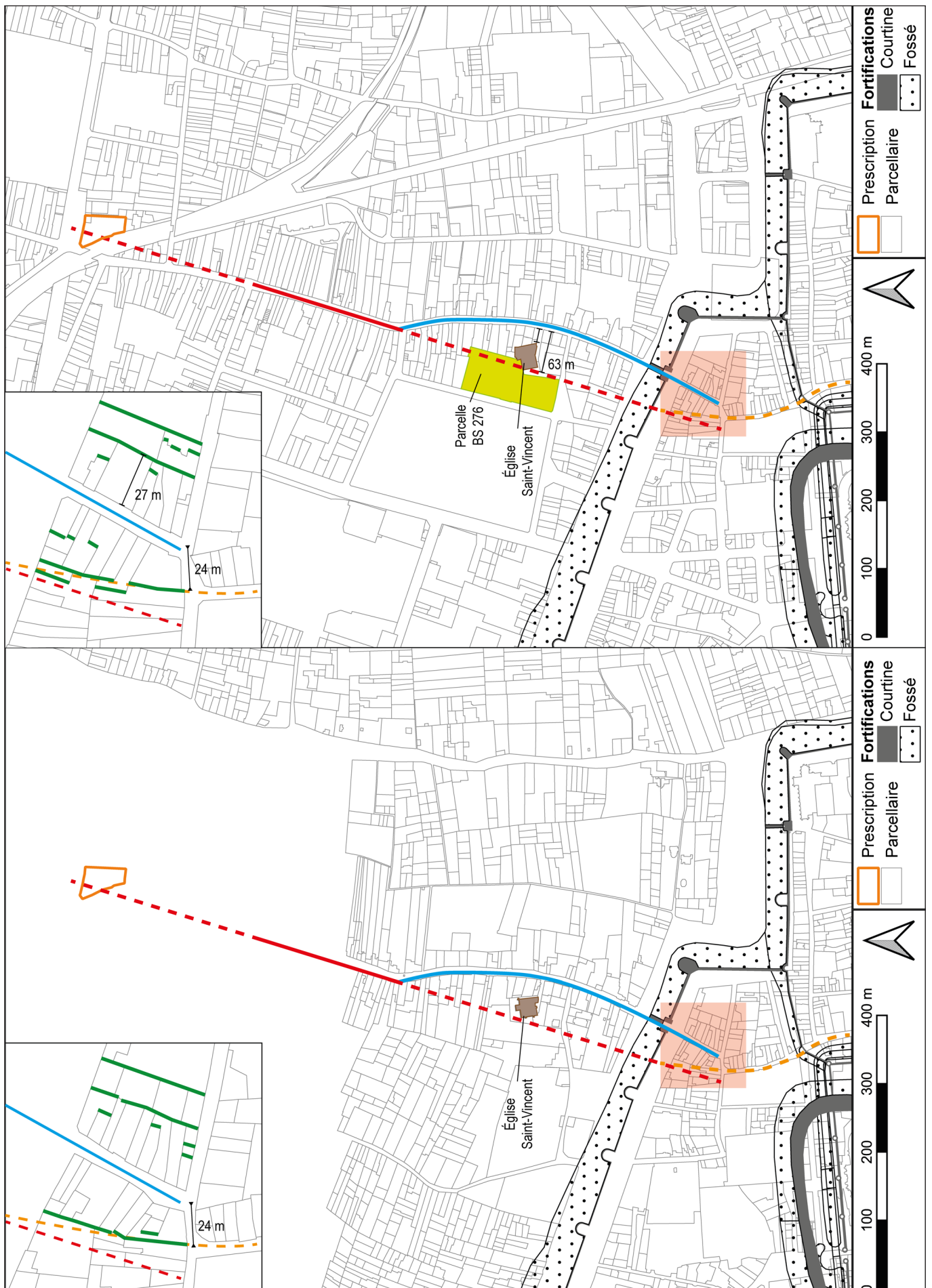


Fig. 6 : Cartographie des éléments morphologiques observés dans les cadastres actuel et ancien (infographie : B. Lefèvre).

# STRATÉGIES ET MÉTHODES

## 1. CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE SCIENTIFIQUE

Le diagnostic archéologique du 164 rue du Faubourg Saint-Vincent fait suite au dépôt d'un permis de construire par la SAS EDMP Centre relatif à un projet de construction d'un immeuble d'habitation et de quatre maisons, communiqué au Service régional de l'archéologie de la Région Centre-Val de Loire le 26 octobre 2020.

L'arrêté n° 20/0539 du Préfet de la Région Centre-Val de Loire en date du 12 novembre 2020 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive (voir page 9) stipule que «le terrain est localisé dans l'emprise supposée du tracé de l'aqueduc dit de la Fontaine de l'Étuvée alimentant la ville antique d'Orléans-Cenabum, dans un secteur qui a livré des vestiges d'occupation gallo-romaine dans un rayon de 750 m à l'est et à l'ouest».

Le diagnostic avait ainsi, et entre autres, pour but de rechercher la présence de cet aqueduc ainsi que de circonscrire l'éventuel secteur funéraire, suggéré par les découvertes de sépultures dans le secteur faites dans le courant du 19<sup>e</sup> s.

## 2. MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION

### 2.1. Calendrier d'intervention et méthodologie d'ouverture

La phase de terrain du diagnostic archéologique du 164 rue du Faubourg Saint-Vincent s'est déroulée du lundi 7 juin au jeudi 10 juin. Le rebouchage des tranchées a été réalisé dans la foulée, du jeudi 10 au vendredi 11 juin 2021.

Le terrassement puis le remblaiement de la tranchée 1, au nord-ouest de l'emprise et dans la cour de la maison, ont été réalisés avec une mini-pelle montée sur chenilles caoutchouc et équipée d'un godet lisse de 1,00 m. Le terrassement et le remblaiement des quatre autres tranchées ont été réalisés à l'aide d'une pelle mécanique de 20 t montée sur pneus et équipée d'un bras à volée variable et d'un godet lisse de 2,00 m rotatif à 360° et pivotant à 90°. Cet engin était en mesure de creuser jusqu'à 4,00 m de profondeur au droit de la cabine.

Le dépôt des déblais a été réalisé au plus près des tranchées.

### 2.2. Méthode de fouille et d'enregistrement

L'équipe archéologique était composée de deux personnes présentes en permanence pendant l'opération.

Les observations de terrain ont pris la forme de relevés de logs et de coupes sur les bords des tranchées et de la fouille manuelle comme mécanisée des structures en creux présentes.

L'enregistrement a été réalisé sur la base d'unités stratigraphiques (US) numérotées de  $a001$  à  $n$  avec incrémentation à l'unité, où  $a$  est le numéro d'ouverture. Les informations stratigraphiques ont été consignées sur les minutes de terrain puis versées dans la base de données CADoc version 2.1 durant la phase d'étude. Cette base de données a également reçu les informations relatives au mobilier archéologique ainsi qu'à la documentation graphique (minutes de terrain, pho-

tographies) afin de relier ces données avec les unités stratigraphiques et de faciliter la navigation entre tous ces éléments. Les relations stratigraphiques ont été vérifiées, le diagramme établi et l'ensemble des informations confirmées par le biais du Stratifiant<sup>1</sup> v. 0.3.5.

Les levés topographiques ont été réalisés au moyen d'une station totale Nikon Nivo 5C. Durant la phase d'implantation, les points de référence étaient les bornes SIGOR 2254 (boulevard Marie Stuart), 5545 (carrefour des rues de Bel Air et du Faubourg Saint-Vincent) et 5546 (carrefour du boulevard Guy-Marie Riobé et de la rue du Faubourg Saint-Vincent) qui ont servi à projeter, par cheminement, différentes stations à l'intérieur du 164 rue du Faubourg Saint-Vincent. Six stations ont été installées à l'intérieur de la propriété. Le système de coordonnées de référence utilisé pour cette opération est le Lambert 93, conformément au décret n° 2000-1276 du 26 décembre 2000.

Les photographies réalisées sur le terrain ont été effectuées avec un appareil photo numérique Panasonic Lumix DMC-FZ300. Elles ont été enregistrées au format JPEG à une résolution de 300 ppp. Durant la phase d'étude, les noms des fichiers ont été modifiés selon le modèle « [numéro de site Patriarche]\_[numéro de 001 à *nnn*] », soit par exemple « 45234331\_001 » afin de permettre les relations documentaires dans la base de données.

Les informations spatialisées ont été traitées par le biais du logiciel de SIG QGIS 3.16.6 Hannover, qui a aussi permis la conception et la production des documents cartographiques intégrés au rapport. L'infographie des dessins au trait (coupes et logs) et la réalisation des planches illustratives ont été effectuées avec le logiciel de DAO Illustrator 2021. Enfin, ce rapport a été mis en page avec le logiciel de PAO Adobe InDesign 2021, puis imprimé et assemblé par le service de reprographie de la ville d'Orléans.

---

<sup>1</sup> Conçu, développé et maintenu par Bruno Desachy (Ministère de la Culture et de la Communication), il s'agit d'un classeur Excel utilisant des formules VBA construisant automatiquement un diagramme stratigraphique à partir des informations relationnelles d'antéro-postériorité et de phasage associées aux unités stratigraphiques. En l'occurrence, les informations sont semi-automatiquement issues de la base de données CADoc. Cet outil est, entre autres, capable de déterminer les erreurs relationnelles et de proposer des synchronismes.



## DESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE

### 1. PRÉSENTATION DES OUVERTURES

L'opération de diagnostic a pris la forme de cinq ouvertures réparties sur l'ensemble de l'emprise de la prescription. Par souci de praticité, elles seront désormais toutes qualifiées de tranchées bien que les ouvertures 1, 4 et 5 ont pris la forme effective de sondages (**Fig. 7 ci-contre et Fig. 9, page 31**).

La tranchée 1, située dans l'angle nord-ouest de l'emprise de la prescription, dans la cour de la maison, est de forme trapézoïdale en raison de la présence d'un réseau d'évacuation des eaux de pluie qui prenait en écharpe la partie nord de l'ouverture. Elle mesure 3,47 m de longueur et une largeur allant de 1,54 m à 2,92 m et couvre une surface de 7,40 m<sup>2</sup>. Les cotes de fond sont de 114,18 m à l'ouest et de 114,72 m à l'est.

La tranchée 2, située en partie sud du jardin de la propriété, est orientée ouest-est. Elle mesure 13,56 m de longueur et 2,02 m de largeur maximale et couvre une surface de 29,53 m<sup>2</sup>. Les cotes de fond sont de 112,74 m à l'ouest et de 113,50 m à l'est.

La tranchée 3, située en partie centrale du jardin, est orientée ouest-est. Elle mesure 23,64 m de longueur et 1,92 m de largeur maximale et couvre une surface de 46,71 m<sup>2</sup>. Les cotes de fond sont de 114,45 m à l'ouest et de 114,28 m à l'est.

La tranchée 4, située en partie nord du jardin, est de forme trapézoïdale en raison de la présence des arbres qui ont gêné la manœuvre de la pelle mécanique. Elle mesure 3,85 m de longueur et de 3,74 m à 2,10 m de largeur et couvre une surface de 10,87 m<sup>2</sup>. La cote de fond est de 114,05 m au sud.

La tranchée 5, à l'extrémité sud de l'allée de déserte du jardin, mesure 3,72 m de longueur et 3,44 m de largeur et couvre une surface de 12,35 m<sup>2</sup>. La cote de fond est de 114,68 m à l'est. La moitié occidentale de cette tranchée était fortement perturbée par des réseaux d'évacuation d'eaux de pluie (**Fig. 7 ci-contre**).

La **Fig. 8 ci-contre** présente les surfaces concernées par les différents éléments surfaciques ainsi que les proportions que cela représente. Les tranchées réalisées couvrent 5,4 % de l'emprise totale de la prescription, mais 6,8 % de celle-ci si on exclut les bâtiments inclus dans la prescription. Cette faible proportion d'ouverture est due aux réseaux superficiels et aux

arbres qui gênaient l'accessibilité aux emplacements (notamment aux extrémités) prévus des tranchées.



**Fig. 7 :** Un exemple des perturbations récentes : la bande gris foncé observée dans la tranchée 5 (en haut) interprétée comme étant la structure F 501 (annulée par la suite) était la seule section de la tranchée à ne pas avoir été perturbée par les réseaux récents (en bas) (photos n<sup>os</sup> 096 et 109 ; clichés : B. Lefèvre).

Éléments	Surface (m <sup>2</sup> )	Part (%)
Parcelles CO 503p et CO 504	2016,20	100
Emprise de la prescription	1984	98,4
Surface bâtie dans la prescription	407,11	20,2
Emprise des tranchées de diagnostic	106,86	
<i>en comptant/excluant le bâti</i>		5,4/6,8

**Fig. 8 :** Surfaces de l'aménagement, prescrite, bâtie et diagnostiquée, et proportions.



Fig. 9 : Plan masse des structures observées et des coupes et logs réalisés (infographie : B. Lefèvre).



## 2. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Les résultats archéologiques du diagnostic (**Fig. 9, page 31**) seront présentés tranchée par tranchée, par ordre chrono-stratigraphique croissant.

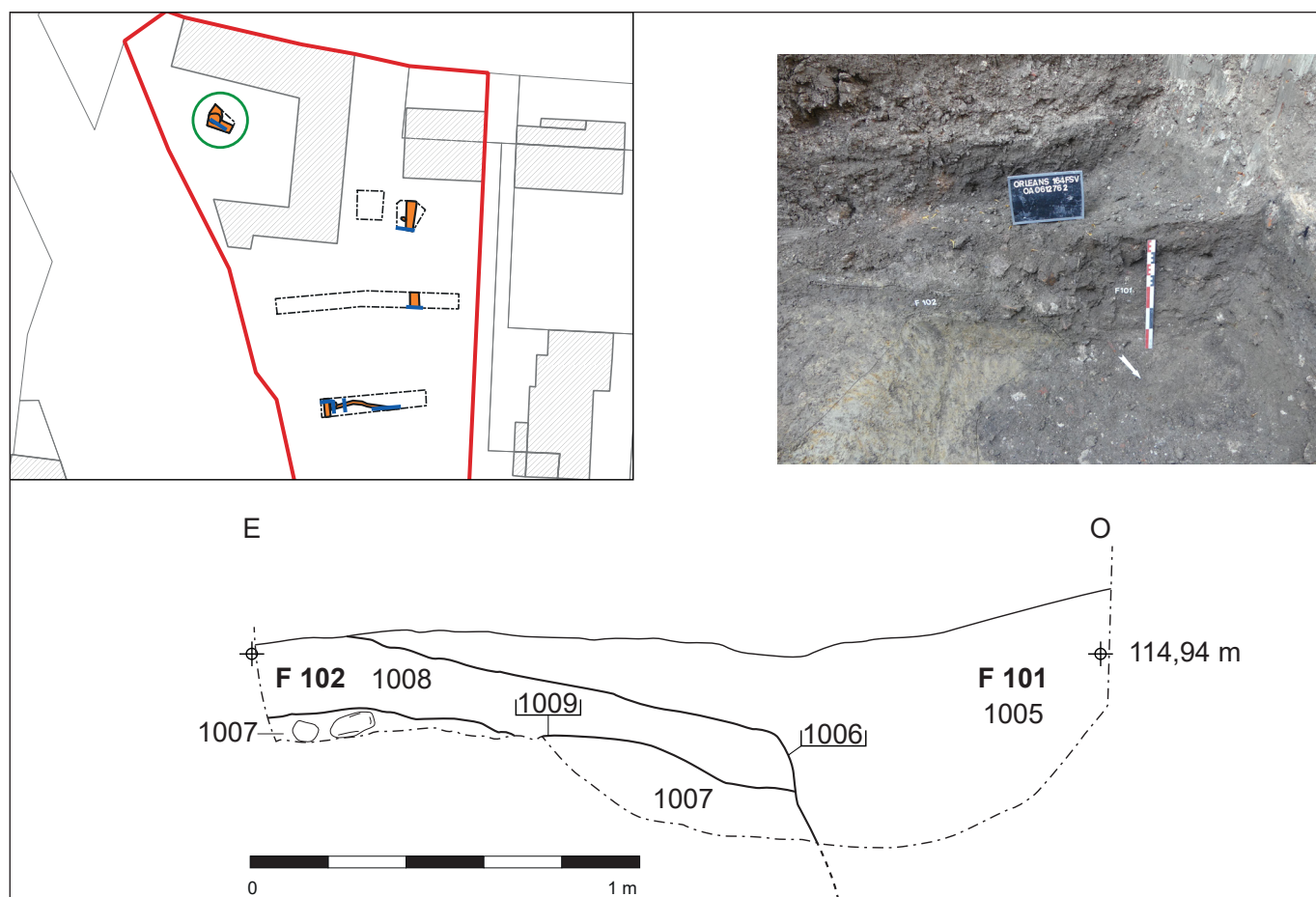
### 2.1. Tranchée 1

Le terrain naturel dans la tranchée 1 est constitué d'un niveau unique de limon argileux jaune bariolé de gris et de vert (US 1007) (**Fig. 10 ci-contre**). Son sommet se situe à 114,83 m. La faible superficie de son observation au fond de la tranchée 1 ne permet pas d'y étudier une éventuelle variabilité de son apparition, ni même d'y rechercher la présence d'autres niveaux de terrain naturel.

Le terrain naturel est entaillé par le fossé F 102 qui apparaît à 115,10 m (**Fig. 11 ci-dessous et Fig. 12, page 33**). Celui-ci présente un creusement longiligne (US 1009) avec un retour perpendiculaire (orienté nord-sud en partie nord de la tranchée, orienté est-ouest en partie est de la tranchée), aux parois obliques et au fond plat



**Fig. 10** : Vue du lambeau de terrain naturel argileux ocre (US 1007) observé dans la tranchée 1 (photo n° 017, cliché : J. Courtois). Nord dans l'angle inférieur droit de l'image.



**Fig. 11** : F 101 et F 102, coupe 1 (plan de localisation, photographie [photo n° 027] et relevé de la coupe ; cliché et relevé : J. Courtois ; infographie : B. Lefèvre).

mais présentant un léger surcreusement central. Il présente une largeur minimale de 1,24 m et est conservé sur 0,64 m. Son comblement (US 1008) est de nature limono-sableuse gris foncé à brun homogène, avec quelques cailloux calcaires en position basale. Interprété comme un fossé en raison de sa conformation, la présence des cailloux disposés sur le fond légèrement surcreusé peut amener à préciser cette idée et à y voir un fossé de drainage. Le mobilier céramique qui y a été trouvé est assez varié. Il comprend un fragment de pot ou de cruche à pâte claire datant de l'Antiquité (vraisemblablement intrusif), trois tessons en pâte de l'Orléanais (dont un présentant un bande rapportée digitée) datés des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> s. et cinq tessons des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> s. Il inclut enfin cinq fragments de terres cuites architecturales couvrant une période de l'Antiquité à l'époque moderne. Sur cette base, le fossé F 102 est daté sur une fourchette chronologique courant du 13<sup>e</sup> au 16<sup>e</sup> s.

Cette précédente structure est percée par la fosse F 101 qui apparaît à 115,10 m (Fig. 11, page 32, Fig. 12 et Fig. 13 ci-contre). Celle-ci présente un creusement (US 1006) de plan ovoïde et aux parois obliques. Sa longueur minimale est de 1,54 m et sa largeur est de 1,28 m ; elle est conservée sur un minimum de 0,64 m. Le fond n'a pas pu être atteint pour des raisons d'exiguïté. Son comblement (US 1005) se présente en corolle et est composé d'un sédiment très hétérogène, avec un liant de sable limoneux, comprenant de nombreuses passées plus grossières avec des éléments de démolition. La fosse F 101 est la structure qui a livré le plus de mobilier, notamment céramique, sur le site. Le principal ensemble, représentant près de la moitié du total, est un lot de 41 fragments de pots à beurre ou de vases de réserve produits en Basse-Normandie (du Domfrontais ?). Un deuxième groupe comprend 18 tessons en pâte de l'Orléanais (sept panses, sept fonds et quatre anses), auquel on peut rapprocher un troisième groupe de trois fragments de plat et de quatre fragments de pot (dont deux anses) également en pâte de l'Orléanais mais revêtus d'une glaçure verte. Un quatrième groupe comprend une série de huit fragments de coquemars à col légèrement montant et cintré et à terminaison bien marquée (dont un avec une anse rainurée rattachée au col) et une série de cinq fragments de coquemars sans col avec lèvres étirées en oblique et bien marquées (dont un avec une anse rattachée à la lèvre et un avec une oreille rattachée à la lèvre). Un cinquième groupe comprend cinq tessons en grès du Berry ou de Puisaye (dont deux sont flammés). Enfin, sont présents un fragment d'un plat du Beauvaisis présentant un décor *a sgraffiato* et un fragment de lèvre à collerette provenant d'un pichet. La terre cuite architecturale est représentée par quinze tessons, qui se répartissent en deux fragments de carreaux de



Fig. 12 : Vue de la fosse F 101 et du fossé F 102 après nettoyage de surface (photo n° 030, cliché : J. Courtois).



Fig. 13 : Vue de la fosse F 101 (au centre du cliché) (photo n° 016, cliché : J. Courtois).

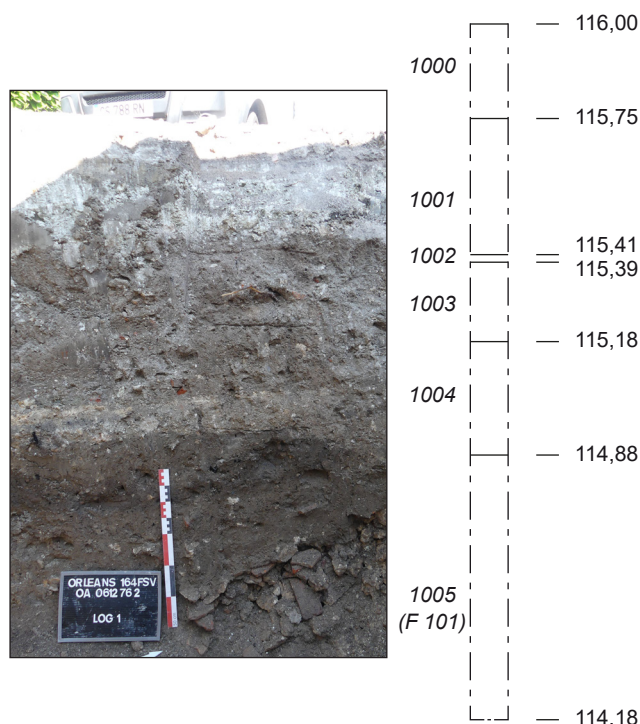


Fig. 14 : Log 1 en tranchée 1 (photo n° 042, cliché et relevé : J. Courtois ; infographie : B. Lefèvre).



sol et treize tuiles plates (dont une avec un crochet et une avec un crochet et une perforation). L'ensemble du mobilier céramique est chronologiquement homogène et peut être daté de la seconde moitié du 16<sup>e</sup> s. Cette structure a également livré un assez grand lot de restes osseux fauniques composé de 93 éléments dont certains présentent des traces de découpe. Enfin, l'US 1005 qui comble F 101 contenait quelques éléments dégradés en alliage cuivreux (tiges, possible petit fragment de jeton) et en fer (clous) et des fragments d'ardoises de couverture.

Un niveau limono-argileux brun (US 1004), homogène et assez meuble, comprenant des inclusions différenciées de terres cuites architecturales, cailloux et mortier de chaux apparaît à 115,18 m et vient recouvrir l'ensemble de la tranchée sur une épaisseur de 0,30 m (log 1 ; **Fig. 14, page 33**). Le mobilier céramique comprend un tesson de faïence avec un émail coloré, un fragment de gourde ou de pichet en grès du Beauvaisis et quatre tessons en pâte de l'Orléanais, formant un lot daté du 17<sup>e</sup> s. Cette unité stratigraphique est couverte à son tour par une couche de nature similaire bien que comprenant moins d'inclusions (US 1003) épaisse de 0,21 m à partir de 115,39 m. Le mobilier de ce niveau comprend un tesson de faïence blanche, deux tessons de cul brun, sept tessons en grès du Berry ou de Puisaye (six à pâte claire et un à pâte sombre) et trois fragments de panses en pâte de l'Orléanais, constituant un lot daté du 18<sup>e</sup> s. Un fin niveau d'interface à 115,41 m et épais de 0,02 m (US 1002) s'est formé au sommet de l'US 1003 par percolation des constituants du niveau sus-jacent. Dans ce niveau ont été trouvés un ensemble de onze fragments d'un pot en faïence, deux fragments de charnier ou de pot de réserve en grès avec une gla-

çure interne au laitier et un tesson en grès du Berry ou de Puisaye, formant un lot daté de la fin du 18<sup>e</sup> s. ou du début du 19<sup>e</sup> s. Ces trois unités stratigraphiques correspondent vraisemblablement à des niveaux de terre végétale.

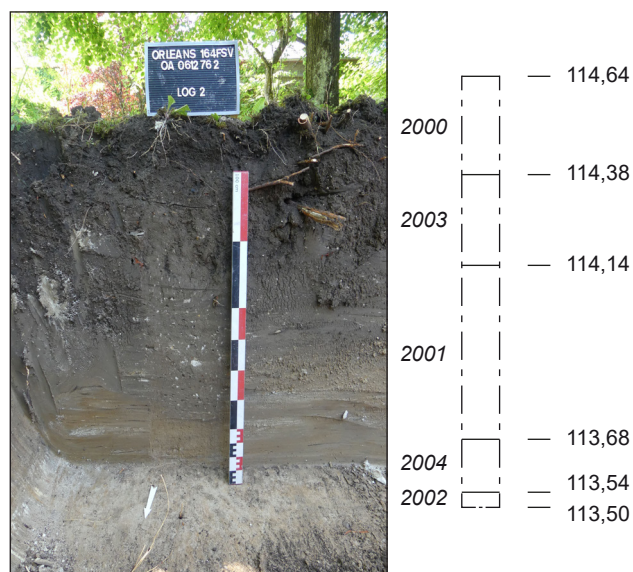
Un sédiment argileux gris foncé presque noir (US 1001), hétérogène et compact, comprenant de nombreuses inclusions de céramique, de mortier de chaux gris-beige à charge grossière, de terres cuites architecturales et de fragments d'ardoises apparaît à 115,75 m et a été observé sur 0,36 m recouvre l'ensemble du secteur (log 1 ; **Fig. 14, page 33**). Cette unité stratigraphique inclut un niveau régulier de chaux blanche. Il s'agit du sommet des niveaux de terre de culture sous-jacents assainis par un épandage de chaux préalable à la construction des bâtiments avoisinants. Ce niveau a livré cinq fragments de carreaux de sol et deux fragments de briques, pouvant tous être associées à l'époque moderne ainsi qu'un tesson antique en position nettement intrusive.

Enfin, le niveau sommital de la stratification de la tranchée 1, situé à 116,00 m, est composé d'un remblai limoneux ocre surmonté d'une couche de cailloux variés (US 1000) observé sur 0,25 m notamment dans le log 1 et qui forme la surface actuelle de la cour de la maison.

## 2.2. Tranchée 2

La stratification du terrain naturel dans la tranchée 2 est composée de plusieurs unités stratigraphiques (log 2 ; **Fig. 15 ci-contre**). Il s'agit en premier lieu d'une marne calcaire blanche fortement compacte (US 2005) présente à 113,92 m, non enregistrée dans le log 2 mais observée régulièrement dans la tranchée 2. Il peut également s'agir d'un ou de deux niveaux d'une argile jaune homogène et compacte bariolée de gris et de vert (US 2002 et US 2004) apparaissant respectivement à 113,54 m sur 0,04 m d'épaisseur et à 113,68 m sur 0,14 m d'épaisseur. La différence de nature du sommet du terrain naturel en tranchée 2 vient de la variabilité de l'altitude de ce sommet ainsi que la présence ou non d'un niveau argileux immédiatement posé sur la marne calcaire.

Deux structures (F 201 et F 202), situées dans le tiers occidental de la tranchée, viennent entailler le terrain naturel (**Fig. 16, page 35**). La première est le fossé F 201, apparaissant à 114,00 m, large de 1,12 m et conservé sur 0,33 m. Son creusement (US 2006) est à parois obliques et fond plat et son comblement (US 2007) est un sédiment argilo-sableux brun très com-



**Fig. 15** : Log 2 en tranchée 2 (photo n° 043, cliché et relevé : J. Courtois ; infographie : B. Lefèvre).

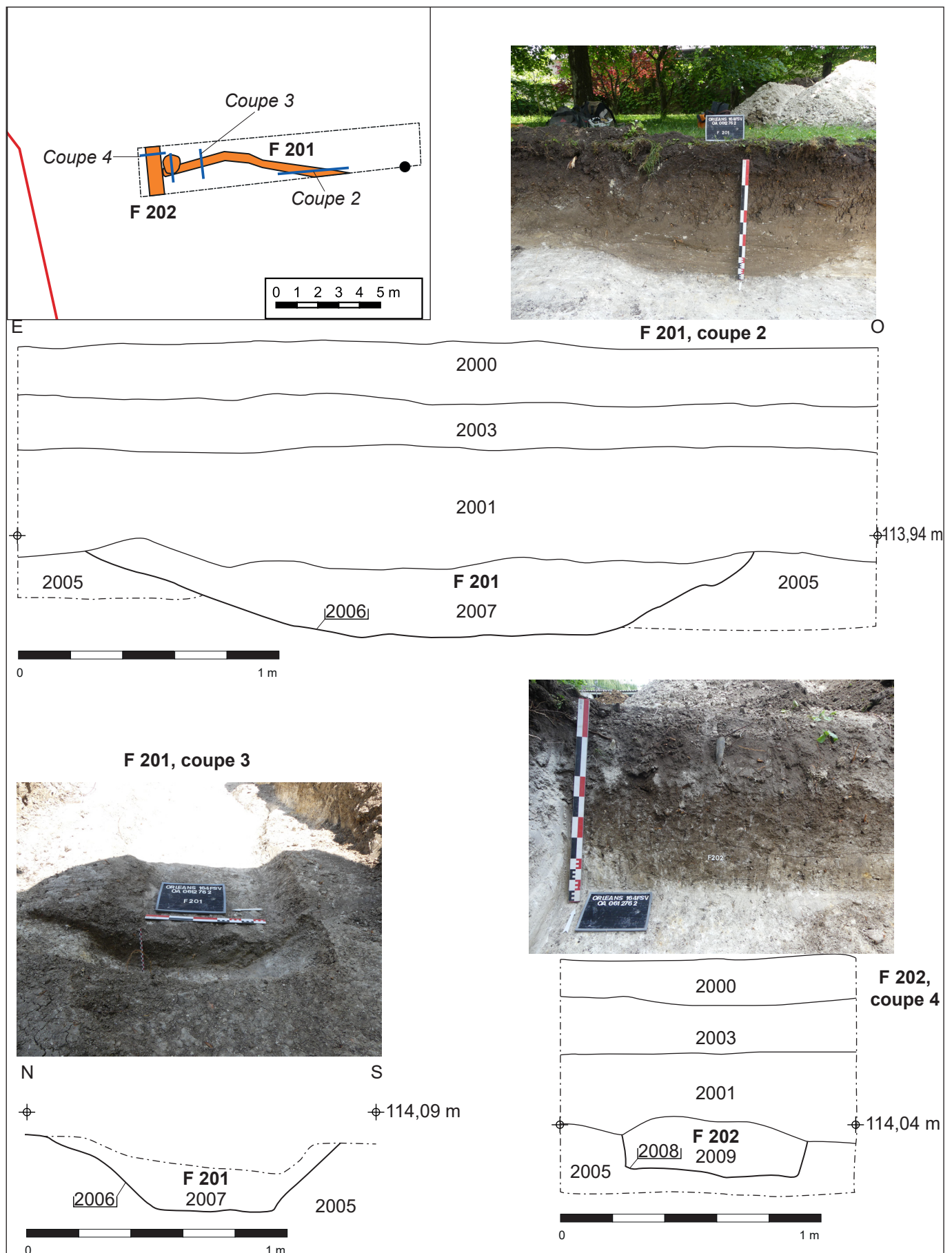


Fig. 16 : F 201 et F 202, coupes 2, 3 et 4 (plan de localisation, photographies [photos n<sup>os</sup> 050, 088 et 054] et relevés des coupes ; clichés et relevés : J. Courtois ; infographie : B. Lefèvre).



compact et plutôt hétérogène comprenant beaucoup d'inclusions de graviers calcaires. Cette dernière unité stratigraphique comprend un fragment de panse en pâte brune antique, un tesson en pâte de l'Orléanais indéterminé mais peut-être antique également et un fragment de bandeau de oule du 12<sup>e</sup> s. La seconde structure est le fossé F 202, apparaissant à 114,08 m, large de 0,70 m et conservé sur 0,24 m. Son creusement (US 2008) est à parois subverticales et à fond plat et le comblement (US 2009) est un sédiment argilo-sableux brun avec de nombreuses inclusions calcaires. F 201 présente un tracé non rectiligne, en cela qu'il présente une orientation nord-ouest-sud-est jusqu'au milieu de la tranchée 2 avant de s'orienter vers le sud-ouest puis de s'interrompre à proximité de F 202 qui, lui, est rectiligne et orienté nord-sud. Il est important de préciser que F 201 et F 202 ne se recoupaient pas (**Fig. 16, page 35, vignette de localisation**).

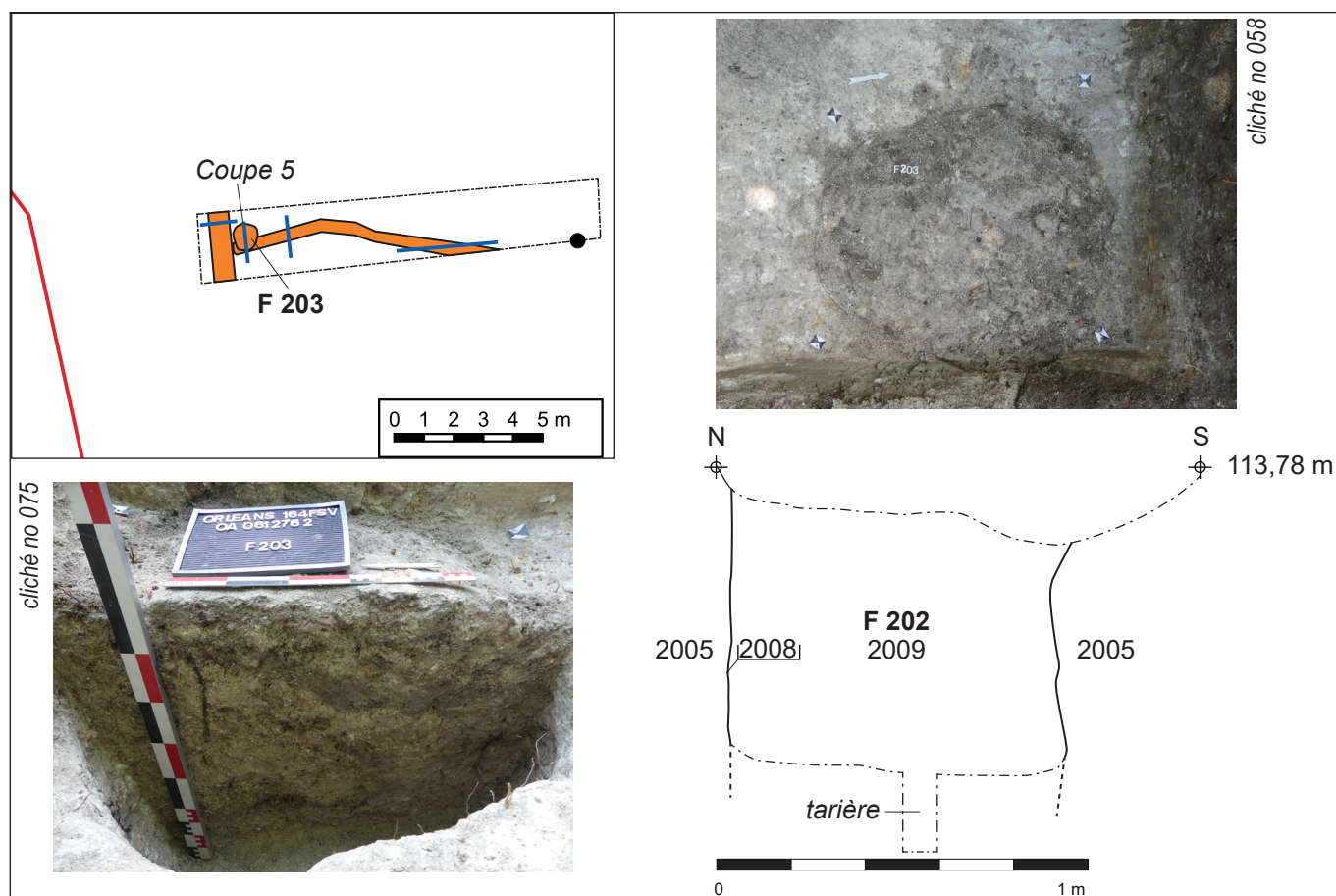
La structure F 203, située à l'extrémité occidentale de la tranchée, vient recouper le fossé F 201 (**Fig. 17 ci-dessous**). Il s'agit d'une fosse de plan subcirculaire apparaissant à 113,72 m, d'un diamètre avoisinant 0,90 m et d'une profondeur supérieure à 0,98 m<sup>1</sup>.

1 La fouille manuelle a permis d'étudier la structure sur 0,77 m de profondeur avant qu'il ne vienne physiquement impos-

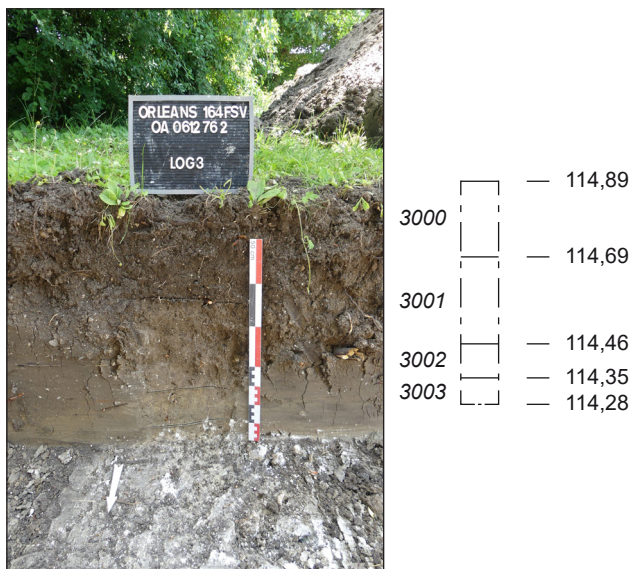
Son creusement (US 2010) est à parois verticales avec quelques légers surcreusements en sape et son comblement (US 2011) est composé d'une succession d'apports de remblais de terre argilo-sableuse brune mêlée à de la marne calcaire. Un petit creusement rectangulaire (US 2012), non relevé, a été observé contre le bord ouest de F 203 et a vraisemblablement été réalisé en même temps que la fosse car ce creusement est également comblé par l'US 2011. Peut-on y voir une encoche destinée à recevoir une pièce de bois horizontale ? Le mobilier compris dans l'US 2011 comprend deux fragments de plateau antique, un fragment de fond des 9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> s., trois tessons en pâte de l'Orléanais des 13<sup>e</sup>-14<sup>e</sup> s., deux tessons en grès clair du Berry ou de la Puisaye ainsi que trois fragments de tuile plate et un fragment de faîtière modernes. Cela amène à dater assez largement la fosse F 203 des 13<sup>e</sup>-16<sup>e</sup> s.

Un niveau argilo-sableux gris foncé (US 2001), compact et assez hétérogène, comprenant des inclusions de cailloux et graviers calcaires ainsi que de micro-fragments de terres cuites architecturales, vient

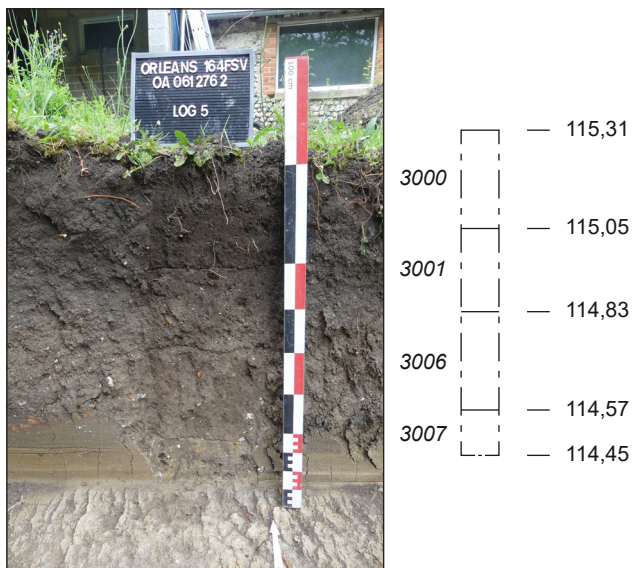
sible de poursuivre. Le sol sous-jacent de F 203 a été sondé par un carottage à la tarière à main sur une hauteur de 0,21 m qui n'a pas montré de modification de la composition du sol (le terrain naturel n'a pas été atteint).



**Fig. 17 :** F 203, coupe 5 (plan de localisation, photographies en plan et en coupe et relevé de la coupe (photos nos 058 et 075 ; clichés et relevés : J. Courtois ; infographie : B. Lefèvre).



**Fig. 18** : Log 3 en tranchée 3 (photo n° 094, cliché et relevé : J. Courtois ; infographie : B. Lefèvre).



**Fig. 19** : Log 5 en tranchée 3 (photo n° 105, cliché et relevé : J. Courtois ; infographie : B. Lefèvre).

recouvrir les structures en creux à partir de 114,32 m et sur un maximum observé de 0,70 m d'épaisseur (log 2 ; **Fig. 15, page 34**). Son faciès et son positionnement amène à interpréter cette unité stratigraphique comme un niveau de terre de culture. Le mobilier céramique qui y a été trouvé comprend un tesson antique, deux tessons du Haut Moyen Âge et un tesson présentant peut-être des traces d'une glaçure superficielle, ce qui le rapprocherait du Moyen Âge. Sur la base du positionnement stratigraphique, il faut probablement considérer ce mobilier comme intrusif.

Ce niveau est lui-même recouvert par une couche de terre de faciès similaire (US 2003) mais ne présentant que de rares inclusions de graviers calcaires et

n'ayant livré que deux tessons indéterminés (log 2 ; **Fig. 16, page 35**). Il s'agit, ici aussi et de la même manière que pour l'US 2001, d'un niveau de terre de culture. Il apparaît à 114,54 m et est conservé sur un maximum observé de 0,32 m.

Enfin, l'US 2000 correspond à la terre végétale du jardin actuel de la propriété située à 114,64 m et épaisse de 0,26 m. Deux tessons issus d'éléments de nature indéterminée mais datant de l'époque moderne y ont été trouvés ; il s'agit de mobilier intrusif amené dans les niveaux sommitaux par la mise en culture.

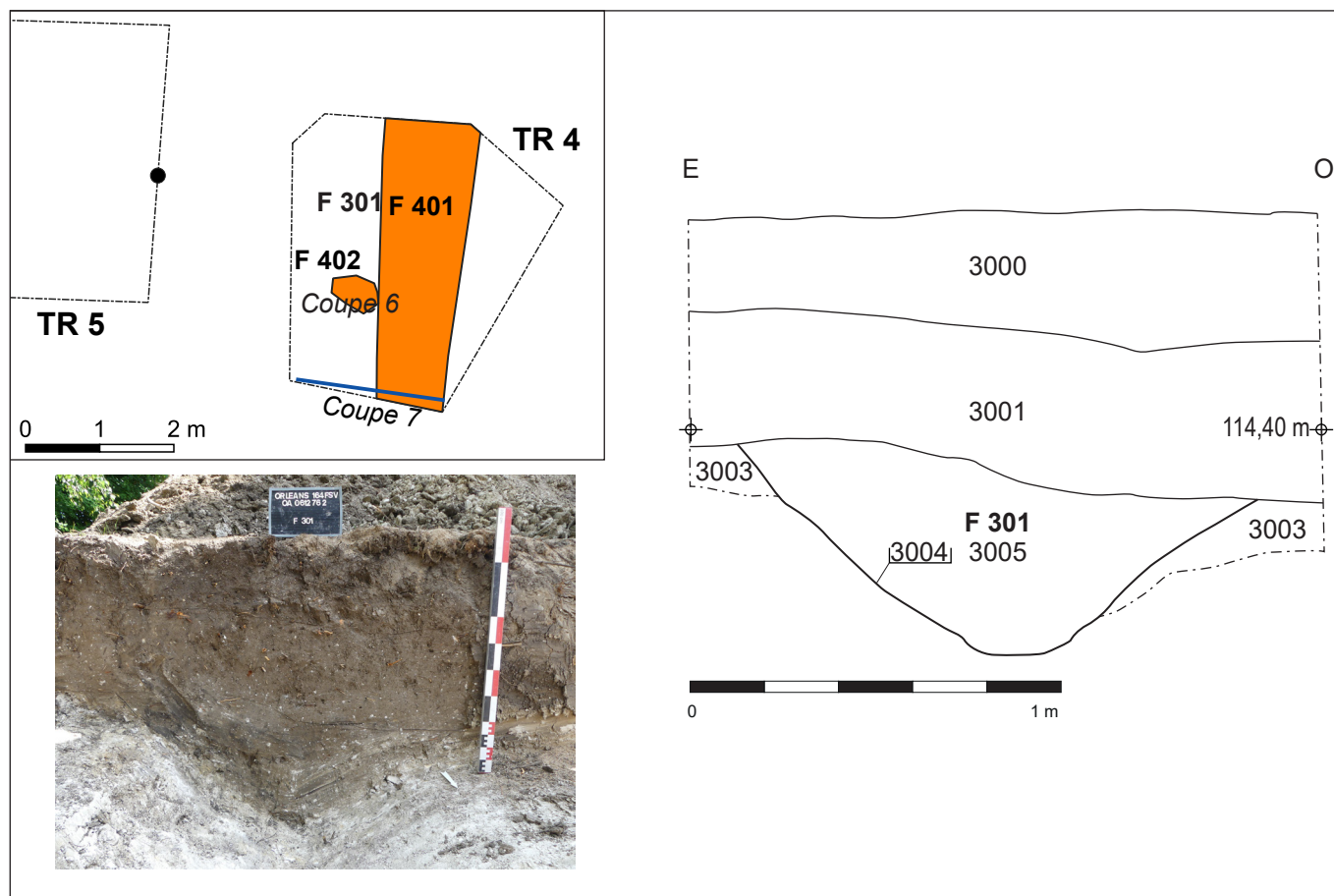
### 2.3. Tranchée 3

La stratification du terrain naturel est constituée, comme pour la tranchée 2, d'un doublet d'unités stratigraphiques (**Fig. 18 et Fig. 19 ci-contre**). Une marne calcaire blanche fortement argileuse avec quelques insertions d'un sédiment argileux jaune-vert (US 3003) est surmontée d'un sédiment argilo-sableux gris-brun tirant vers le verdâtre compact et homogène sans presque aucune inclusion (US 3002) ou d'un sédiment argilo-sableux bariolé jaune-vert avec des pointes orangées fortement compact (US 3007). L'US 3003 apparaît à 114,35 m, l'US 3002 à 114,46 m sur 0,10 m d'épaisseur et l'US 3007 à 114,57 m sur 0,11 m d'épaisseur.

Le terrain naturel est entaillé par le fossé F 301, situé à l'extrémité orientale de la tranchée (**Fig. 20, page 38**). Cette structure apparaît à 114,36 m, est large de 1,38 m et est conservée sur 0,58 m. Elle se présente sous la forme d'un creusement en *v* et à fond étroit et plat (US 3004) comblé par un sédiment argilo-limoneux brun foncé hétérogène et très compact comprenant d'assez nombreuses inclusions calcaires de faible gabarit (US 3005). Le seul mobilier archéologique datant retrouvé est un fragment de *tegula* antique, vraisemblablement intrusif et apporté dans la structure par le dépôt du remblai d'abandon.

Deux niveaux argilo-sableux brun moyen, assez homogènes et moyennement compacts, comprenant quelques inclusions de graviers calcaires et de micro-fragments de terres cuites architecturales (successivement US 3006 et US 3001) viennent recouvrir l'ensemble de l'emprise de la tranchée 3 (**Fig. 18, page 37 et Fig. 19, page 37 ci-dessus**). Elles apparaissent respectivement à 114,83 m et à 115,05 m et sont conservées sur des maxima observés de 0,26 m et de 0,34 m. Il s'agit de niveaux de terres de culture. Seule l'US 3001 a livré du mobilier archéologique, en l'occurrence un fragment d'un possible bord d'assiette





**Fig. 20** : F 301, coupe 6 (plan de localisation, photographie en coupe et relevé de la coupe (photo n° 099 ; cliché et relevé : J. Courtois ; infographie : B. Lefèvre).

avec un décor rouge au pochoir produit au 19<sup>e</sup> ou au 20<sup>e</sup> s. et dont la présence pourrait s'expliquer par un dépôt sur le terrain via une pratique de fumure du sol.

Enfin, l'US 3000 correspond ici aussi à la terre végétale du jardin actuel de la propriété, situé à 115,31 m et épais de 0,20 m. Y a été trouvé un fragment de plat en pâte de l'Orléanais des 17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> s. Ce tesson pourrait lui aussi avoir été apporté par le biais de fumures.

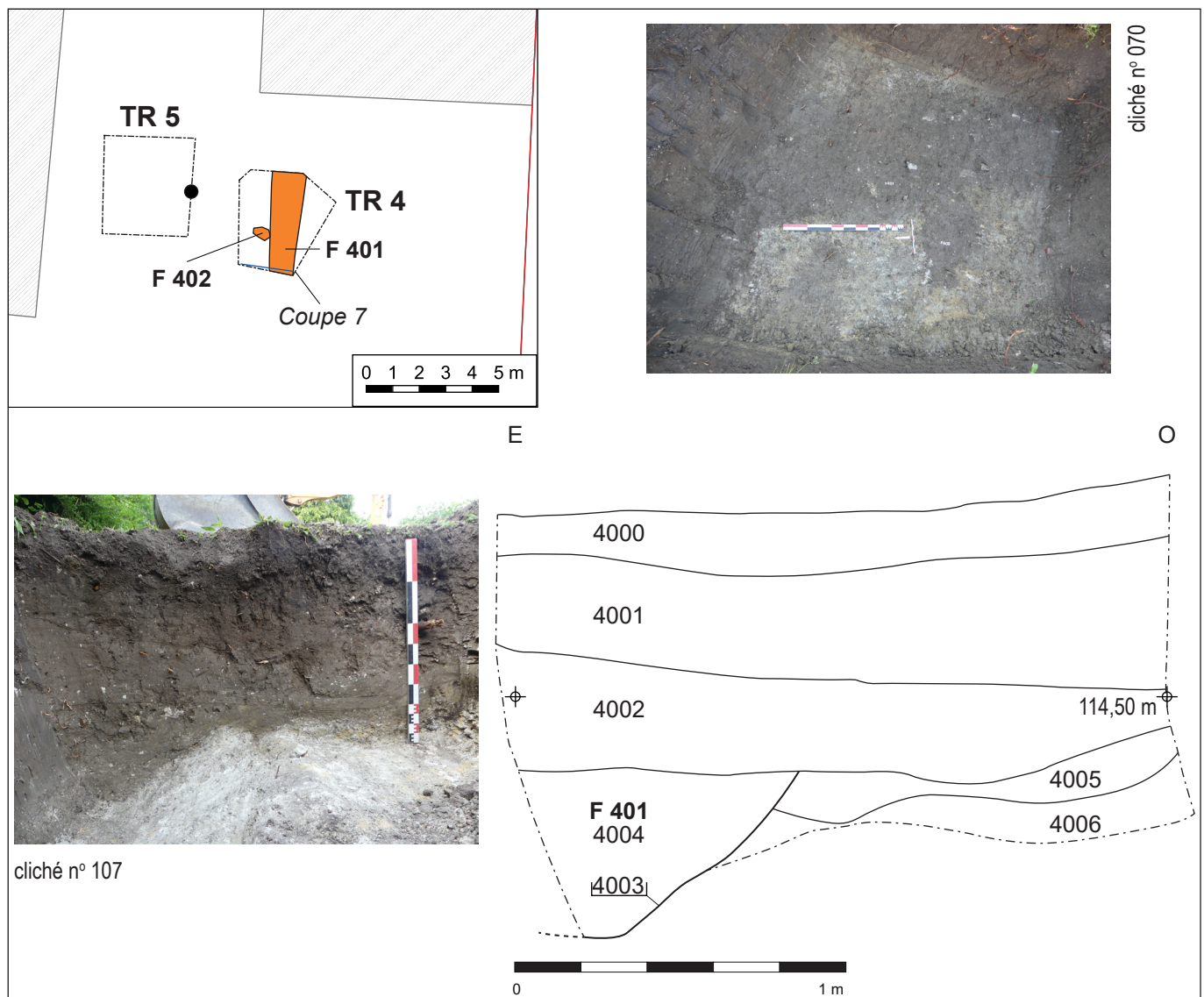
## 2.4. Tranchée 4

Comme cela a été observé dans les tranchées 2 et 3, le terrain naturel est présent sous la forme d'un doublet d'unités stratigraphiques (**Fig. 21, page 39**). Le niveau basal apparaît à 114,58 m et est composé de marne calcaire blanche (US 4006) avec des infiltrations jaunâtres du niveau sus-jacent argileux jaune-gris bariolé homogène et compact comprenant quelques inclusions de cailloux calcaires (US 4005) apparaissant à 114,68 m et épais de 0,14 m.

Cette unité stratigraphique est entaillée par le fossé F 401 qui traverse la tranchée en son milieu (**Fig. 21,**

**page 39**). Il apparaît à 114,55 m, a été observé sur 3,80 m de longueur (ce qui correspond à la longueur de la tranchée) est large d'un minimum de 0,84 m et est conservé sur 0,52 m. Il s'agit d'un creusement à profil en v et fond étroit et plat (US 4003) comblé par un sédiment argileux faiblement limoneux gris moyen avec des veines beige, de texture hétérogène et compacte (US 4004). Cette dernière unité stratigraphique présente à son sommet un lit de mortier de chaux blanc, silex et nodules de terrain naturel argileux jaune comprenant des traces millimétriques de charbon de bois. En sa partie basale, elle comprend les mêmes inclusions mais plus petites et plus espacées. Aucun mobilier n'y a été trouvé.

Une autre structure en creux a été observée, entaillant également le terrain naturel. Il s'agit de la petite fosse de fonction indéterminée F 402 (**Fig. 22, page 40**). Elle apparaît à 114,47 m, mesure 0,67 m de longueur et 0,56 m de largeur et n'est que médiocrement conservée sur 0,07 m. Son creusement (US 4007) est de plan subcirculaire à bords légèrement évasés et à fond plat et son comblement (US 4008) est composé d'un sédiment argileux gris foncé très compact et assez homogène, comprenant des inclusions de mortier



**Fig. 21** : F 401, coupe 7 (plan de localisation, photographies en plan et en coupe et relevé de la coupe (photos n<sup>os</sup> 070 et 107 ; clichés et relevé : J. Courtois ; infographie : B. Lefèvre).

de chaux blanc-gris et des cailloux calcaires. Ce comblement se rapproche fortement de l'US 4004. Aucun mobilier n'y a été trouvé ici non plus.

L'emprise du sondage est ensuite recouvert par un premier niveau argilo-limoneux gris moyen plutôt hétérogène et compact avec des inclusions variées (US 4002) apparaissant à 114,92 m et épais de 0,37 m puis par un second niveau de faciès similaire mais aux inclusions moins fréquentes (US 4001) à 115,27 m et épais de 0,50 m (**Fig. 21 ci-dessus**). Cette dernière unité stratigraphique a livré un lot de deux tessons issus d'un même individu en grès du Beauvaisis des 16<sup>e</sup>-17<sup>e</sup> s. Il s'agit de niveaux de terre de culture.

Enfin, l'US 4000 correspond ici aussi à la terre végétale du jardin actuel de la propriété, situé à 115,44 m et épais de 0,17 m. Un tesson antique intrusif y a été trouvé. Comme pour les cas similaires vus dans les

tranchées précédentes, la présence de ce tesson ancien s'explique vraisemblablement par une pratique de fumure du sol.

## 2.5. Tranchée 5

Le terrain naturel est présent sous la forme d'un niveau argileux jaune à beige presque dépourvu d'inclusions (US 5006) apparaissant à 114,75 m (**Fig. 23, page 40**).

Ce niveau est recouvert par un sédiment argilo-limoneux noir homogène et compact, comprenant de rares fragments de terres cuites architecturales et cailloux calcaires répartis dans la masse (US 5005) à partir de 115,32 m et sur 0,57 m d'épaisseur. Ce faciès et son positionnement permet de l'interpréter comme un



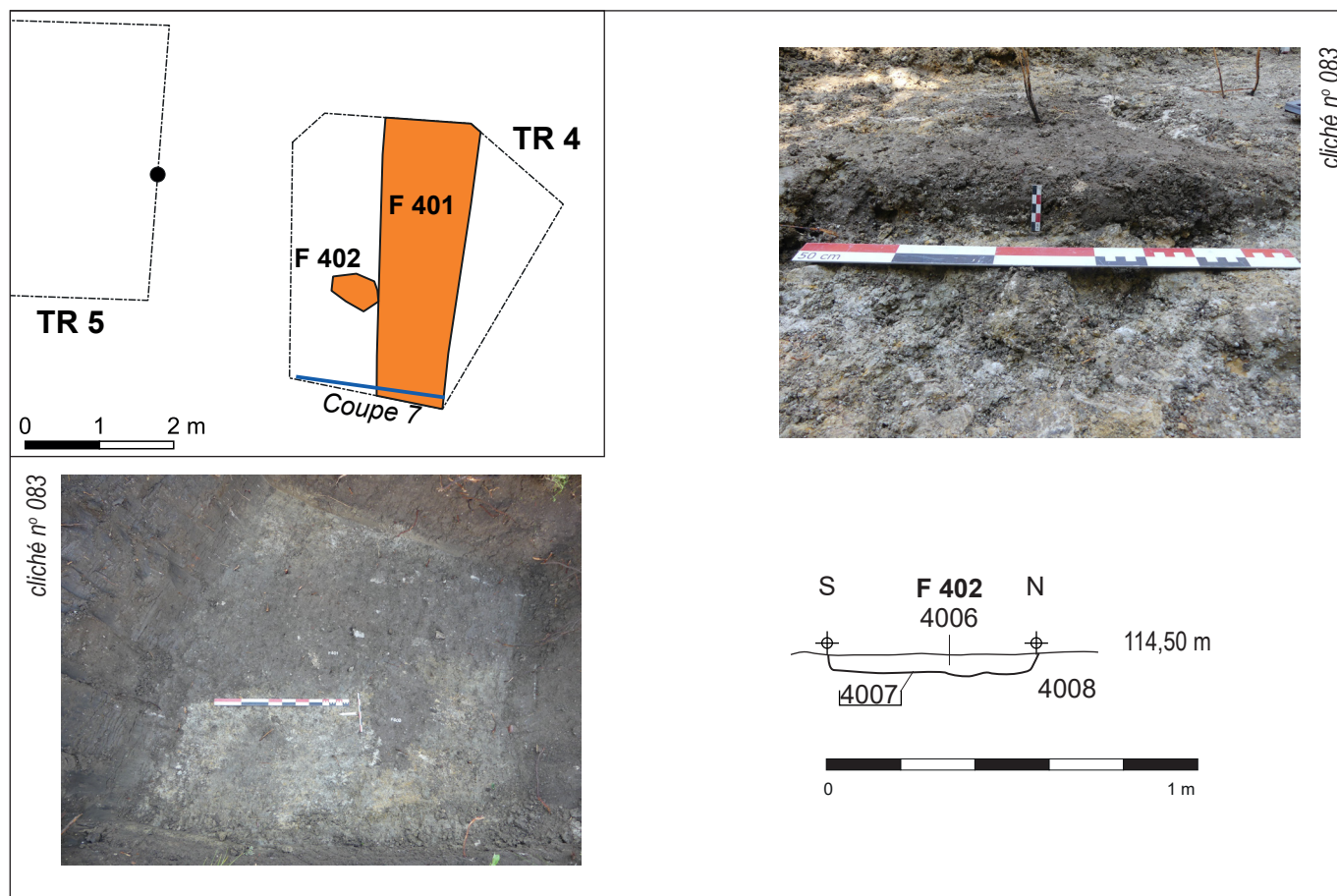


Fig. 22 : F 402, coupe 8 (plan de localisation, photographies en plan avant fouille et en coupe après fouille et relevé de la coupe (photos n<sup>os</sup> 070 et 083 ; clichés et relevé : J. Courtois ; infographie : B. Lefèvre).

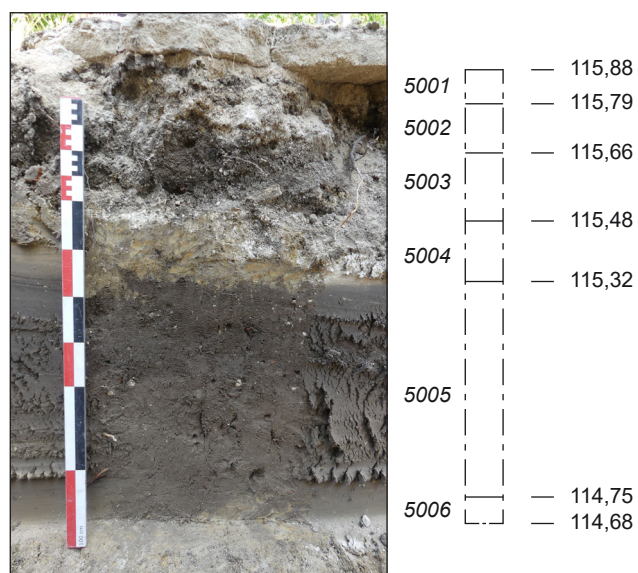


Fig. 23 : Log 4 en tranchée 5 (cliché n° 102, cliché, relevé, et infographie : B. Lefèvre).

niveau de terre de culture. Aucun élément mobilier n'y a été trouvé.

Les trois unités stratigraphiques sus-jacentes peuvent être regroupées en un même ensemble. Il s'agit

en premier lieu d'un niveau de terrain naturel remanié (US 5004) prenant la forme de plaques plus ou moins grandes d'argile jaune bariolée (identique à l'US 5006) mêlées au limon sableux fin gris foncé à noir situé à partir de 115,48 m et sur 0,14 m, ensuite d'un niveau sableux noir très hétérogène<sup>2</sup> (US 5003) situé à partir de 115,66 m et sur 0,18 m, et finalement d'un niveau de sable et de mortier pulvérulent très hétérogène (US 5002) situé à partir de 115,79 m et sur 0,13 m. Ces trois unités stratigraphiques correspondent à des remblais apportés pour aménager l'allée reliant le front de rue au jardin. Aucun élément mobilier n'y a été trouvé.

Enfin, l'US 5001 correspond à cette dernière allée, formée d'un niveau assez fin réalisé par l'épandage d'un sable moyen comprenant également du mortier de chaux blanc à beige. Elle est située à une altitude de 115,88 m et est épaisse de 0,09 m.

<sup>2</sup> Ce sont des éléments de cette unité stratigraphique qui forment la matrice limono-sableuse fine de l'US 5004.

## **SYNTHÈSE**

### **1. PHASE 1 (SÉQUENCE 1) : LE TERRAIN NATUREL**

Le terrain naturel a été abordé par le biais de dix unités stratigraphiques réparties dans l'ensemble des tranchées. Il a été enregistré dans l'ensemble des observations (logs et coupes), à l'exception du log 1.

Les niveaux les plus profonds (US 2005, 3003, 4006) sont constitués d'une marne calcaire blanche grasse et plus ou moins compacte. L'US 2005 apparaît entre 113,78 m (coupe 5 ; **Fig. 17, page 36**) et 114,04 m (coupe 4 ; **Fig. 16, page 35**), l'US 3003 à 114,35 m (log 3 ; **Fig. 18, page 37**) et l'US 4006 entre 114,60 m (coupe 7 ; **Fig. 21, page 39**) et 114,47 m (coupe 8 ; **Fig. 22, page 40**). Ces altitudes démontrent une forte variabilité du sommet du toit de la marne calcaire, présentant une différence de 0,82 m entre les niveaux d'apparition extrêmes.

Les niveaux les plus hauts du terrain naturel sont constitués d'une argile jaune bariolée de gris et de vert de texture homogène et fortement compacte pouvant présenter toutefois des variations minimales entre les unités stratigraphiques sans que cela en change la nature. Il s'agit des US 1007 qui apparaît à 114,83 m (coupe 1 ; **Fig. 11, page 32**), 2002 à 113,54 m et 2004 à 113,68 m (log 2 ; **Fig. 15, page 34**), 3002 à 114,46 m (log 3 ; **Fig. 18, page 37**), 3007 à 114,57 m (log 5 ; **Fig. 19, page 37**), 4005 à 114,68 m (coupe 7 ; **Fig. 21, page 39**) et 5006 à 114,75 m (log 4 ; **Fig. 23, page 40**). Ici aussi, et comme pour les niveaux marneux, le sommet des couches argileuses naturelles présente une importante variabilité d'altitude, atteignant un différentiel de 1,29 m. Toutefois, les altitudes les plus basses ont été vues dans le seul log 2, ce qui réduit le différentiel à 0,37 m si on exclut ce point d'observation.

Des niveaux marneux avaient déjà été observés lors d'opérations archéologiques réalisées aux abords du 164 rue du Faubourg Saint-Vincent : c'était ainsi le cas au 134 de la même rue (Canny 2002) ou encore au 20 rue du Poirier Rond (Champault 2014). Des niveaux argileux ont également été observés dans des opérations archéologiques voisines (plus fréquemment d'ailleurs que pour les niveaux marneux) comme au 55 boulevard Guy-Marié Riobé (Parisot 2018), au 26 boulevard Marie Stuart (Joyeux 2005) ou sur une partie du 20 rue du Poirier Rond (Champault 2014).

Dans l'ensemble, la stratification du terrain naturel du 164 rue du Faubourg Saint-Vincent correspond à la logique générale déduite des observations réalisées autour du diagnostic. Les différences locales de nature du sommet de cette stratification, entre la marne et l'argile, peut traduire différents processus de formation de cette sédimentation. La variation de l'altitude du sommet de la marne calcaire est due à des processus de dissolution différenciée fréquents dans l'Orléanais, région sujette aux phénomènes karstiques. L'argile pourrait-elle être issue d'un processus de décalcification et être donc endogène ? Quoiqu'il en soit, elle vient combler les dépressions locales du sommet de la marne. Contrairement à une situation observée récemment au 54 rue de Bellebat (Lefèvre 2021), aucune entaille d'origine naturelle n'a été relevée dans le terrain naturel. Enfin, le terrain naturel n'a, semble-t-il, pas subi d'écrêtement.



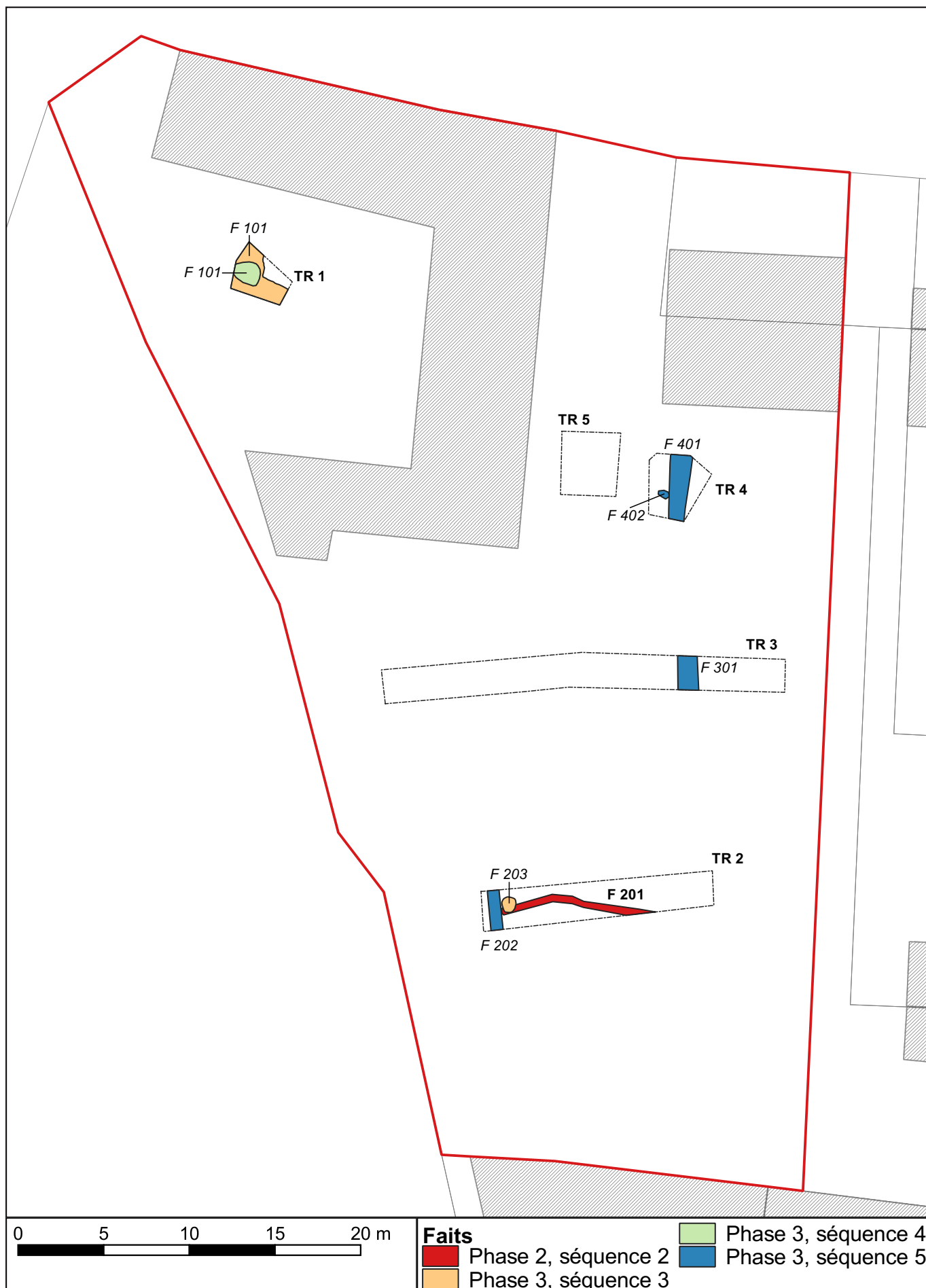


Fig. 24 : Plan du site figurant les phases 2 et 3 présentant des vestiges archéologiques (infographie : B. Lefèvre).

## 2. PHASE 2 (SÉQUENCE 2) : UN DRAINAGE ET UNE MISE EN CULTURE (DE L'ANTIQUITÉ À L'ÉPOQUE MODERNE)

Cette phase mono-séquentielle est représentée de manière certaine par le fossé F 201 (Fig. 24, page 42, en rouge).

Le fossé F 201 est inclus dans cette phase en raison de l'attribution chronologique de son mobilier céramique. Celui-ci, bien que très peu abondant (NR = 3), comprend deux tessons datés de l'Antiquité (le dernier élément étant un fragment de oule du 12<sup>e</sup> s.). En outre, aucune information stratigraphique ne permet de rapprocher cette structure à une phase postérieure.

Deux autres structures ont livré du mobilier céramique antique, mais dans des proportions insuffisantes pour les attribuer à cette phase 2. Dans le cas du fossé F 301, le seul élément céramique retrouvé est un fragment de *tegula* antique. Dans le cas de la fosse F 203, qui recoupe le fossé F 201, le mobilier céramique comprend deux tessons sur un lot de huit éléments (soit 25 %) datés de l'Antiquité. Le mobilier céramique antique est soit insuffisant (F 301), soit minoritaire (F 203) pour que ces structures soient intégrées avec certitude à la phase 2.

Le site a également livré du mobilier céramique antique compris dans plusieurs unités stratigraphiques réparties sur l'ensemble de l'emprise. Le fossé F 102 a ainsi livré un fragment de pot ou de cruche à pâte claire, qui est inclus dans un lot de quinze éléments. Des tessons antiques ont également été trouvés dans des unités stratigraphiques non comprises dans des structures (US 1001, 1003, 2001 et 4000). Cependant, leur positionnement stratigraphique haut ou la nature du mobilier céramique des niveaux sous-jacents (par exemple l'US 1004 contient, entre autres, un tesson de faïence émaillée) mènent à leur association avec des phases plus tardives. Ces niveaux sont commentés ici car la présence de mobilier antique dans ces unités stratigraphiques tardives tient du bruit de fond. Ces tessons ont probablement été intégrés à ces niveaux postérieurs à l'Antiquité par le biais de pratiques extensives, comme par exemple la fumure des terrains.

Aucun de ces éléments n'appartient pas exclusivement à la période antique. La variabilité chronologique du mobilier céramique amène à étendre la plage chronologique de cette phase à une vaste fourchette courant de l'Antiquité à l'Époque moderne.

## 3. PHASE 3 (SÉQUENCES 3, 4 ET 5) : UN HABITAT DE QUALITÉ PEU ÉLOIGNÉ (DU MOYEN ÂGE À LA FIN DU 16<sup>E</sup> S.)

### 3.1. Séquence 3 : un fossé et une fosse fonctionnant ensemble ? (Moyen Âge et époque moderne)

Cette séquence est représentée par le fossé F 102 et par la fosse F 203 (Fig. 24, page 42, en orange).

L'emprise et l'orientation précises de F 102 ne sont pas connues car cette structure dépassait des limites de la tranchée 1. La fosse F 203, quant à elle, est un creusement d'ouverture quasiment circulaire mais de grande profondeur, comme en témoigne le fait que son fond n'a pas pu être atteint pour des raisons techniques.

L'association de ces deux structures au sein d'une même séquence, en dépit de leur faible visibilité et de leur éloignement spatial, est indiquée par leur proximité chronologique déduite de l'étude du mobilier céramique. Pour rappel, F 102 est daté des 13<sup>e</sup>-16<sup>e</sup> s. alors que le mobilier céramique de F 203 est chronologiquement hétérogène car courant de l'Antiquité au Moyen Âge – c'est cette dernière datation qui est retenue. Le mobilier de F 102 le plus ancien peut être en position résiduelle.

Quelles étaient les fonctions de ces structures ? La présence de cailloux calcaires posés au fond de F 102, lequel fond était en outre surcreusé, permet d'envisager avec certitude un rôle de fossé drainant. En revanche, aucun élément ne permet de préciser la nature de F 201, qui était moins bien conservé que F 102. Enfin, il est tout à fait impossible d'estimer un éventuel rôle de délimitation parcellaire par manque d'éléments de comparaison à l'échelle intra-site. La fosse F 203, elle, doit vraisemblablement être vue comme un puits d'extraction de matériaux ou un puits d'aéragage [*sic*] pour une carrière souterraine.

Enfin, il faut inclure dans cette séquence les éléments discutés dans la phase 2 (voir ci-dessus), à savoir des niveaux présentant notamment du mobilier céramique antique en position résiduelle. Leur datation est étirée de l'Antiquité à l'Époque moderne, et c'est à ce titre qu'ils sont à nouveau évoqués ici. La fosse F 203 avait également été mentionnée dans la description de la phase 2.

### 3.2. Séquence 4 : la fosse F 101 en lien avec l'extraction du calcaire (16<sup>e</sup> s.)

Cette séquence est représentée par la fosse F 101 (Fig. 24, page 42, en vert). Celle-ci présente une ouverture de grandes dimensions (longueur minimale de 1,54 m et largeur de 1,28 m) et des parois assez droites.

La datation de son comblement d'abandon est précise et resserrée car établie sur un lot de mobilier céramique chronologiquement homogène et datant de la seconde moitié du 16<sup>e</sup> s. La nature des éléments céramiques compris dans ce lot (pots à beurre de Normandie, coquemars, plat à décor *a sgraffiato* du Beauvaisis, éléments en grès du Berry ou de Puisaye dont certains flammés) correspond à un assemblage de vaisselle domestique de production exogène présentant un certain coût de termes de contenu et de transport jusqu'à Orléans. Il s'agit d'éléments à finalité culinaire et alimentaire, qui vont de pair avec le lot de restes osseux fauniques. Le mobilier céramique nous permet en outre de déterminer que les occupants et utilisateurs de l'espace environnant cette structure au 16<sup>e</sup> s. ont des pratiques de consommation alimentaire et culinaire d'un niveau assez élevé.

Cette structure, comme pour la fosse F 203 présentée dans la séquence 3, peut elle aussi être interprétée comme un puits d'extraction de matériaux ou comme puits d'aérage. Elle a servi, en usage final, de dépotoir dans lequel les déchets liés à la vie quotidienne ont été jetés.

Il convient de discuter ici la distinction faite dans le séquençage entre cette dernière et la fosse F 101. Ces deux fosses sont situées à 38,64 m l'une de l'autre. Toutes deux présentent des parois plus (F 203) ou moins droites (F 101). Ce sont des structures de profils similaires, à ouvertures étroites et de grandes profondeurs. C'est exclusivement la différence de datation proposée par le mobilier céramique qui a amené à les distinguer entre deux séquences et phases : en termes stratigraphiques, il est tout à fait possible de positionner la fosse F 203 dans la séquence 3 comme dans la séquence 4.

### 3.3. Séquence 5 : deux fossés et une fosse non datés

Cette séquence est représentée par les fossés F 202, F 301 et F 401 et par la fosse F 402 (Fig. 24, page 42, en bleu).

Les fossés sont tous trois orientés nord-sud. Leurs cotes d'apparition, comprises entre 114,08 m et 114,56 m, présentent un différentiel de 0,48 m qui s'explique par la différence de niveau général du terrain entre le nord et le sud. Il est difficile d'estimer une concordance dans leurs largeurs car seule celle de F 301, qui s'établit à 1,38 m, est assurée car ce n'est probablement que le fond de F 202 qui a été observé sur 0,70 m et le bord est de F 401 est situé en-dehors de l'emprise de la tranchée 4.

Les sections de fossés F 301 et F 401 participent à un même élément : cela est étayé par leurs profils évasés et leurs fonds étroit et plat et par leur emplacement et leur orientation. En outre, le fossé F 202 est associé au doublet F 301 = F 401 sur des critères comparatifs topographiques et morphologiques.

La relation fonctionnelle de la petite fosse F 402 avec la section de fossé F 401, dont elle était proche mais disjointe, reste indéterminée. La conservation médiocre de F 402 ne permet pas non plus d'en déterminer la nature, et son interprétation comme fosse est réalisée par défaut.

L'absence de datation pour cette séquence tient au fait que le seul mobilier céramique retrouvé dans ces structures est un fragment de *tegula* antique retrouvé dans le comblement de la section de fossé F 301. À ce titre, cette structure avait été évoquée dans la discussion de la phase 2 (voir ci-dessus).

Le caractère non daté de cette séquence fait que celle peut être déplacée dans le diagramme stratigraphique. Elle peut donc tout à fait participer à la séquence 4 avec la fosse F 101 d'extraction de matériaux de la fin du 16<sup>e</sup> s. ou même à la séquence 3 avec les deux fossés médiévaux ou modernes précoces. Le choix a été fait de placer cette phase stratigraphiquement haut afin de mettre en évidence le caractère incertain de ce positionnement et de ne pas associer ces fossés avec d'autres structures sans avoir de preuves tangibles.



#### 4. PHASE 4 (SÉQUENCE 6) : UN ENSEMBLE DE TERRES VÉGÉTALES (16<sup>E</sup>-19<sup>E</sup> S.)

Cette phase mono-séquentielle, comprenant les US 1003, 1004, 2001, 2003, 3001, 3006, 4001, 4002 et 5005, est documentée dans chacune des tranchées.

Il s'agit d'un ensemble de niveaux argilo-sableux de couleur sombre, généralement gris foncé, brun à brun foncé, voire noir, de constitution homogène et de compacité plutôt forte, comprenant des inclusions peut-être naturelles de cailloux calcaires mais aussi nettement anthropiques de fragments de terres cuites architecturales et de nodules de mortiers de chaux blanc pulvérulent. Dans le détail, les nuances entre ces niveaux se font essentiellement sur la densité et la nature de ces inclusions.

Ces niveaux sont postérieurs *a minima* à la fin du 16<sup>e</sup> s. et de la possible fosse d'extraction de matériaux F 101 car stratigraphiquement situés au-dessus. Cela se corrobore avec les datations céramiques avancées pour les US 4001 (16<sup>e</sup>-17<sup>e</sup> s.), 1004 (17<sup>e</sup> s.), 1003 (18<sup>e</sup> s.) et 3001 (19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> s.). L'US 2001, qui est le niveau basal de cette phase en équivalence avec les US 3006, 4002 et 5005, peut quant à elle être datée sur une vaste fourchette chronologique courant de l'Antiquité au Moyen Âge sur la base d'un lot de quatre tessons, mais il s'agit vraisemblablement d'un mobilier en position résiduelle positionné dans ce niveau par le jeu des activités agricoles invasives. Quelques-unes de ces unités stratigraphiques non liées à des structures avaient été évoquées dans la présentation de la phase 2 qui, pour rappel, courait de l'Antiquité à l'Époque moderne (voir ci-dessus).

L'homogénéité de cet ensemble, tant morphologique que chronologique, incite à considérer cet ensemble comme un niveau de mise en culture des terrains après que l'espace structuré par les fossés présents et fonctionnant en phase 3 ne soient plus en service et soient abandonnés. La situation géographique de cet espace par rapport à l'espace urbanisé des 16<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> s., à proximité d'une voie de sortie d'agglomération qui présentait un tissu urbain serré mais fin en front de rue et assez étendu en profondeur, permet d'interpréter ces niveaux et cet espace durant cette phase comme des niveaux de jardins situés à l'arrière des bâtiments qui bordaient la rue. Il s'agit vraisemblablement des parcelles vides de bâti numérotées 2606, 2649 et 2650 de la deuxième feuille de la section G du cadastre ancien (Fig. 5, page 25).

#### 5. PHASE 5 (SÉQUENCE 7) : LES NIVEAUX ACTUELS ET SUBACTUELS

Cette phase mono-séquentielle, comprenant les US 1000, 1001, 1002, 2000, 3000, 4000, 5001, 5002, 5003 et 5004, est documentée dans chacune des tranchées, comme pour la phase 4.

Les niveaux les plus bas de cette phase correspondent à des apports de remblais ou à des portions de la terre végétale de la phase 4 remobilisés pour les aménagements récents de l'espace (US 1001, 1002, 5002, 5003 et 5004). C'est dans ces niveaux qu'ont été aménagés les réseaux ayant contraint à modifier l'emprise des tranchées : il s'agit de conduites d'évacuation des eaux de pluie en PVC gris réalisées en tranchée 1 et en tranchée 5.

Enfin, les niveaux supérieurs correspondent aux revêtements artificialisés de surface de la cour de la maison (US 1000) ou de l'allée de desserte du jardin (US 5001) ainsi qu'à la terre végétale actuelle formant le sol du jardin (US 2000, 3000 et 4000). Le mobilier céramique livré par ces niveaux (un tesson des 17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> s. dans l'US 3000 et un tesson antique dans l'US 4000) est de toute évidence résiduel et apporté aussi haut dans la stratigraphie par les activités agricoles de fumure et de fertilisation (voir ci-dessus).

## CONCLUSION

Les premières traces d'occupation présentes sur le site (séquence 2) remontent à l'Antiquité. Elles sont particulièrement ténues et se caractérisent par la présence d'un mobilier céramique plus ou moins prégnant selon les structures et unités stratigraphiques. Un fossé peut tout même être intégré à cette séquence.

Un fossé, probablement de drainage pour faciliter la mise en culture des terrains, et une fosse semblent fonctionner à partir du Moyen Âge central (séquence 3, 12<sup>e</sup>-13<sup>e</sup> s.). Une autre fosse est également présente dans la séquence suivante (séquence 4, fin du 16<sup>e</sup> s.). Toutes deux prennent la forme de puits relativement étroits et témoignent d'une fort probable activité d'extraction de matériaux. Leur profondeur reste inconnue mais il est assuré qu'ils ne sont pas en lien avec l'état actuel de la carrière située à l'aplomb de la parcelle car aucune trace n'en a été observée au ciel de ses galeries. Peut-être s'agit-il plutôt des vestiges d'une activité de prospection pour rechercher le meilleur emplacement pour atteindre le banc de calcaire de Beauce exploité à des fins de construction. Le lot de mobilier céramique situé dans le comblement sommital de la fosse F 101, dont l'usage final est celui de fosse dépotoir, nous informe sur la présence à proximité immédiate du site d'un habitat dans le courant du 16<sup>e</sup> s. dont les occupants jouissaient probablement d'un niveau de vie assez élevé car ils étaient en mesure de s'approvisionner à distance, comme en témoignent notamment (mais pas exclusivement) les éléments de pots à beurre provenant du sud-ouest de la Normandie.

Un second réseau fossoyé d'étendue modeste, non daté par manque de mobilier adéquat, vient structurer l'espace selon une orientation nord-sud (séquence 5). Il est possible de s'interroger sur l'absence d'une prolongation vers le nord de F 202 en tranchée 3 et vers le sud de F 301 dans la tranchée 2. Aucun élément matériel observé ne permet de répondre à cette question, mais il est raisonnable de proposer qu'un fossé orienté ouest-est fût situé entre les tranchées 2 et 3 et que les structures observées venaient s'y raccrocher. Ces fossés servaient peut-être de délimitations parcellaires. Tout cela ne reste toutefois que des hypothèses.

Ces fossés sont abandonnés et l'espace diagnostiqué ne présente plus que des niveaux de terre végétale, qui correspondent aux jardins d'arrière-parcelle des maisons édifiées en front de rue (séquence 6). Leurs sommets correspondent au jardin actuel, sauf là où la cour et l'allée ont été aménagées.

Le diagnostic archéologique mené en amont de l'aménagement du 164 rue du Faubourg Saint-Vincent n'a pas permis de mettre en évidence le tronçon occidental de l'aqueduc observé ponctuellement dans le courant du 19<sup>e</sup> s. ni le petit secteur funéraire que G. Dufaur de Pibrac avait mis au jour en recherchant la partie manquante de l'inscription sur marbre mentionnant *Cenabum*. S'il s'agit d'une information en négatif, cela permet tout de même de préciser les hypothèses de restitution du tracé de l'aqueduc en contraignant à exclure l'emprise du 164 rue du Faubourg Saint-Vincent – ou tout du moins celle des différentes tranchées – des hypothèses de restitution de son tracé (celui-ci pourrait plutôt se situer sous le trottoir oriental de la rue, voire à l'aplomb de la chaussée actuelle). Cette opération a néanmoins mis en évidence une occupation du site plus ou moins prégnante mais connue de l'espace à partir des 12<sup>e</sup>-13<sup>e</sup> s., avec une population peut-être assez aisée dans le courant du 16<sup>e</sup> s., qui fait suite mais à distance dans le temps à des traces éparses de présence humaine durant l'Antiquité. Cela documente les grandes lignes de l'histoire d'un secteur de faubourg d'Orléans.

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **Alix et al. 2011**

ALIX C., COURTOIS J., JESSET S., *Orléans, rue de l'église Saint-Vincent, Rapport d'opération préventive de fouille nécessitée par l'urgence absolue*, Orléans : Pôle d'archéologie, Ville d'Orléans / SRA Centre, 2011.

### **Alix, Durandière 2004**

ALIX C., DURANDIÈRE R., « La dernière enceinte d'Orléans (fin du XV<sup>e</sup> – 1<sup>re</sup> moitié du XVI<sup>e</sup> siècle) », *Bull. Société Archéologique Hist. Orléan.*, XVII, 139, 2004, pp. 1-103.

### **Alix, Josset, Massat 2014**

ALIX C., JOSSET Did., MASSAT Th., « Activités d'extraction de matériaux calcaires au coeur de la ville d'Orléans entre la fin du X<sup>e</sup> siècle et le XV<sup>e</sup> siècle » dans LORENZ J., BLARY F., GÉLY J.-P. (éd.), *Construire la ville. Histoire urbaine de la pierre à bâtir*, Paris : Éditions du CTHS, 2014, pp. 11-26.

### **Alix, Morleghem 2019**

ALIX C., MORLEGHEM D., « Les caves d'Orléans. Apports de la recherche SICAVOR » dans GAUGAIN L., SALAMAGNE A. (éd.), *Caves et celliers dans l'Europe médiévale et moderne*, Tours : Presses Universitaires François-Rabelais, 2019, pp. 57-85.

### **Berger, Desprez 1969**

BERGER G., DESPREZ N., *Notice, carte géologique à 1/50 000, Orléans, 19*, Orléans : BRGM, XXII, 1969.

### **Boucher de Molandon 1868**

BOUCHER DE MOLANDON R., « Nouvelles études sur l'inscription romaine récemment trouvée à Mesves (Nièvre). Conséquence de cette découverte pour la détermination géographique de *Genabum* », *MSAHO*, XI, 1868.

### **Canny 2002**

CANNY D., *Orléans, 121 faubourg Saint-Vincent : DFS de diagnostic archéologique (45 234 121 AH)*, Rapport de diagnostic, Orléans : Inrap / SRA Centre, 2002.

### **Champault 2014**

CHAMPAULT É., *Orléans, 20 rue du Poirier Rond, rapport de diagnostic (45 234 245)*, Rapport de diagnostic archéologique, Orléans : INRAP, Centre-Île-de-France, 2014.

### **Courtois 2017**

COURTOIS J., « Actualités des opérations archéologiques menées par le pôle d'archéologie de la ville d'Orléans », *Bull. Société Archéologique Hist. Orléan.*, XXIII, 178, 2017, p. 4 à 5.

### **Davoust 1888**

DAVOUST M., « Découvertes au Faubourg Saint-Vincent d'Orléans », *Bull. Société Archéologique Hist. Orléan.*, 136, 1888, pp. 259-262.

### **Du Faur de Pibrac 1865**

DU FAUR DE PIBRAC G., « Notice de M. Dufaur de Pibrac », *Bull. Société Archéologique Orléan.*, IV, 47, 1865, pp. 234-243.

### **Dumuys 1895**

DUMUYS L., « Informations, séance du 25 janvier 1895 », *Bull. Société Archéologique Hist. Orléan.*, 155, 1895, pp. 16-17.

### **Gaillard, Debal 1987**

GAILLARD L., DEBAL J., *Les lieux de culte à Orléans de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle*, s.l. : s.n., 1987.

### **Joyeux 2005**

JOYEUX P., *Orléans, boulevard Marie Stuart : rapport de diagnostic*, Rapport de diagnostic, Orléans : Inrap / SRA Centre, 2005.

### **Joyeux 2012**

JOYEUX P., *CLEO : rapport de diagnostic. Section Centre : Orléans*, Pantin : INRAP, Centre-Île-de-France, 2012.

### **Joyeux 2014**

JOYEUX P. (éd.), *Regards sur Orléans : archéologie et histoire de la ville. Catalogue de l'exposition, musée des Beaux-Arts, 1<sup>er</sup> avril-6 juillet 2014*, Orléans : Mairie d'Orléans, 2014.

### **Lefèvre 2021**

LEFÈVRE B., *Orléans, 54 rue de Bellebat, Rapport de diagnostic archéologique*, Orléans : Pôle d'archéologie, Ville d'Orléans / SRA Centre, 2021.

### **Parisot 2018**

PARISOT M., *Orléans, 55 boulevard Guy-Marie Riobé (45 234 301)*, Rapport de diagnostic archéologique, Orléans : Pôle d'archéologie, Ville d'Orléans, 2018.



**Poullain 1913**

POULLAIN H., *Souvenirs et études historiques au sujet de ses dénivellations et des cours d'eau qui la traversaient*, Orléans : s.n, 1913.

**Roux, Courtois 2013**

ROUX É., COURTOIS J., *Orléans, 8 boulevard Guy Marie Riobé. Rapport de diagnostic (45.234.230 AH)*, Rapport de diagnostic, Orléans : SAMO, 2013.

**Stein 1889**

Stein H., *Inventaire et description des églises d'Orléans*, Paris : Plon, 80 p., 1889.

**Thillier, Jarry 1906**

THILLIER J., JARRY E. (éd.), *Cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans (814-1300) : contenant le Chartularium Ecclesiae Aurelianensis Vetus, suivi d'un appendice et d'un supplément*, Paris, France : A. Picard et fils, 1906.

**Vergnaud-Romagnési 1865**

VERGNAUD-ROMAGNÉSI Ch.-F., «À M. le directeur du Journal du Loiret...», *J. Loiret*, 11 mars 1865, s.l., pp. 2-3.

**Vergnaud-Romagnési 1866**

VERGNAUD-ROMAGNÉSI Ch.-F., *Troisième lettre sur Genabum*, s.l. : s.n, 1866.

**Verneau 2011**

VERNEAU F., «Les aqueducs de la Fontaine de l'Étuvée. Organisation d'une construction d'adduction d'eau et interactions avec le site environnant», *Archéopages*, 32, 2011, pp. 26-29.

## TABLE DES FIGURES

Fig. 1 : Localisation du diagnostic du 164 rue du Faubourg Saint-Vincent en France, dans le Loiret et à Orléans (infographie : B. Lefèvre).	8
Fig. 2 : Contexte géologique de la ville d'Orléans et du site du 164 rue du Faubourg Saint-Vincent en rive droite de la Loire (infographie : B. Lefèvre).	19
Fig. 3 : Contexte archéologique du 164 rue du Faubourg Saint-Vincent (la trame représente <i>Cenabum</i> au Haut-Empire) (infographie : B. Lefèvre).	21
Fig. 4 : Récapitulatif des descriptions publiées d'observations de l'aqueduc occidental passant à proximité de la rue du Faubourg Saint-Vincent.	22
Fig. 5 : Contexte bâti du 164 rue du Faubourg Saint-Vincent en 1823 (fond : cadastre ancien, AMO 1 Fi 56 ; infographie : B. Lefèvre).	25
Fig. 6 : Cartographie des éléments morphologiques observés dans les cadastres actuel et ancien (infographie : B. Lefèvre).	27
Fig. 7 : Un exemple des perturbations récentes : la bande gris foncé observée dans la tranchée 5 (en haut) interprétée comme étant la structure F 501 (annulée par la suite) était la seule section de la tranchée à ne pas avoir été perturbée par les réseaux récents (en bas) (photos n° 096 et 109 ; clichés : B. Lefèvre).	30
Fig. 8 : Surfaces de l'aménagement, prescrite, bâtie et diagnostiquée, et proportions.	30
Fig. 9 : Plan masse des structures observées et des coupes et logs réalisés (infographie : B. Lefèvre).	31
Fig. 11 : F 101 et F 102, coupe 1 (plan de localisation, photographie [photo n° 027] et relevé de la coupe ; cliché et relevé : J. Courtois ; infographie : B. Lefèvre).	32
Fig. 10 : Vue du lambeau de terrain naturel argileux ocre (US 1007) observé dans la tranchée 1 (photo n° 017, cliché : J. Courtois). <i>Nord dans l'angle inférieur droit de l'image.</i>	32
Fig. 12 : Vue de la fosse F 101 et du fossé F 102 après nettoyage de surface (photo n° 030, cliché : J. Courtois).	33
Fig. 13 : Vue de la fosse F 101 (au centre du cliché) (photo n° 016, cliché : J. Courtois).	33
Fig. 14 : Log 1 en tranchée 1 (photo n° 042, cliché et relevé : J. Courtois ; infographie : B. Lefèvre).	33
Fig. 15 : Log 2 en tranchée 2 (photo n° 043, cliché et relevé : J. Courtois ; infographie : B. Lefèvre).	34
Fig. 16 : F 201 et F 202, coupes 2, 3 et 4 (plan de localisation, photographies [photos n° 050, 088 et 054] et relevés des coupes ; clichés et relevés : J. Courtois ; infographie : B. Lefèvre).	35
Fig. 17 : F 203, coupe 5 (plan de localisation, photographies en plan et en coupe et relevé de la coupe (photos n° 058 et 075 ; clichés et relevés : J. Courtois ; infographie : B. Lefèvre).	36
Fig. 18 : Log 3 en tranchée 3 (photo n° 094, cliché et relevé : J. Courtois ; infographie : B. Lefèvre).	37
Fig. 19 : Log 5 en tranchée 3 (photo n° 105, cliché et relevé : J. Courtois ; infographie : B. Lefèvre).	37
Fig. 20 : F 301, coupe 6 (plan de localisation, photographie en coupe et relevé de la coupe (photo n° 099 ; cliché et relevé : J. Courtois ; infographie : B. Lefèvre).	38
Fig. 21 : F 401, coupe 7 (plan de localisation, photographies en plan et en coupe et relevé de la coupe (photos n° 070 et 107 ; clichés et relevés : J. Courtois ; infographie : B. Lefèvre).	39
Fig. 22 : F 402, coupe 8 (plan de localisation, photographies en plan avant fouille et en coupe après fouille et relevé de la coupe (photos n° 070 et 083 ; clichés et relevés : J. Courtois ; infographie : B. Lefèvre).	40
Fig. 23 : Log 4 en tranchée 5 (cliché n° 102, cliché, relevé, et infographie : B. Lefèvre).	40
Fig. 24 : Plan du site figurant les phases 2 et 3 présentant des vestiges archéologiques (infographie : B. Lefèvre).	42
Fig. 25 : Plan topographique des caves (infographie : Ageo Expert et Geoplus).	53
Fig. 26 : Coupes 1, 2, 3 et 4 (relevés : Ageo Expert et Geoplus ; mise en page : B. Lefèvre).	54
Fig. 27 : Escalier (ES_1), vue vers l'est de la porte d'entrée depuis la cour (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).	55
Fig. 28 : Escalier (ES_1), vue vers l'ouest de la cage maçonnée et des niches murales (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).	55
Fig. 29 : Escalier (ES_1), vue vers le nord-ouest du passage d'entrée vers l'escalier depuis la cave-carrière (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).	56
Fig. 31 : Premier niveau de cave (ES_2), vue vers le sud de l'extrémité méridionale (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).	56
Fig. 30 : Escalier (ES_1), vue vers le nord-ouest de la niche dans la paroi nord de l'escalier (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).	56

Fig. 32 : Premier niveau de cave, vue vers le sud de la cellule latérale ES_3 (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).	56
Fig. 33 : Premier niveau de cave (ES_2), vue de l'extrémité nord-est avec conduit de puits à eau (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).	57
Fig. 35 : Premier niveau de cave (ES_4), vue de la porte d'entrée du couloir d'accès, aménagée dans la paroi nord de la cage d'escalier ES_1 (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).	57
Fig. 34 : Cour de la maison, vue vers le nord-est de la margelle du puits à eau également accessible depuis le premier niveau de cave ES_2 (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).	57
Fig. 36 : Premier niveau de cave (ES_2), vue vers le nord-est des voûtes de renfort et des parements en brique, depuis le couloir d'accès ES_4 (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).	57
Fig. 37 : Deuxième niveau de cave (ES_6), vue vers le nord-est de traces de pic sur la paroi sud de la galerie sud (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).	60
Fig. 39 : Deuxième niveau de cave (ES_6), vue vers l'ouest de la galerie sud (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).	60
Fig. 38 : Deuxième niveau de cave (ES_8), vue vers l'est de l'extrémité de la galerie nord-ouest et de son couvrement (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).	60
Fig. 40 : Deuxième niveau de cave (ES_7), vue vers le nord-est du banc de silex à la base du couvrement de la paroi orientale de la galerie nord (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).	60
Fig. 41 : Deuxième niveau de cave (ES_6), vue du comblement maçonné (moellons) sur la paroi nord de la galerie sud (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).	61
Fig. 43 : Deuxième niveau de cave (ES_7), vue de l'extrémité septentrionale de la galerie nord, avec rétrécissement conduit d'extraction/aération comblé (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).	61
Fig. 42 : Deuxième niveau de cave (ES_7), vue d'ensemble vers le nord de la galerie nord, avec rétrécissement de sa largeur et ouverture du conduit d'extraction/aération à droite (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).	61
Fig. 44 : Deuxième niveau de cave (ES_8), vue de l'extrémité de la galerie nord-ouest, avec paroi maçonnée et porte d'accès à un puits à eau probablement aménagé dans un ancien puits d'extraction (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).	61
Fig. 45 : Deuxième niveau de cave (ES_7), vue de l'ouverture du puits d'extraction/aération dans la paroi orientale de la galerie nord (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).	62
Fig. 47 : Deuxième niveau de cave (ES_6), vue vers le sud-ouest de l'extrémité de la galerie sud avec à droite le comblement issu du conduit d'extraction/aération (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).	62
Fig. 46 : Deuxième niveau de cave (ES_7), vue interne vers le haut du conduit de puits d'extraction/aération dans la paroi orientale de la galerie nord (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).	62
Fig. 48 : Deuxième niveau de cave (ES_6), graffiti «LANDRE» réalisé à la suie sur la partie occidentale de la paroi nord de la galerie sud (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).	62



# **Annexes**

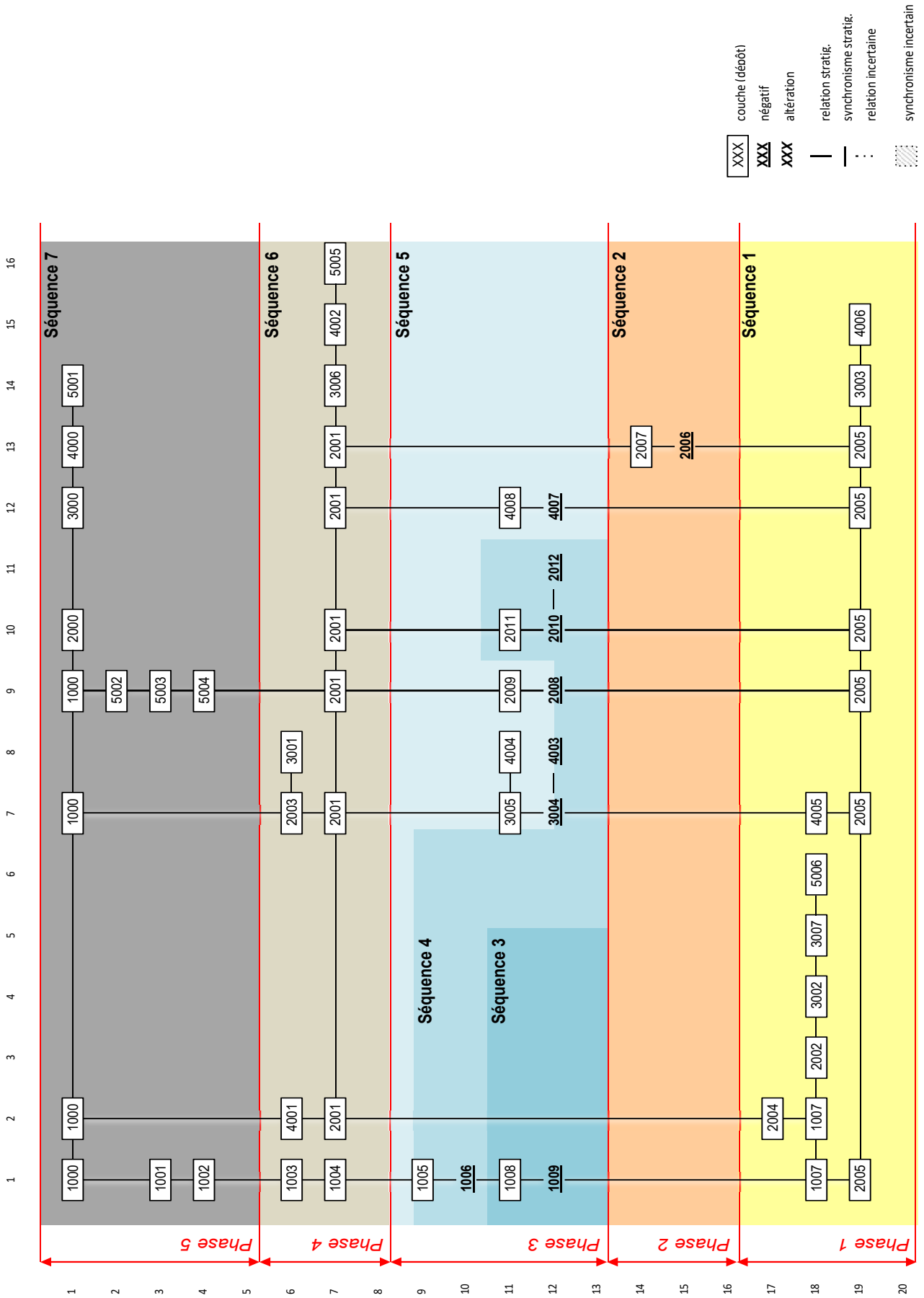


Diagramme stratigraphique

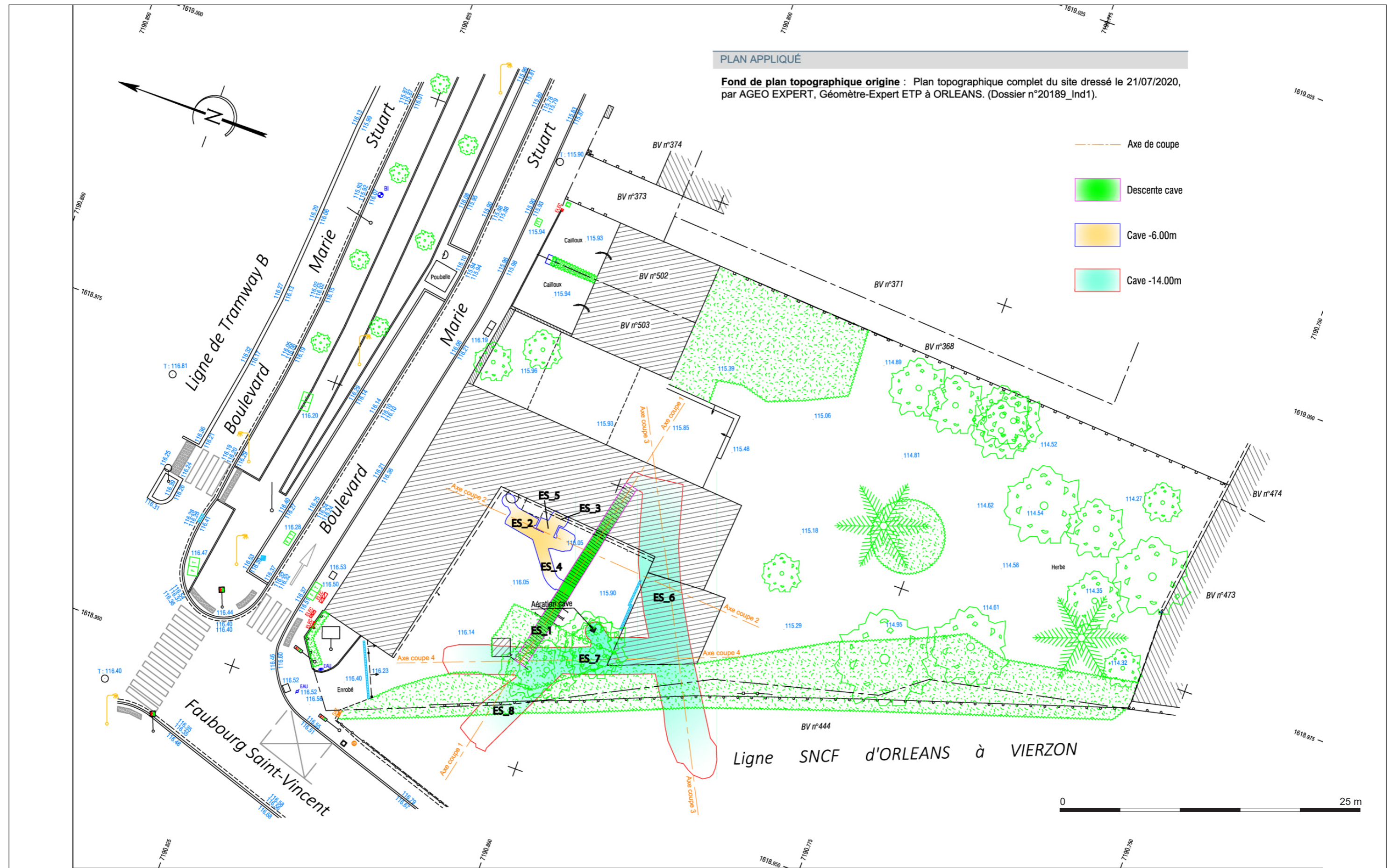


Fig. 25 : Plan topographique des caves (infographie : Ageo Expert et Geoplus).



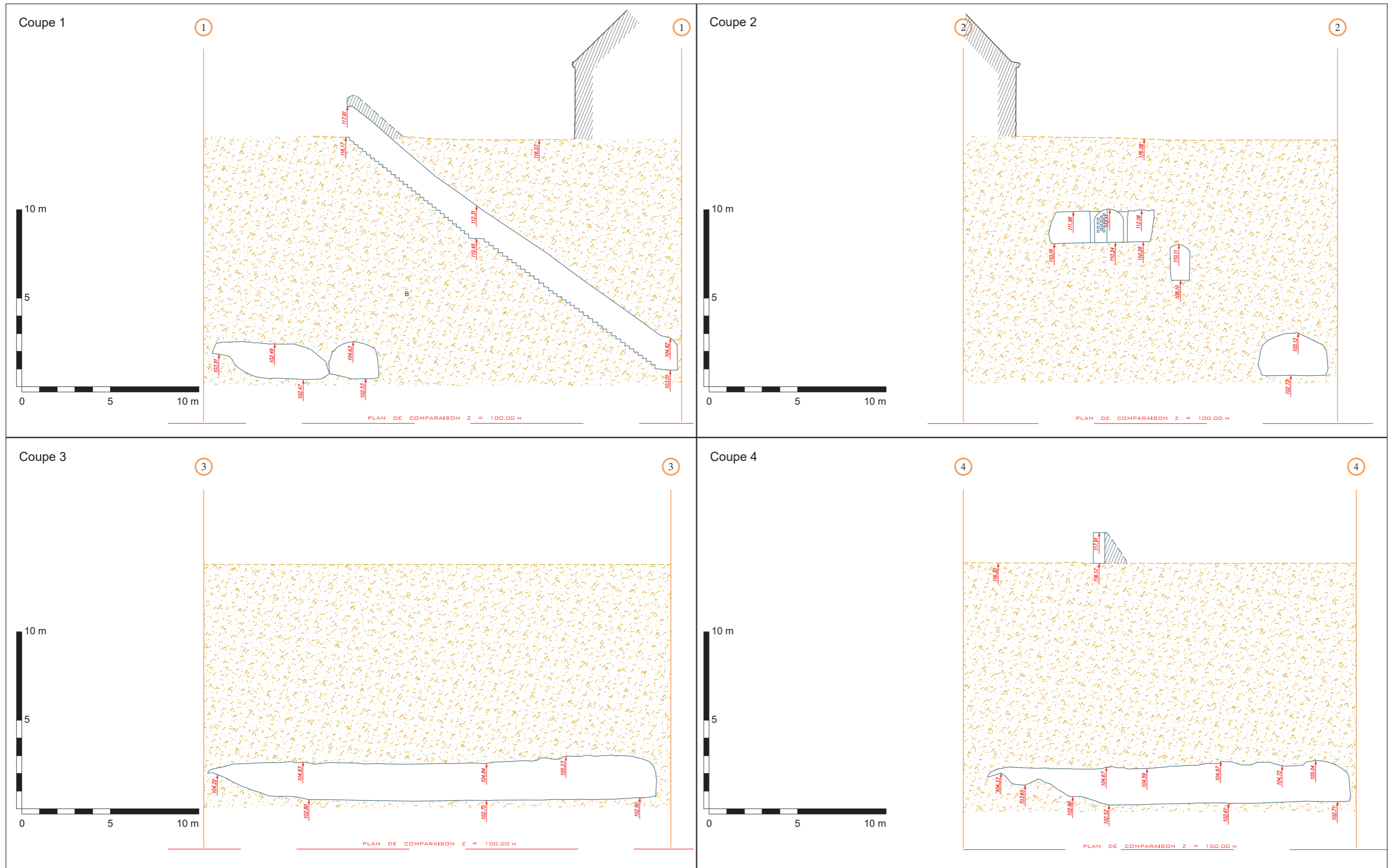


Fig. 26 : Coupes 1, 2, 3 et 4 (relevés : Ageo Expert et Geoplus ; mise en page : B. Lefèvre).



## Étude de la cave-carrière du 164 rue du Faubourg Saint-Vincent (Clément Alix)

La cavité située sous la parcelle du n° 164 rue du Faubourg Saint-Vincent correspond à une cave-carrière composée de deux niveaux de sous-sol, non superposés (Fig. 25, page 53 et Fig. 26, page 54). Sa desserte s'effectue par un unique escalier droit accessible depuis la cour de l'habitation actuelle.

### 5.1. Description

#### 5.1.1. L'escalier (ES\_1)

L'entrée de l'escalier (ES\_1) donnant accès à la cave, de plain-pied avec le sol de la cour, est accessible par une porte en pierre de taille (calcaire de Beauce, présentant des traces de boucharde et de ciselures périmétriques ; Fig. 27 ci-contre) couverte d'un linteau et protégée par un édicule maçonné (moellons). Mesurant 17,30 m de longueur, cet escalier droit se compose de 69 marches (chacune formée de deux ou trois pierres de taille en calcaire de Beauce). En partie supérieure, sa cage est couverte par une voûte en berceau surbaissé rampante (maçonnerie sur coffrage) et ses murs sont construits en petits moellons irréguliers de calcaire de Beauce, parfois accompagnés de terre cuites architecturales en remploi (chantignoles ou carreaux), le tout lié par un mortier de chaux et recouvert par un enduit de même nature (Fig. 28 ci-contre). À partir du premier niveau de cave, cette cage d'escalier est entièrement taillée dans le substratum calcaire.

Une première volée comporte 31 marches, dont la dernière forme un palier, situé à 110,45 m, donnant accès au premier niveau de cave. Une seconde volée, de 38 marches, aboutie au deuxième niveau de cave, dont le sol se trouve à 103,01 m au pied de l'escalier. À cet endroit, le passage ouvrant vers le deuxième niveau de cave depuis l'escalier est simplement taillé dans la roche et est dépourvue de moulures ou de feuillure pour vantail (Fig. 29, page 56). La cage d'escalier est équipée de trois niches murales rectangulaires, localisées dans la volée supérieure (Fig. 28, page 55). Celle située dans la paroi orientale de la cage, au droit des 19<sup>e</sup>-21<sup>e</sup> marches depuis le sommet de l'escalier, comporte des piédroits formés de chantignoles posées à plat, ainsi qu'un couvrement constitué de petits moellons, l'ensemble étant lié par un mortier de chaux (Fig. 30, page 56). En face, les deux autres niches, aménagées dans la paroi occidentale de la cage (au droit



Fig. 27 : Escalier (ES\_1), vue vers l'est de la porte d'entrée depuis la cour (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).



Fig. 28 : Escalier (ES\_1), vue vers l'ouest de la cage maçonnée et des niches murales (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).





**Fig. 29** : Escalier (ES\_1), vue vers le nord-ouest du passage d'entrée vers l'escalier depuis la cave-carrière (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).



**Fig. 30** : Escalier (ES\_1), vue vers le nord-ouest de la niche dans la paroi nord de l'escalier (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).



**Fig. 31** : Premier niveau de cave (ES\_2), vue vers le sud de l'extrémité méridionale (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).



**Fig. 32** : Premier niveau de cave, vue vers le sud de la cellule latérale ES\_3 (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).





**Fig. 33 :** Premier niveau de cave (ES\_2), vue de l'extrémité nord-est avec conduit de puits à eau (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).



**Fig. 34 :** Cour de la maison, vue vers le nord-est de la margelle du puits à eau également accessible depuis le premier niveau de cave ES\_2 (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).



**Fig. 35 :** Premier niveau de cave (ES\_4), vue de la porte d'entrée du couloir d'accès, aménagée dans la paroi nord de la cage d'escalier ES\_1 (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).



**Fig. 36 :** Premier niveau de cave (ES\_2), vue vers le nord-est des voûtes de renfort et des parements en brique, depuis le couloir d'accès ES\_4 (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).

des 20<sup>e</sup>-25<sup>e</sup> marches), présentent des encadrements en brique suggérant une construction plus récente, vraisemblablement entre la fin du 19<sup>e</sup> et la première moitié du 20<sup>e</sup> s.

### 5.1.2. Le premier niveau de sous-sol : une petite cave (ES\_2, ES\_3, ES\_4 et ES\_5)

Le premier niveau de cave est entièrement aménagé dans le substratum calcaire, le ciel étant taillé dans la roche de manière à affecter la forme d'une voûte. À son extrémité sud, l'intrados du ciel se situe à 112,06 m, soit à 4,33 m sous le sol actuel de la cour (**Fig. 31, page 56**). Le sol de ce niveau se trouve entre 110,16 m et 110,28 m, soit à environ 5,94 m sous celui de la cour. Ce niveau est formé d'un espace rectangulaire (ES\_2) mesurant environ 5,82 m pour 1,75 m de large, grossièrement orienté nord-sud et complété par une petite cellule latérale quadrangulaire (ES\_3 ; environ 1,45 m × 0,95 m) ouverte dans sa paroi orientale (**Fig. 25, page 53 et Fig. 32, page 56**). L'extrémité méridionale de cet espace (ES\_2) est actuellement close par une maçonnerie (moellons enduits), ce qui laisse penser qu'elle a pu se prolongeait légèrement dans cette direction, à moins que cet aménagement ne corresponde à une réparation consécutive à l'effondrement de la paroi (**Fig. 31, page 56**).

L'angle nord-est du premier niveau de cave (ES\_2) comporte un puits circulaire dont le conduit maçonné remonte en surface où une margelle en pierre de taille, adossée à la façade du corps de bâtiment oriental de la maison actuelle, permet de puiser l'eau depuis la cour (**Fig. 32, page 56 et Fig. 33, page 57**). Le conduit de ce puits est accessible depuis la cave grâce une ouverture de forme grossière (agrandie ultérieurement ?) permettant de curer le conduit et éventuellement de puiser l'est depuis ce niveau. La partie inférieure de la paroi du conduit est percé d'une petite ouverture servait de goulotte qui permettait d'évacuer l'eau vers le puits (**Fig. 32, page 56**). Cet aménagement est peut-être à mettre en relation avec le sol actuel du premier niveau de cave constitué d'un carrelage de tomates. Actuellement, ce conduit de puits est remblayé jusqu'au niveau du sol du premier niveau de cave.

Ce premier niveau de cave est desservi par un long couloir (ES\_4), prenant la forme d'une étroite galerie d'environ 4,00 m de longueur pour 0,97 m de largeur, dont le plan est légèrement courbe puisqu'il forme une inflexion à son extrémité méridionale de manière à rejoindre l'escalier (**Fig. 25, page 53**). Ce couloir est accessible depuis l'escalier grâce à une porte percée dans la paroi orientale de la cage, assez étroite et dont

l'encadrement est peu soigné (moellons enduits ; **Fig. 35, page 57**). Des traces d'éléments métalliques (gonds) scellés au ciment dans le piédroit oriental indiquent qu'un vantail, aujourd'hui disparu, avait été ajouté pour clore cette porte.

La majeure partie du premier niveau de cave (ES\_2 et ES\_4) a fait l'objet de travaux de renfort par la mise en place de parements en brique permettant de chemiser les anciennes parois taillées dans le substratum calcaire (**Fig. 36, page 57**). Ces travaux sont accompagnés par la construction de deux piliers en brique adossés perpendiculairement et contre le mur oriental permettant de supporter des voûtes en berceau plein-cintre, également construites en brique et placées en sous-œuvre au-dessous de l'ancien ciel en calcaire. On ignore si ces travaux de renfort ont été réalisés dans un but préventif ou s'ils font suite à des effondrements (départ de fontis ?). Quoiqu'il en soit, seules les parois d'une partie du couloir d'accès (ES\_4), de la cellule orientale (ES\_3), et des extrémités nord et sud de l'espace principal (ES\_2) n'ont pas été renforcées par ces parements de briques. Les formats de ces briques, ainsi que le liant contenant du ciment employé pour les maintenir, attestent une datation de la fin du 19<sup>e</sup> s. ou de la première moitié du 20<sup>e</sup> s. Ultérieurement, une courte cloison en retour, formée de briques posées sur champ, a été ajoutée de manière à isoler une petite pièce (ES\_5) communiquant avec la cellule orientale (ES\_4).

### 5.1.3. Le deuxième niveau de sous-sol : une cave-carrière (ES\_6, ES\_7 et ES\_8)

Ce niveau est lui aussi entièrement creusé dans le substratum calcaire, à l'aide de pics dont les traces sont encore visibles sur les parois (**Fig. 37, page 60**). Il se compose de trois galeries : une au sud reliée à l'escalier, une au nord (ES\_7) communiquant perpendiculairement avec la première, une dernière (ES\_8) au nord-ouest, située obliquement par rapport à la deuxième (**Fig. 25, page 53**). Les fonds de parois visibles sur toutes les extrémités de ces galeries permettent de préciser qu'elles ne s'étendaient pas au-delà des limites relevées. Les couvertures de ces galeries taillés dans la roche sont tantôt presque plats (par exemple : galerie nord-ouest, ES\_8 ; **Fig. 38, page 60**), tantôt légèrement cintrés de manière à présenter la forme d'une voûte en berceau surbaissé (par exemple : galerie sud, ES\_6 ; **Fig. 39, page 60**). Par endroits, on remarque que le départ de ces couvertures correspond à un banc siliceux plus résistant que le reste des parois en calcaire (**Fig. 40, page 60**). Aucune partie de ces galeries n'est donc maçonnée, à l'exception d'une petite



surface dans la partie orientale de la paroi nord de la galerie sud-ouest (ES\_6), correspondant visiblement au comblement (à l'aide de moellons) d'un petit trou peu étendu, résultant peut-être d'un effondrement (**Fig. 41, page 61**). Le sol de ces galeries est constitué de calcaire détritique issu de la cavité.

*La galerie sud (ES\_6).* Se développant sur environ 25,00 m pour 3,25 m de large, son sol actuel se trouve entre 102,75 m et 102,90 m, soit à environ 13,30 m sous la surface de la cour (**Fig. 25, page 53 et Fig. 26, page 54**). Son ciel se trouve entre 104,84 m et 105,23 m.

*La galerie nord (ES\_7).* Mesurant environ 17,40 m de longueur pour 3,10 m de largeur dans sa partie sud (depuis son entrée jusque sur 5,00 m de longueur), elle devient plus étroite sur le reste de son développement (environ 2,25 m de large ; **Fig. 25, page 53 et Fig. 42, page 61**). Son sol se situe entre 102,52 m et 102,71 m, soit à environ 13,50 m sous le sol actuel de la cour ; l'intrados de son ciel culmine à environ 104,63 m, soit à 11,54 m sous le sol actuel de la cour (**Fig. 26, page 54**).

*La galerie nord-ouest (ES\_8).* Plus courte que les autres, cette galerie fait environ 8,00 m de longueur et entre 2,57 m et 2,83 m de largeur (**Fig. 25, page 53 et Fig. 26, page 54**). Son sol actuel est à environ 102,47 m et son ciel à environ 102,49 m, soit à 13,68 m sous le niveau de sol de la cour.

*Puits d'extraction et d'aération.* Chaque galerie comporte à l'une de ses extrémités un conduit plus ou moins circulaire, actuellement comblé, qui remontait en direction de la surface (**Fig. 43, page 61**). Il s'agit de trois conduits d'extraction qui ont servi à la descente pour le creusement des cavités puis qui ont été utilisés pour la remontée du calcaire et enfin qui ont été conservés comme puits d'aération. Le conduit au fond de la galerie nord-ouest (ES\_8) a été doté d'une paroi maçonnée (moellons) ouverte d'une porte couverte d'un arc surbaissé en briques : cet aménagement particulier pourrait indiquer qu'il a aussi servi de puits à eau, également accessible depuis la cave-carrière (**Fig. 44, page 61**). Un quatrième puits d'extraction et d'aération, en l'état non comblé, se trouve dans la paroi orientale de la galerie nord (**Fig. 25, page 53, Fig. 42, page 61 et Fig. 45, page 62**). Son conduit circulaire (environ 1,56 m de diamètre) est doté d'un parement en moellons enduits et ouvre actuellement dans le sol de la cour (**Fig. 46, page 62**).

Les trois premiers conduits mentionnés ont été condamnés à l'époque contemporaine par le déverse-

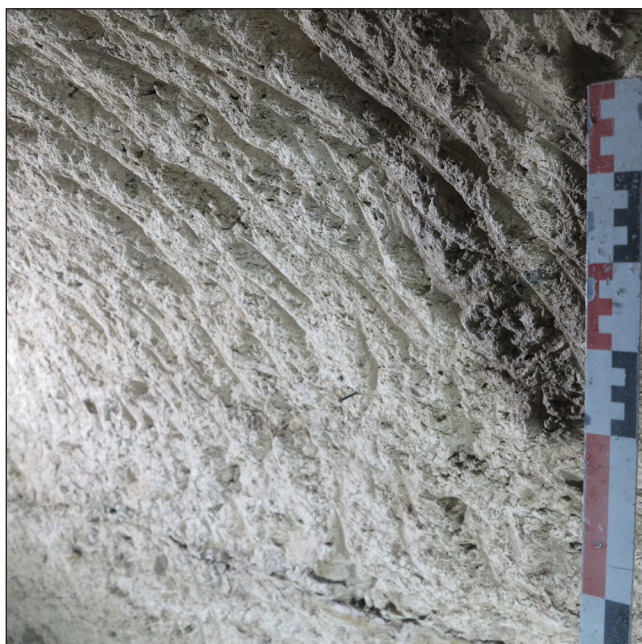
ment, depuis la surface, de calcaire et de terre végétale, entraînant un amoncellement de déblais aux extrémités des galeries. Le comblement du conduit de la galerie sud (ES\_6) a été complété par un coulis de ciment, probablement du fait de la présence de la voie de chemin de fer aménagée à son aplomb au 19<sup>e</sup> s. (**Fig. 47, page 62**).

*Aménagements divers.* Les autres vestiges et traces observés datent tous de l'époque contemporaine. Dans la galerie sud (ES\_6), un graffiti, «LANDRE», réalisé à la suie sur la partie occidentale de la paroi nord correspond au nom de l'un des anciens propriétaires de la maison, dont la famille est attestée à cet endroit déjà en 1823 (cadastre napoléonien), date à laquelle elle appartient à Jean-Baptiste Landré-Dreux (**Fig. 48, page 62** ; voir également page 24). Certaines installations électriques (lumière) pourraient être liées à l'usage de la cave-carrière comme abris anti-bombardement (Défense Passive) pour la population durant la Seconde Guerre mondiale et/ou à l'utilisation de cet espace pour la culture (chicorée dite «salade de cave» ?) ; d'autres plus récentes résultent de l'occupation de la cave-carrière comme salle de fête durant la seconde moitié du 20<sup>e</sup> s.

## 5.2. Synthèse

### 5.2.1. Une cave-carrière aménagée en deux temps (18<sup>e</sup>-début du 19<sup>e</sup> s.)

La cavité en second niveau de sous-sol correspond à une cave-carrière, fonction bien attestée à Orléans (Alix, Josset, Massat 2014). Le calcaire extrait par les puits, sous forme détritique ou de petits moellons, était employé dans la construction des bâtiments en surface (blocage ou fourrures des murs, sols), tandis que les espaces creusés servaient de cave à vin, accessible grâce à la construction de l'escalier. Ici, il est possible de distinguer deux phases successives d'exploitation sans pouvoir évaluer la durée qui les sépare. Une première phase pourrait correspondre au creusement de la galerie sud (ES\_6) et au départ de la galerie nord (ES\_7) qui présentait initialement la forme d'une cellule profonde de 5,00 m, dotée à l'est de son puits d'extraction/aération. Dans un second, la cave-carrière aurait été agrandie en prolongeant la galerie septentrionale (ES\_7) vers le nord, avec une largeur moindre (environ 2,25 m au lieu de 3,10 m) et en creusant une troisième galerie au nord-ouest (ES\_8). On ignore si l'aménagement de l'escalier maçonné intervient lors de la première ou de la seconde phase. Quoiqu'il en soit, les traces de taille visibles sur les pierres de la porte d'en-



**Fig. 37 :** Deuxième niveau de cave (ES\_6), vue vers le nord-est de traces de pic sur la paroi sud de la galerie sud (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).



**Fig. 38 :** Deuxième niveau de cave (ES\_8), vue vers l'est de l'extrémité de la galerie nord-ouest et de son couvremment (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).



**Fig. 39 :** Deuxième niveau de cave (ES\_6), vue vers l'ouest de la galerie sud (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).



**Fig. 40 :** Deuxième niveau de cave (ES\_7), vue vers le nord-est du banc de silex à la base du couvremment de la paroi orientale de la galerie nord (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).





**Fig. 41 :** Deuxième niveau de cave (ES\_6), vue du comblement maçonné (moellons) sur la paroi nord de la galerie sud (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).



**Fig. 42 :** Deuxième niveau de cave (ES\_7), vue d'ensemble vers le nord de la galerie nord, avec rétrécissement de sa largeur et ouverture du conduit d'extraction/aération à droite (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).



**Fig. 43 :** Deuxième niveau de cave (ES\_7), vue de l'extrémité septentrionale de la galerie nord, avec rétrécissement conduit d'extraction/aération comblé (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).



**Fig. 44 :** Deuxième niveau de cave (ES\_8), vue de l'extrémité de la galerie nord-ouest, avec paroi maçonnée et porte d'accès à un puits à eau probablement aménagé dans un ancien puits d'extraction (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).





**Fig. 45 :** Deuxième niveau de cave (ES\_7), vue de l'ouverture du puits d'extraction/aération dans la paroi orientale de la galerie nord (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).



**Fig. 46 :** Deuxième niveau de cave (ES\_7), vue interne vers le haut du conduit de puits d'extraction/aération dans la paroi orientale de la galerie nord (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).



**Fig. 47 :** Deuxième niveau de cave (ES\_6), vue vers le sud-ouest de l'extrémité de la galerie sud avec à droite le comblement issu du conduit d'extraction/aération (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).



**Fig. 48 :** Deuxième niveau de cave (ES\_6), graffiti «LANDRE» réalisé à la suie sur la partie occidentale de la paroi nord de la galerie sud (cliché Cl. Alix, Pôle d'Archéologie, ville d'Orléans).



trée de la cage d'escalier depuis la cour correspondent notamment à de la boucharde, outil qui n'est pas avéré à Orléans avant la fin du 18<sup>e</sup> s.

Si les caves-carrières sont attestées dans le centre-ville d'Orléans depuis le Moyen Âge, en revanche celles actuellement connues dans les faubourgs et communes avoisinantes ne semblent pas être antérieures au 18<sup>e</sup> s (Alix, Morleghem 2019 : 72-75). Cette activité a perduré jusqu'au début du 20<sup>e</sup> s. avant d'être interdite vers 1910. Dans le faubourg Saint-Vincent, nombre de ces caves-carrières, initialement situées sous des vignes ou des vergers, ont été recensées sous les habitations et les jardins actuels : n° 70, n° 79, n° 89 *ter*, n° 104, n° 172 rue du Faubourg Saint-Vincent, 11 venelle de l'Écu Bellebat, etc.).

Au n° 164 rue du Faubourg-Saint-Vincent, l'escalier est placé perpendiculairement à l'axe de la voirie mais la localisation de la cave-carrière ne semble pas correspondre à l'implantation de l'habitation actuelle : la galerie sud est en partie située sous certains bâtiments, mais sans correspondre à leurs alignements ; les autres galeries se trouvent quant à elles sous l'emprise de la cour actuelle et de la ligne de chemin de fer. Aussi, il semble que cette cave-carrière puisse être antérieure à l'édification de la maison actuelle, qui résulte d'une reconstruction faisant suite au percement de la voie de chemin de fer au 19<sup>e</sup> s.

Ces dispositions sont compatibles avec celles de l'habitation représentées sur le plan cadastral de 1823 (section G, parcelles n° 2605 et 2606) : la cave-carrière était alors totalement située sous l'emprise de l'espace non bâti (cour et/ou jardin ?), à l'arrière du bâtiment d'habitation en front de rue, sur une parcelle présentant d'ailleurs la particularité de ne pas être lanierée à la différence des autres situées de part et d'autre du faubourg.

Ainsi, il est possible de dater l'aménagement de la cave-carrière entre le 18<sup>e</sup> s. et le début du 19<sup>e</sup> s.

### **5.2.2. La création du premier niveau de cave (milieu du 19<sup>e</sup> s. ?)**

Le premier niveau de cave pourrait éventuellement résulter d'une campagne plus tardive. En effet, on constate que sa limite orientale (ES\_2) correspond à celle du mur de façade du corps de bâtiment oriental de l'habitation actuelle. Il y a eu manifestement volonté de ne se faire surplomber le bâtiment de surface et ce niveau de sous-sol. La construction du puits à eau, dont la margelle est adossée à cette façade, est égale-

ment concomitante de l'édification du bâtiment. Enfin, la forme irrégulièrement courbe du couloir d'accès (ES\_4) pourrait témoigner d'une volonté de relier ce premier niveau de cave à l'escalier préexistant (ES\_1). La petite inflexion du couloir au niveau de la porte actuelle pourrait donc reprendre l'emplacement d'une ancienne cellule latérale initialement desservie par le palier de l'escalier.

Dans cette hypothèse, le premier niveau de cave aurait été aménagé concomitamment à la reconstruction de l'habitation après l'aménagement de la voie de chemin de fer au milieu du 19<sup>e</sup> s.

### **5.2.3. Les travaux de renforcements du premier niveau de cave (fin du 19<sup>e</sup> s.-première moitié du 20<sup>e</sup> s.)**

Comme évoqué précédemment, les travaux de renforcement du premier niveau de cave (ES\_2, ES\_4) à l'aide de voûtes en berceau et de parements en brique datent de la fin du 19<sup>e</sup> s. ou de la première moitié du 20<sup>e</sup> s. d'après les techniques et les matériaux mis en œuvre. Les deux niches murales de la paroi sud de l'escalier (ES\_1) sont construites durant cette période.

### **5.2.4. Occupations diverses au 20<sup>e</sup> s.**

Les quelques vestiges évoqués ci-dessus, croisés aux sources textuelles et aux informations orales, attestent les occupations successives de la cave-carrière au cours du 20<sup>e</sup> s. : culture, abris anti-bombardement durant la Seconde Guerre mondiale puis salle de fêtes jusqu'à récemment.

## Inventaire de la documentation écrite

Sont stockés au Pôle d'Archéologie de la ville d'Orléans dans une pochette cartonnée à rabats :

- les quatre planches de terrain (comprenant les treize minutes utilisées pour le présent rapport) ;
- le listing des US imprimé ;
- le diagramme stratigraphique imprimé.

## Inventaire de la documentation numérique

Les documents numériques de cette opération ont été compilés sur un CD-ROM remis avec le présent rapport sur lequel on pourra trouver :

- des tableaux au format Excel comportant les données issues de la base de données CADoc (inventaires réglementaires : listing des unités stratigraphiques, des faits, des séquences, des phases, des photos, des minutes et des différentes catégories de mobilier) ;
- les photographies numériques de l'opération ;
- des fichiers au format Shapefile correspondant à l'information géographique produite et utilisée sous SIG : emprise prescrite, emprises des ouvertures, localisation des logs, localisation des coupes, limites des faits, fichiers quotidiens des levés topographiques) ;
- le diagramme stratigraphique au format PDF ;
- les planches de terrain numérisées au format JPEG ;
- le présent rapport aux formats PDF (standard et allégé) et InDesign 2020 ;
- le texte au format TXT de la notice scientifique pour intégration au *Bilan scientifique régional*.

# **Inventaires réglementaires**

## Inventaire des unités stratigraphiques

US	Nature	Description	Fait	Sous US	Sur US	Égal/Éq.	Datation	Séquence	Phase	Tranchée	Minute
1000	construction	Niveau de la cour actuelle composé d'un remblai limoneux ocre surmonté d'une couche de cailloux variés.			1001	2000	20e-21e s.	7	5	1	2
1001	remblai	Sédiment argileux gris foncé presque noir hétérogène et compact comprenant de nombreuses inclusions de céramique, mortier de chaux à charge grossière, terres cuites architecturales, fragments d'ardoises. Inclut un niveau régulier de chaux blanche. Sommet d'une terre de culture assainie par un épandage de chaux préalable à la (re)construction des bâtiments avoisinants.		1000	1002		19e-20e s.	7	5	1	2
1002	remblai	Niveau d'interface entre l'US 1001 et l'US 1003.		1001	1003		Époque moderne	7	5	1	2
1003	terre végétale	Sédiment limono-argileux brun, homogène et assez meuble, de texture plutôt fine.		1002	1004			6	4	1	2
1004	terre végétale	Niveau similaire à l'US 1003 mais comprenant nettement plus d'inclusions (terres cuites architecturales produites mécaniquement, cailloux, mortier de chaux pulvérisé). Une tendance plus argileuse apparaît après 0,05-0,10 m.		1003	1005			6	4	1	2
1005	abandon	Comblement supérieur en corolle. Sédiment très hétérogène, avec un liant de sable limoneux, comprenant de nombreuses passées plus grossières avec des éléments de démolition. Comprend beaucoup de mobilier de tous types.	101	1004	1006			4	3	1	1, 2
1006	construction	Creusement de plan approximativement circulaire et aux parois obliques. Le fond n'a pas pu être atteint. Puits d'extraction moderne ?	101	1005	1008			4	3	1	1
1007	terrain naturel	Limons argileux jaune bariolé de gris et de vert.		1009		2002	sans objet	1	1	1	1
1008	abandon	Comblement limono-sableux gris foncé à brun homogène, avec quelques cailloux calcaires disposés sur le fond.	102	1006	1009		13e-16e s.	3	3	1	1
1009	construction	Creusement longiligne avec un retour perpendiculaire (orienté nord-sud en partie nord de la tranchée 1, orienté est-ouest en partie est de la tranchée 1), aux parois obliques et au fond plat mais présentant un léger surcreusement central. Fossé ou drain ?	102	1008	1007		13e-16e s.	3	3	1	1
2000	terre végétale	Terre végétale actuelle.			2003	1000, 3000, 4000		7	5	2	3, 4, 5
2001	terre végétale	Matrice similaire à l'US 2003 mais plus hétérogène avec de nombreux petits cailloux et graviers calcaires ainsi que des micro-fragments de terres cuites architecturales.		2003	2004, 2007, 2009, 2011	3006		6	4	2	3, 4, 5
2002	terrain naturel	Sable argileux jaune bariolé de gris compact et homogène.		2004		3002, 5006, 1007, 3007	sans objet	1	1	2	3



US	Nature	Description	Fait	Sous US	Sur US	Égal/Éq.	Datation	Séquence	Phase	Tranchée	Minute
2003	terre végétale	Sédiment argilo-sableux gris foncé, compact et plutôt homogène, rares inclusions de graviers calcaires.		2000	2001	3001		6	4	2	3, 4, 5
2004	terrain naturel	Sable argileux jaune compact et homogène.		2001	2002		sans objet	1	1	2	3
2005	terrain naturel	Mame calcaire blanche très compacte.		2006, 2008, 2010, 2012		3003, 4006	sans objet	1	1	2	4, 5, 6
2006	construction	Creusement aux parois obliques et à fond plat.	201	2007	2005		Antiquité ?	2	2	2	4, 7
2007	abandon	Sédiment argilo-sableux brun très compact et plutôt hétérogène avec de nombreuses inclusions de graviers calcaires.	201	2001	2006		Antiquité ?	2	2	2	4
2008	construction	Creusement aux parois subverticales et à fond plat.	202	2009	2005			5	3	2	5
2009	abandon	Sédiment argilo-sableux brun avec de nombreuses inclusions calcaires. Faciès assez similaire à l'US 2003 mais en un peu plus argileux.	202	2001	2008			5	3	2	5
2010	construction	Creusement aux parois verticales avec quelques légers surcreusements en sape. Fond non atteint.	203	2011	2005	2012		4	3	2	6
2011	abandon	Succession d'apports de remblais de mame calcaire et de terre argilo-sableuse brune. Pas d'inclusions et mobilier rare.	203	2001	2010, 2012			4	3	2	6
2012	construction	Petit creusement rectangulaire contre le bord ouest de F 203. Comblement identique à celui de F 203 (US 2011), donc fonctionnelle vraisemblablement avec ce dernier. Destiné à recevoir une pièce de bois horizontale ?	203	2011	2005	2010		4	3	2	6
3000	terre végétale	Terre végétale actuelle.			3001	2000, 4000		7	5	3	8, 9, 12
3001	terre végétale	Sédiment sablo-argileux brun foncé, plutôt homogène et moyennement compact, comprenant quelques inclusions de graviers calcaires.		3000	3002, 3006, 3005	2003		6	4	3	8, 9, 12
3002	terrain naturel	Sédiment argilo-sableux gris-brun tirant vers le verdâtre compact et homogène ne comprenant presque aucune inclusion.		3001	3003	2002	sans objet	1	1	3	8
3003	terrain naturel	Marne très argileuse avec de grosses inclusions calcaires. Matrice argileuse jaune-vert.		3002, 3004		2005, 4006	sans objet	1	1	3	8
3004	construction	Creusement à profil en v.	301	3005	3003	4003		5	3	3	9
3005	abandon	Sédiment argilo-limoneux brun foncé hétérogène et très compact comprenant d'assez nombreuses inclusions calcaires.	301	3001	3004	4004		5	3	3	9
3006	terre végétale	Sédiment argilo-sableux brun moyen, relativement homogène et moyennement compact, comprenant quelques inclusions de graviers calcaires et de micro-terres cuites architecturales.		3001	3007	2001, 4002		6	4	3	12
3007	terrain naturel	Sédiment argilo-sableux bariolé jaune-vert avec des pointes de orangé très compact.		3006		2002	sans objet	1	1	3	12
4000	terre végétale	Terre végétale actuelle.			4001	2000, 3000, 5001		7	5	4	13
4001	terre végétale	Sédiment argilo-limoneux gris foncé hétérogène et moyennement compact avec de rares inclusions de graviers calcaires et de terres cuites architecturales centimétriques et de quelques charbons de bois.		4000	4002			6	4	4	13

US	Nature	Description	Fait	Sous US	Sur US	Égal/Éq.	Datation	Séquence	Phase	Tranchée	Minute
4002	terre végétale	Sédiment argileux légèrement limoneux gris moyen plutôt hétérogène et très compact, comprenant des inclusions de mortier de chaux blanc et de graviers de silex, des fragments infra-centimétriques de terres cuites architecturales ainsi que des traces de charbons de bois. Un peu plus d'inclusions en partie basale.		4001	4004, 4008	5005, 3006		6	4	4	13
4003	construction	Creusement à profil en v et fond étroit et plat.	401	4004	4005	3004		5	3	4	13
4004	abandon	Sédiment argileux faiblement limoneux gris moyen avec veines beige, hétérogène et compact. Au sommet, lit de mortier de chaux blanc, silex et nodules de terrain naturel argileux jaune. Traces millimétriques de charbon de bois. En partie basale, mêmes inclusions mais plus petites et plus espacées.	401	4002	4003	3005		5	3	4	13
4005	terrain naturel	Sédiment argileux jaune-gris bariolé homogène et compact, avec inclusion de quelques cailloux calcaires.		4003	4006		sans objet	1	1	4	13
4006	terrain naturel	Marne calcaire blanche, avec passées jaunâtres (infiltrations de l'US 4005).		4007, 4005		2005, 3003	sans objet	1	1	4	10, 13
4007	construction	Creusement de plan ovoïde, aux bords légèrement évasés à droits et à fond plat.	402	4008	4006			5	3	4	10
4008	abandon	Sédiment argileux gris foncé, très compact et assez homogène, comprenant des inclusions de mortier de chaux blanc-gris et des cailloux calcaires. Pas de mobilier archéologique.	402	4002	4007			5	3	4	10
5001	construction	Mortier de chaux compact. Surface de l'allée de circulation.			5002	4000	20e-21e s.	7	5	5	11
5002	remblai	Remblai très hétérogène de sable et de mortier. Préparation sommitale du sol US 5001.		5001	5003		20e-21e s.	7	5	5	11
5003	remblai	Remblai sableux noir très hétérogène.		5002	5004		20e-21e s.	7	5	5	11
5004	remblai	Terrain naturel (argile jaune bariolée) remaniée.		5003	5005			7	5	5	11
5005	terre végétale	Sédiment argilo-limoneux noir homogène et compact, comprenant de rares fragments de terres cuites architecturales et de cailloux calcaires répartis dans la masse.		5004	5006	4002		6	4	5	11
5006	terrain naturel	Sédiment argileux jaune à beige.		5005		2002	sans objet	1	1	5	11

## Inventaire des faits archéologiques

Fait	Identification	Description	Datation	Profil	Fond	US	Dimensions (m)	Phase	Période	Minute
101	fosse	Creusement de plan approximativement circulaire et aux parois obliques. Le fond n'a pas pu être atteint. Comblement supérieur en corolle. Sédiment très hétérogène, avec un liant de sable limoneux, comprenant de nombreuses passées plus grossières avec des éléments de démolition. Comprend beaucoup de mobilier de tous types.	16B	évasé	non atteint	1005, 1006	L. > 1,54 ; l. 1,28 ; diam. > 0,66 ;	3	3	1, 2
102	fossé	Creusement longiligne avec un retour perpendiculaire (orienté nord-sud en partie nord de la tranchée 1, orienté est-ouest en partie est de la tranchée 1), aux parois obliques et au fond plat mais présentant un léger surcreusement central. Comblement limono-sableux gris foncé à brun homogène, avec quelques cailloux calcaires disposés sur le fond.	13 <sup>e</sup> -16 <sup>e</sup> s.	évasé	plat avec surcreusement	1008, 1009	l. > 1,24 ; prof. 0,40.	3	3	1
201	fossé	Fossé globalement est-ouest mais peu rectiligne. Entaille le substrat sur une trentaine de centimètres. Creusement aux parois obliques et à fond plat. Sédiment argilo-sableux brun très compact et plutôt hétérogène avec de nombreuses inclusions de graviers calcaires.	Antiquité ?	évasé	plat	2006, 2007	l. 1,12 ; prof. 0,28.	2	2	4, 7
202	fossé	Probable fossé orienté nord-sud observé à l'extrémité de la tranchée 2. Entaille le substrat sur une quinzaine de centimètres.	indéterminée	évasé	plat	2008, 2009	l. 0,70 ; prof. 0,24.	3	3	5
203	fosse	Fosse de plan approximativement circulaire. Recoupe peut-être F 201 et F 202.	Moyen Âge ?	droit	non atteint	2010, 2011, 2012	diam. ~ 0,90 ; prof. > 0,98.	3	3	6
301	fossé	Fossé orienté nord-sud et entaillant la marnes calcaire.	indéterminée	V	plat	3004, 3005	l. 1,38 ; prof. 0,58.	3	3	9
401	fossé	Creusement à profil en V et fond étroit et plat. Sédiment argileux faiblement limoneux gris moyen avec veines beige, hétérogène et compact. Au sommet, lit de mortier de chaux blanc, silex et nodules de terrain naturel argileux jaune. Traces millimétriques de charbon de bois. En partie basale, mêmes inclusions mais plus petites et plus espacées.	indéterminée	V	étroit et plat	4003, 4004	l. > 0,84 ; prof. 0,82.	3	3	13
402	fosse	Creusement de plan ovoïde, aux bords légèrement évasés à droites et à fond plat. Sédiment argileux gris foncé, très compact et assez homogène, comprenant des inclusions de mortier de chaux blanc-gris et des cailloux calcaires. Pas de mobilier archéologique.	indéterminée	légèrement évasé	plat	4007, 4008	L. 0,67 ; l. 0,56 ; prof. 0,07.	3	3	10



## Inventaire des phases

Phase	Titre	Datation	US	Fait(s)	Minute(s)
1	Le terrain naturel	sans objet	1007, 2004, 2002, 2005, 3002, 3003, 5006, 3007, 4005, 4006		1, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 11, 12, 13
2	Un indice d'occupation antique ?	Antiquité ?	2006, 2007	201	4, 7
3	Un faible éloignement d'un habitat de qualité	de l'Antiquité à la fin du Moyen Âge	1005, 1006, 1008, 1009, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 3004, 3005, 4007, 4008, 4003, 4004	101, 102, 202, 203, 301, 401, 402	1, 2, 5, 6, 9, 10, 13
4	Des niveaux homogènes de terre de culture	16 <sup>e</sup> -19 <sup>e</sup> s.	1003, 1004, 2003, 2001, 3001, 5005, 3006, 4001, 4002		2, 3, 4, 5, 8, 9, 11, 12, 13
5	Les niveaux superficiels actuels	20 <sup>e</sup> -21 <sup>e</sup> s.	1000, 1001, 1002, 2000, 3000, 5001, 5002, 5003, 5004, 4000		2, 3, 4, 5, 8, 9, 11, 12, 13

## Inventaire des séquences

Séquence	Titre	Datation	Phase	US	Fait(s)	Minute(s)
1	Le terrain naturel	sans objet	1	1007, 2004, 2002, 2005, 3002, 3003, 5006, 3007, 4005, 4006		1, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 11, 12, 13
2	Un aménagement de drainage antique	Antiquité ?	2	2006, 2007	201	4, 7
3	Un aménagement de drainage médiéval ou moderne	Moyen Âge et époque moderne	3	1008, 1009	102	1
4	Des structures d'extraction de matériaux	16 <sup>e</sup> s.	3	1005, 1006, 2010, 2011, 2012	101, 203	1, 2, 6
5	Un reliquat de réseau fossoyé ?	indéterminée	3	2008, 2009, 3004, 3005, 4007, 4008, 4003, 4004	202, 301, 401, 402	5, 9, 10, 13
6	Des niveaux homogènes de terre de culture	16 <sup>e</sup> -19 <sup>e</sup> s.	4	1003, 1004, 2003, 2001, 3001, 5005, 3006, 4001, 4002		2, 3, 4, 5, 8, 9, 11, 12, 13
7	Les niveaux superficiels actuels	20 <sup>e</sup> -21 <sup>e</sup> s.	5	1000, 1001, 1002, 2000, 3000, 5001, 5002, 5003, 5004, 4000		2, 3, 4, 5, 8, 9, 11, 12, 13

## Inventaire des minutes de terrain

Minute	Contenu	Altitude (m NGF)	Description	US	Auteur(s)	Échelle	Format	Support
1	coupe	114,94	Coupe est-ouest de F 101 et de F 102.	1005, 1006, 1008, 1009, 1007	Julien Courtois	1/20 <sup>e</sup>	A3	Papier millimétré opaque
2	log	116,00	Log 1.	1000, 1001, 1002, 1003, 1004, 1005	Julien Courtois	schématique	A3	Papier millimétré opaque
3	log		Log 2.	2000, 2003, 2001, 2004, 2002	Julien Courtois	schématique	A3	Papier millimétré opaque
4	coupe	113,94	Coupe est-ouest de F 201.	2000, 2003, 2001, 2005, 2006, 2007	Julien Courtois	1/20 <sup>e</sup>	A3	Papier millimétré opaque
5	coupe	114,04	Coupe ouest-est de F 201.	2000, 2003, 2001, 2005, 2008, 2009	Julien Courtois	1/20 <sup>e</sup>	A3	Papier millimétré opaque
6	coupe	113,78	Coupe nord-sud de F 203.	2005, 2010, 2011, 2012	Julien Courtois	1/20 <sup>e</sup>	A3	Papier millimétré opaque
7	profil	114,09	Profil nord-sud de F 201.	2006	Julien Courtois	1/20 <sup>e</sup>	A3	Papier millimétré opaque
8	log	114,89	Log 3.	3000, 3001, 3002, 3003	Julien Courtois	schématique	A3	Papier millimétré opaque
9	coupe	114,40	Coupe est-ouest de F 301.	3000, 3001, 3004, 3005	Julien Courtois	1/20 <sup>e</sup>	A3	Papier millimétré opaque
10	coupe	114,50	Coupe sud-nord de F 402.	4007, 4008, 4006	Benjamin Lefèvre	1/20 <sup>e</sup>	A3	Papier millimétré opaque
11	log	115,88	Log 4.	5001, 5002, 5003, 5004, 5005, 5006	Benjamin Lefèvre	1/20 <sup>e</sup>	A3	Papier millimétré opaque
12	log	115,31	Log 5.	3000, 3001, 3006, 3007	Julien Courtois	1/20 <sup>e</sup>	A3	Papier millimétré opaque
13	coupe	114,78	Coupe est-ouest de F 401.	4000, 4001, 4002, 4003, 4004, 4005, 4006	Julien Courtois, Benjamin Lefèvre	1/20 <sup>e</sup>	A3	Papier millimétré opaque

Nom fichier	Description	Type	Vue vers	US	Fait(s)	Tranchée	Date	Auteur
45234331_001	TR 1 en début d'ouverture	Ambiance	Sud			1	07/06/2021	Julien Courtois
45234331_002	TR 1 en début d'ouverture	Ambiance	Sud			1	07/06/2021	Julien Courtois
45234331_003	TR 1 en début d'ouverture	Ambiance	Sud			1	07/06/2021	Julien Courtois
45234331_004	TR 1 en début d'ouverture	Ambiance	Sud			1	07/06/2021	Julien Courtois
45234331_005	Niveau de chaux inclus dans l'US 1001	Intermédiaire	Oblique	1001		1	07/06/2021	Julien Courtois
45234331_006	Niveau de chaux inclus dans l'US 1001	Intermédiaire	Oblique	1001		1	07/06/2021	Julien Courtois
45234331_007	Niveau de chaux inclus dans l'US 1001	Intermédiaire	Oblique	1001		1	07/06/2021	Julien Courtois
45234331_008	Niveau de chaux inclus dans l'US 1001	Intermédiaire	Oblique	1001		1	07/06/2021	Julien Courtois
45234331_009	Niveau de chaux inclus dans l'US 1001	Intermédiaire	Oblique	1001		1	07/06/2021	Julien Courtois
45234331_010	TR 1 dans son contexte	Ambiance	Nord			1	07/06/2021	Julien Courtois
45234331_011	TR 1 dans son contexte	Ambiance	Nord			1	07/06/2021	Julien Courtois
45234331_012	TR 1 dans son contexte	Ambiance	Sud			1	07/06/2021	Julien Courtois
45234331_013	F 101 et F 102 en cours de terrassement (photo calée)	Intermédiaire	Zénitale	1005, 1006, 1007, 1008, 1009	101, 102	1	07/06/2021	Julien Courtois
45234331_014	F 101 et F 102 en cours de terrassement	Intermédiaire	Zénitale	1005, 1006, 1007, 1008, 1009	101, 102	1	07/06/2021	Julien Courtois
45234331_015	F 101 et F 102 en cours de terrassement	Intermédiaire	Zénitale	1005, 1006, 1007, 1008, 1009	101, 102	1	07/06/2021	Julien Courtois
45234331_016	F 101 et F 102 en cours de terrassement	Intermédiaire	Zénitale	1005, 1006, 1007, 1008, 1009	101, 102	1	07/06/2021	Julien Courtois
45234331_017	F 101 et F 102 en cours de terrassement	Intermédiaire	Zénitale	1005, 1006, 1007, 1008, 1009	101, 102	1	07/06/2021	Julien Courtois
45234331_018	F 101 et F 102 en cours de terrassement	Intermédiaire	Zénitale	1005, 1006, 1007, 1008, 1009	101, 102	1	07/06/2021	Julien Courtois
45234331_019	F 101 et F 102 en cours de terrassement	Intermédiaire	Zénitale	1005, 1006, 1007, 1008, 1009	101, 102	1	07/06/2021	Julien Courtois
45234331_020	F 101 et F 102 en cours de terrassement	Intermédiaire	Zénitale	1005, 1006, 1007, 1008, 1009	101, 102	1	07/06/2021	Julien Courtois
45234331_021	F 101 et F 102 en cours de terrassement	Intermédiaire	Zénitale	1005, 1006, 1007, 1008, 1009	101, 102	1	07/06/2021	Julien Courtois
45234331_022	F 101 et F 102 en cours de terrassement	Intermédiaire	Zénitale	1005, 1006, 1007, 1008, 1009	101, 102	1	07/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_023	F 101 et F 102 en cours de terrassement	Intermédiaire	Zénitale	1005, 1006, 1007, 1008, 1009	101, 102	1	07/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_024	F 101 en cours de fouille	Coupe	Nord-Ouest	1005, 1006	101	1	08/06/2021	Julien Courtois



Nom fichier	Description	Type	Vue vers	US	Fait(s)	Tranchée	Date	Auteur
45234331_025	F 101 en cours de fouille	Coupe	Nord-Ouest	1005, 1006	101	1	08/06/2021	Julien Courtois
45234331_026	F 101 et F 102 après nettoyage de surface	Coupe	Sud-Ouest	1005, 1006, 1007, 1008, 1009	101, 102	1	08/06/2021	Julien Courtois
45234331_027	F 101 et F 102 après nettoyage de surface	Coupe	Sud-Ouest	1005, 1006, 1007, 1008, 1009	101, 102	1	08/06/2021	Julien Courtois
45234331_028	F 101 et F 102 après nettoyage de surface	Plan	Zénitale	1005, 1006, 1007, 1008, 1009	101, 102	1	08/06/2021	Julien Courtois
45234331_029	F 101 et F 102 après nettoyage de surface (vue large)	Plan	Zénitale	1005, 1006, 1007, 1008, 1009	101, 102	1	08/06/2021	Julien Courtois
45234331_030	F 101 et F 102 après nettoyage de surface (vue resserrée)	Plan	Zénitale	1005, 1006, 1007, 1008, 1009	101, 102	1	08/06/2021	Julien Courtois
45234331_031	F 102 après fouille	Coupe	Sud-Est	1008, 1009	102	1	08/06/2021	Julien Courtois
45234331_032	F 102 après fouille	Coupe	Sud-Est	1008, 1009	102	1	08/06/2021	Julien Courtois
45234331_033	F 102 après fouille	Coupe	Sud-Est	1008, 1009	102	1	08/06/2021	Julien Courtois
45234331_034	F 102 après fouille	Coupe	Sud-Est	1008, 1009	102	1	08/06/2021	Julien Courtois
45234331_035	F 201 avant fouille	Plan	Zénitale	2006, 2007	201	2	08/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_036	F 201 avant fouille	Plan	Zénitale	2006, 2007	201	2	08/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_037	F 201 avant fouille	Plan	Zénitale	2006, 2007	201	2	08/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_038	F 201 avant fouille	Plan	Oblique	2006, 2007	201	2	08/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_039	F 201 avant fouille	Plan	Oblique	2006, 2007	201	2	08/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_040	F 201 avant fouille	Plan	Oblique	2006, 2007	201	2	08/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_041	Log 1	Coupe	Nord-Nord-Ouest	1000, 1001, 1002, 1003, 1004, 1005	101	1	08/06/2021	Julien Courtois
45234331_042	Log 1	Coupe	Nord-Nord-Ouest	1000, 1001, 1002, 1003, 1004, 1005	101	1	08/06/2021	Julien Courtois
45234331_043	Log 2	Coupe	Nord-Nord-Ouest	2000, 2001, 2002, 2003, 2004		2	08/06/2021	Julien Courtois
45234331_044	Log 2	Coupe	Nord-Nord-Ouest	2000, 2001, 2002, 2003, 2004		2	08/06/2021	Julien Courtois
45234331_045	F 201 après fouille	Coupe	Sud	2006, 2007	201	2	08/06/2021	Julien Courtois
45234331_046	F 201 après fouille	Coupe	Sud	2006, 2007	201	2	08/06/2021	Julien Courtois
45234331_047	F 201 après fouille	Coupe	Sud	2006, 2007	201	2	08/06/2021	Julien Courtois
45234331_048	F 201 après fouille	Coupe	Sud	2006, 2007	201	2	08/06/2021	Julien Courtois
45234331_049	F 201 après fouille	Coupe	Sud	2006, 2007	201	2	08/06/2021	Julien Courtois
45234331_050	F 201 après fouille	Coupe	Sud	2006, 2007	201	2	08/06/2021	Julien Courtois

Nom fichier	Description	Type	Vue vers	US	Fait(s)	Tranchée	Date	Auteur
45234331_051	F 201 et F 202 avant fouille (extrémité ouest de la TR 2)	Plan	Zénitale	2006, 2007, 2008, 2009	201, 202	2	08/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_052	F 201 et F 202 avant fouille (extrémité ouest de la TR 2)	Plan	Zénitale	2006, 2007, 2008, 2009	201, 202	2	08/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_053	F 201 et F 202 avant fouille (extrémité ouest de la TR 2)	Plan	Zénitale	2006, 2007, 2008, 2009	201, 202	2	08/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_054	F 202 après terrassement	Coupe	Nord	2008, 2009	202	2	08/06/2021	Julien Courtois
45234331_055	F 202 et F 203 après terrassement	Coupe	Oblique	2008, 2009, 2010, 2011, 2012	202, 203	2	08/06/2021	Julien Courtois
45234331_056	F 202 et F 203 après terrassement	Coupe	Oblique	2008, 2009, 2010, 2011, 2012	202, 203	2	08/06/2021	Julien Courtois
45234331_057	F 203 avant fouille (photo calée)	Plan	Zénitale	2010, 2011, 2012	203	2	08/06/2021	Julien Courtois
45234331_058	F 203 avant fouille (photo calée)	Plan	Zénitale	2010, 2011, 2012	203	2	08/06/2021	Julien Courtois
45234331_059	Ouverture de la tranchée 4	Ambiance	Zénitale			4	09/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_060	Ouverture de la tranchée 4	Ambiance	Zénitale			4	09/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_061	Abords de la tranchée 3	Ambiance	Sud				09/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_062	Pelle mécanique Case WX148	Ambiance	Sud				09/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_063	Tranchée 3 après terrassement	Ambiance	Est			3	09/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_064	Tranchée 2 après terrassement et en cours de fouille	Ambiance	Est			2	09/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_065	Jardin après terrassement	Ambiance	Nord				09/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_066	Tranchée 2 après terrassement et en cours de fouille	Ambiance	Ouest			2	09/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_067	Tranchée 3 après terrassement	Ambiance	Ouest			3	09/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_068	Terrasse et accès au jardin depuis l'avenue Marie Stuart	Ambiance	Nord				09/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_069	Tranchée 4 après première passe	Plan	Zénitale			4	09/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_070	F 401 et F 402 avant fouille	Plan	Zénitale	4003, 4004, 4007, 4008	401, 402	4	09/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_071	F 401 et F 402 avant fouille	Plan	Zénitale	4003, 4004, 4007, 4008	401, 402	4	09/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_072	F 401 et F 402 avant fouille	Plan	Zénitale	4003, 4004, 4007, 4008	401, 402	4	09/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_073	F 203 après fouille (vue large)	Coupe	Est	2010, 2011, 2012	203	2	09/06/2021	Julien Courtois
45234331_074	F 203 après fouille (vue resserrée)	Coupe	Est	2010, 2011, 2012	203	2	09/06/2021	Julien Courtois
45234331_075	F 203 après fouille (vue très resserrée)	Coupe	Est	2010, 2011, 2012	203	2	09/06/2021	Julien Courtois
45234331_076	F 203 après fouille (vue très resserrée)	Coupe	Est	2010, 2011, 2012	203	2	09/06/2021	Julien Courtois
45234331_077	F 203 après fouille (photo calée)	Plan	Zénitale	2010, 2011, 2012	203	2	09/06/2021	Julien Courtois
45234331_078	F 203 après fouille (photo calée)	Plan	Zénitale	2010, 2011, 2012	203	2	09/06/2021	Julien Courtois
45234331_079	F 402 après fouille	Plan	Zénitale	4007, 4008	402	4	09/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_080	F 402 après fouille	Plan	Zénitale	4007, 4008	402	4	09/06/2021	Benjamin Lefèvre

Nom fichier	Description	Type	Vue vers	US	Fait(s)	Tranchée	Date	Auteur
45234331_081	F 402 après fouille	Plan	Zénitale	4007, 4008	402	4	09/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_082	F 402 après fouille	Coupe	Est	4007, 4008	402	4	09/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_083	F 402 après fouille	Coupe	Est	4007, 4008	402	4	09/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_084	F 402 après fouille	Coupe	Est	4007, 4008	402	4	09/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_085	F 402 après fouille	Coupe	Oblique	4007, 4008	402	4	09/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_086	F 402 après fouille	Coupe	Est	4007, 4008	402	4	09/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_087	F 201 après fouille	Coupe	Est	2006, 2007	201	2	09/06/2021	Julien Courtois
45234331_088	F 201 après fouille	Coupe	Est	2006, 2007	201	2	09/06/2021	Julien Courtois
45234331_089	US 2005	Plan	Zénitale	2005		2	09/06/2021	Julien Courtois
45234331_090	US 2005	Plan	Zénitale	2005		2	09/06/2021	Julien Courtois
45234331_091	F 201 après fouille (vue large)	Coupe	Est	2006, 2007	201	2	09/06/2021	Julien Courtois
45234331_092	F 201 après fouille (vue très large)	Coupe	Est	2006, 2007	201	2	09/06/2021	Julien Courtois
45234331_093	F 201 après fouille (vue très large)	Coupe	Est	2006, 2007	201	2	09/06/2021	Julien Courtois
45234331_094	Log 3	Coupe	Sud	3000, 3001, 3002, 3003		3	09/06/2021	Julien Courtois
45234331_095	Log 3	Coupe	Sud	3000, 3001, 3002, 3003		3	09/06/2021	Julien Courtois
45234331_096	F 501 annulée car n'étant pas un fait	Plan	Est	5001		5	09/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_097	F 301 après fouille	Coupe	Sud	3004, 3005	301	3	09/06/2021	Julien Courtois
45234331_098	F 301 après fouille	Coupe	Sud	3004, 3005	301	3	09/06/2021	Julien Courtois
45234331_099	F 301 après fouille	Coupe	Sud	3004, 3005	301	3	09/06/2021	Julien Courtois
45234331_100	Log 4	Coupe	Est	5001, 5002, 5003, 5004, 5005, 5006		4	09/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_101	Log 4	Coupe	Est	5001, 5002, 5003, 5004, 5005, 5006		4	09/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_102	Log 4	Coupe	Est	5001, 5002, 5003, 5004, 5005, 5006		4	09/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_103	Log 4	Coupe	Est	5001, 5002, 5003, 5004, 5005, 5006		4	09/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_104	Log 5	Coupe	Nord	3000, 3001, 3006, 3007		3	10/06/2021	Julien Courtois
45234331_105	Log 5	Coupe	Nord	3000, 3001, 3006, 3007		3	10/06/2021	Julien Courtois
45234331_106	F 401 après fouille	Coupe	Sud	4003, 4004	401	4	10/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_107	F 401 après fouille	Coupe	Sud	4003, 4004	401	4	10/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_108	F 401 après fouille	Coupe	Sud	4003, 4004	401	4	10/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_109	Vue de la tranchée 5 après arrêt du terrassement	Ambiance	Oblique			5	10/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_110	Vue de la tranchée 5 après arrêt du terrassement	Ambiance	Oblique			5	10/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_111	Vue de la tranchée 3 en cours de rebouchage	Ambiance	Sud			3	10/06/2021	Benjamin Lefèvre
45234331_112	Vue de la tranchée 3 en cours de rebouchage	Ambiance	Sud-Est			3	10/06/2021	Benjamin Lefèvre



## Inventaire du mobilier céramique

US	Fait	NR total	Description	Dateation	Séquence	Phase	Numéro de caisse
1001		8	1 tesson antique.	Antiquité-époque moderne	7	5	0612762_CA_DIV_001
1002		15	11 tessons d'un pot en faïence, 1 tesson de grès du Berry-Puisaye, 2 tessons de charnier ou de pot de réserve en grès avec glaçure interne au laitier de provenance inconnue.	18B-19A	7	5	0612762_CA_DIV_001
1003		15	1 tesson antique fortement roulé, 1 tesson de faïence blanche, 2 tessons de « cul brun », 6 tessons en grès clair du Berry-Puisaye, 1 tesson en grès sombre du Berry-Puisaye, 3 panses en pâte de l'Orléanais.	Antiquité-18 <sup>e</sup> s.	6	4	0612762_CA_DIV_001
1004		6	1 tesson en faïence avec émail coloré, 1 tesson de gourde ou de pichet en grès du Beauvaisis, 4 tessons en pâte de l'Orléanais.	17 <sup>e</sup> s.	6	4	0612762_CA_DIV_001
1005	101	86	41 fragments de pot à beurre ou vase de réserve de Basse-Normandie (Domfrontais ?), 3 tessons en grès de provenance incertaine (Berry ou Puisaye ?), 2 tessons en grès flammés, 1 tesson de plat en pâte du Beauvaisis avec décor <i>a sgraffato</i> , 7 tessons en pâte de l'Orléanais glaçurée verte (3 fragments de plat et 4 fragment de pot (dont 2 anses)), 7 panses en pâte de l'Orléanais, 7 fonds en pâte de l'Orléanais, 4 anses en pâte de l'Orléanais, une série de 8 tessons de coquemars à col légèrement montant et divergent/cintré avec terminaison bien marquée (dont 1 avec une anse rainurée rattachée à la lèvre), une série de 5 tessons de coquemars sans col avec lèvres étriées en oblique et bien marquées (dont 1 avec une anse rattachée à la lèvre et 1 avec une oreille rattachée à la lèvre), 1 fragment de lèvre à collette ou à bandeau d'un pichet.	16B	4	3	0612762_CA_DIV_001
1008	102	16	1 fragment de pot ou de cruche à pâte claire (antique), 4 tessons en pâte de l'Orléanais dont 1 présente un bande rapporté digitée (13 <sup>e</sup> -14 <sup>e</sup> s.), 1 fragment de lèvre (11 <sup>e</sup> -12 <sup>e</sup> s.), 5 tessons des 15 <sup>e</sup> -16 <sup>e</sup> s., 1 fragment de pot avec glaçure jaunâtre (16 <sup>e</sup> -17 <sup>e</sup> s.), 1 fragment de carreau moderne, 1 fragment de tuile plate moderne, 2 fragments de brique ou de tuile indéterminés.	Antiquité-16 <sup>e</sup> s.	3	3	0612762_CA_DIV_001
2000		2	2 tessons de nature indéterminée.	Indéterminée	7	5	0612762_CA_DIV_001
2001		4	1 tesson antique, 2 tessons du Haut Moyen Âge, 1 tesson indéterminé (présente-t-il des traces de glaçure superficielle ? est-il à rapprocher du Moyen Âge ?).	Antiquité-Haut Moyen Âge	6	4	0612762_CA_DIV_001
2007	201	3	1 tesson de panse en pâte brune de l'Antiquité, 1 tesson indéterminé (peut-être antique) de l'Orléanais, 1 fragment de bandeau de oule du 12 <sup>e</sup> s.	Antiquité-12 <sup>e</sup> s.	2	2	0612762_CA_DIV_001
2011	203	8	2 fragments de plateau antique, 1 fragment de fond (9 <sup>e</sup> -10 <sup>e</sup> s.), 3 tessons en pâte de l'Orléanais (13 <sup>e</sup> -14 <sup>e</sup> s.), 2 tessons en grès clair du Berry ou de la Puisaye.	Antiquité-époque moderne	4	3	0612762_CA_DIV_001
3000		1	1 fragment de plat en pâte de l'Orléanais (17 <sup>e</sup> -18 <sup>e</sup> s.).	17 <sup>e</sup> -18 <sup>e</sup> s.	7	5	0612762_CA_DIV_001
3001		1	1 fragment d'un possible bord d'assiette avec un décor rouge au pochoir (19 <sup>e</sup> -20 <sup>e</sup> s.).	19 <sup>e</sup> -20 <sup>e</sup> s.	6	4	0612762_CA_DIV_001
3005	301	1	1 fragment de tegula antique.	Antiquité	5	3	0612762_CA_DIV_001
4000		1	1 tesson antique.	Antiquité	7	5	0612762_CA_DIV_001
4001		2	2 tessons en grès du Beauvaisis d'un même individu (16 <sup>e</sup> -17 <sup>e</sup> s.).	16 <sup>e</sup> -17 <sup>e</sup> s.	6	4	0612762_CA_DIV_001

## Inventaire du mobilier faunique

US	Fait	NR	Observations	Séquence	Phase	N° caisse
1003		2		6	4	0612762_CA_DIV_001
1004		5		6	4	0612762_CA_DIV_001
1005	101	93	certaines éléments portent des traces de découpe	4	3	0612762_CA_DIV_001
1008	102	5		3	3	0612762_CA_DIV_001
2011	203	2		4	3	0612762_CA_DIV_001

## Inventaire des terres cuites architecturales

US	Fait	NR	Identifications	Observations	Séquence	Phase	N° caisse
1001		7		5 fragments de carreaux de sol modernes, 2 briques de datation indéterminée (modernes ?)	7	5	0612762_CA_DIV_001
1002		1	carreau de sol	1 tesson de carreau de sol avec une estampille fragmentaire. Datation : 18B-19A.	7	5	0612762_CA_DIV_001
1003		1	tuile plate à crochet	1 fragment de tuile plate à crochet.	6	4	0612762_CA_DIV_001
1005	101	15		13 fragments de tuiles plates en pâte de l'Orléanais (1 avec crochet et 1 avec crochet et perforation), 2 fragments de carreaux de sol modernes.	4	3	0612762_CA_DIV_001
1008	102	4		3 fragments de tuiles plates, 1 fragment indéterminé.	3	3	0612762_CA_DIV_001
2011	203	6		3 fragments de tuile plate moderne, 1 fragment de faitière moderne, 2 fragments indéterminés.	4	3	0612762_CA_DIV_001
3005	301	1		1 fragment de <i>tegula</i> antique.	5	3	0612762_CA_DIV_001

## Inventaire du petit mobilier

US	Fait	NR	Matière	Identification	Séquence	Phase	N° caisse
1003		1	verre	indéterminé	6	4	0612762_CA_DIV_001
1005	101	7	divers	clous, tiges et jeton	4	3	0612762_CA_DIV_001
3001		1	fer	fer à cheval	6	4	0612762_CA_DIV_001
3001		3	verre	tessons de bouteille ?	6	4	0612762_CA_DIV_001

## Inventaire du mobilier lithique

US	Fait	Type de pierre	Interprétation	Description	Séquence	Phase	N° caisse
1001		ardoise	indéterminée	1 fragment	7	5	0612762_CA_DIV_001
1003		ardoise	indéterminée	3 fragments	6	4	0612762_CA_DIV_001
1005	101	ardoise	élément de couverture	4 fragments dont 1 relève de la couverture d'un bâtiment	4	3	0612762_CA_DIV_001
1008	102	ardoise	indéterminée	1 fragment	3	3	0612762_CA_DIV_001



## Orléans, 164 rue du Faubourg Saint-Vincent

Site 45.234.331

Le diagnostic archéologique du 164 rue du Faubourg Saint-Vincent s'est déroulé du 7 au 10 juin 2021 préalablement à la construction d'un immeuble et de quatre maisons d'habitation. Il a pris la forme de cinq tranchées réparties sur l'ensemble de l'aménagement. Sur les 1984 m<sup>2</sup> couverts par la prescription de diagnostic, ce sont près de 107 m<sup>2</sup> qui ont bénéficié d'un suivi archéologique (soit 5,4 % de la prescription en incluant le bâti).

Huit faits archéologiques ont été enregistrés (six fossés et deux fosses). En parallèle, ce sont 46 unités stratigraphiques qui ont été documentées, réparties en sept séquences et cinq phases. Les points d'observation correspondent à cinq logs et huit coupes.

Après une phase correspondant au terrain naturel, la première phase d'occupation du site remonte à l'Antiquité et se traduit par la présence de mobilier céramique plus ou moins fortement présent dans différentes structures et unités stratigraphiques et formant un bruit de fond attestant cette occupation. Un fossé participe assurément à cette phase. Une deuxième phase de présence anthropique court du Moyen Âge à la fin du 16<sup>e</sup> s. et se caractérise par la présence de plusieurs structures en creux dont deux fosses qui sont vraisemblablement des bouches d'aéragage relevant d'une activité d'extraction souterraine de matériau. Trois sections de fossés, formant deux ensembles, ont également été observés ; parallèles, ils peuvent faire partie d'un réseau de creusements servant à drainer et/ou délimiter l'espace. Une troisième phase correspond à un usage de l'espace et du sol en cultures, comme en témoignent les niveaux de terres végétales anciennes observés sur l'ensemble du site. Enfin, la quatrième et dernière phase correspond aux aménagements actuels et subactuels de la propriété contemporaine. Une cave-carrière mise en place à la fin du 18<sup>e</sup> s. ou au début du 19<sup>e</sup> s. et encore utilisée dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> s. se déploie sous la propriété.

Le diagnostic a mis en évidence un usage majoritairement agricole de l'espace tout au long de la période pendant laquelle l'occupation anthropique est documentée et jusque dans le courant des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> s. Toutefois, le mobilier céramique issu d'importations retrouvé dans une structure indique la proximité d'une occupation dont les habitants disposaient d'un niveau de vie assez élevé dans le courant du 16<sup>e</sup> s. ; cependant, aucun autre élément matériel ne permet de déterminer plus avant cette occupation. Il est possible qu'il s'agisse d'une des maisons situées en front de la rue du Faubourg Saint-Vincent.

